

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MAG

Dossier
Inacceptable
précarité

Actualité
Un sévère
avertissement

POUR UN SERVICE PUBLIC
DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ !
NI BAISSÉ DE POUVOIR D'ACHAT
... NI SUPPRESSION DE POSTES ...

Entretien
Philippe Mangeot



MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS
DE L'ENSEIGNEMENT :

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h)
Connectez-vous sur www.gmf.fr

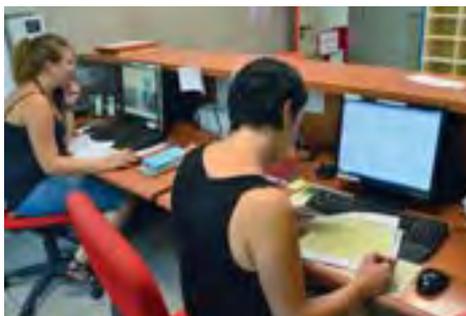
*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{re} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2017.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



21

Dossier
Non-titulaires :
Inacceptable précarité



32 Sur le terrain
Les contrats aidés



34 Fenêtre sur
Découvrir l'art contemporain
en banlieue : le MAC VAL

SOMMAIRE

30 jours

Actualité

- Le 10 octobre et ses suites
- Budget 2018
- Financement de la Sécurité sociale
- Rapport de la Cour des comptes sur la gestion des personnels
- Bac et post-bac
- Rapport France Stratégie sur l'affectation des personnels
- Mobilisations sur les contrats aidés
- Retraités

Portrait

- Les éditions de l'Olivier

Éco/social

- Lutte contre le chômage
- Fraude aux prestations sociales
- Reprise économique

Dossier

- Non-titulaires : inacceptable précarité

Métier

- Le niveau de langues vivantes augmente
- Les Rendez-vous de l'Histoire de Blois
- Modification du calendrier scolaire 2018
- Rapport sur le bilan de l'activité contentieuse de 2016

4

Catégories

- Élections Psy-ÉN
- AED
- Baisse des postes mis aux concours
- Les rendez-vous de carrière

6

Sur le terrain

- Les emplois aidés

Fenêtre sur

- Découvrir l'art contemporain en banlieue : le MAC VAL

Culture

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

16

Entretien

- Philippe Mangeot

18

Rattrapage

- Jour de carence

Dans la classe

- La fin du redoublement

21

International

- Lutter contre la marchandisation de l'éducation
- Journée mondiale des enseignants
- Italie

28

Droits et libertés

- La PMA pour toutes
- Loi de sécurité intérieure

30

32

34

36

40

42

43

44

46

Édito

Un message sans équivoque

La journée de grève et de manifestations du 10 octobre à l'appel unanime des organisations a connu un réel succès chez les personnels de l'Éducation nationale.

Très présents dans les manifestations dynamiques et animées, ces derniers ont dit clairement leur opposition à une vision comptable qui sacrifie l'Éducation, considère les fonctionnaires comme la variable d'ajustement budgétaire, sacrifie qui permet l'octroi de largesses envers la frange la plus aisée de la population.

Le président de la République qui se veut tourné vers l'avenir ferait bien de se pencher sur les causes de la crise de recrutement dans le secondaire, tenir compte de l'augmentation du nombre d'élèves et en tirer les conséquences. Revaloriser les carrières pour restaurer l'attractivité de nos métiers, créer des emplois, considérer l'éducation comme un investissement, voilà qui serait vraiment moderne. Faute d'entendre ces demandes, le discrédit qui frappe déjà le nouveau gouvernement à quelques mois de son installation pourrait s'amplifier et la contestation se poursuivre. D'ores et déjà, des suites au 10 octobre sont en discussion dans les fédérations de

fonctionnaires et la combativité au rendez-vous.



Frédérique Rolet
secrétaire générale



© Francisc Genové / Flickr

Histoire convoquée ou instrumentalisée ?

Drapeaux catalans et espagnols déployés par milliers, chants et slogans antagonistes, arrestations d'élus dont le seul crime a été d'agir en conformité avec le mandat confié par leurs mandants, scènes de violence policière contre l'expression de la volonté populaire... L'Espagne semble revivre des scènes que la « transition démocratique » post-franquiste et l'instauration de la Constitution de 1978 s'étaient efforcées d'occulter. Avec, évidemment, en toile de fond, la matrice même du subconscient espagnol depuis le tragique avènement du *Caudillo* : le spectre de la Guerre civile ayant opposé nationalistes et républicains entre 1936 et 1939. La Catalogne avait en effet été au cœur de la Résistance contre les militaires factieux et sa Généralité disposait d'un pouvoir autrement plus important que le faible cabinet madrilène de *Frente Popular*. Depuis le début de l'escalade en 2010 – et *a fortiori* depuis la tenue du référendum du 1^{er} octobre –, chaque camp mobilise l'histoire évidemment à son compte. Les manifestants indépendantistes dans les rues de Barcelone ? Des autonomistes égoïstes, dit-on d'un côté ! Les contre-manifestants madrilènes ? Des néo-franquistes oppresseurs, rétorque-t-on de l'autre ! Pourtant, en Espagne comme partout ailleurs, l'histoire ne bégaye pas. Si ce qui se passe en ce moment dans la péninsule est en partie le fruit du passé, la bataille politique et symbolique qui y fait rage, en prenant l'histoire en otage, met de côté la radicale singularité de ces événements.

- 19 sept.** **L'horreur.** Plus de 200 villages rohingyas brûlés en Birmanie selon des images satellites.
- 20 sept.** **Froid dans le dos.** La canicule de cet été en Europe sera la norme en 2050.
- 23 sept.** **Consternant.** Plus de 40 millions de personnes en situation d'esclavage l'an dernier.
- 24 sept.** **Flash black.** L'extrême droite de retour pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale au Bundestag.
- 25 sept.** **En marche tu profites.** Une élue LREM qui faisait payer ses visites de l'Assemblée nationale rappelée à l'ordre.
- 26 sept.** **Tu m'étonnes !** Les militants LR opposés à une primaire présidentielle.

- 27 sept.** **Inflation.** Les millionnaires, toujours plus nombreux et plus riches à travers le monde en 2016.
- 28 sept.** **Pas de recul.** Les retraités mobilisés contre la hausse de la CSG.
- 29 sept.** **Du vol.** Ryanair rappelé à l'ordre après ses annulations de vols.
- 30 sept.** **Si qui fâche.** La Catalogne sur la voie de l'indépendance.
- 1^{er} oct.** **Tak au Tak.** La Pologne se distingue dans l'UE, abaisse l'âge de la retraite pour les hommes et femmes.
- 2 oct.** **De la dynamique.** Le Nobel de médecine à trois spécialistes de l'horloge biologique.
- 4 oct.** **Plein pot.** Volkswagen a réalisé le meilleur mois de septembre de son histoire.
- 5 oct.** **De l'eau dans le gaz.** Les syndicats craignent un nouveau plan social chez Coca-Cola.
- 6 oct.** **Veau d'or.** Après la ferme des Mille vaches en France, bientôt le hangar aux 4 000 veaux.
- 7 oct.** **Cas gérés.** Plus de 200 arrestations en Russie après des défilés anti-Poutine.
- 8 oct.** **Pour l'avenir.** Environ 5 000 femmes israéliennes et palestiniennes ont marché pour la paix.
- 9 oct.** **Midnight express.** Turquie, quinze ans de prison requis à l'encontre de militants des droits de l'homme.
- 10 oct.** **City or not city.** Londres, désignée « capitale de la pauvreté ». Plus d'un Londonien sur quatre est confronté à la pauvreté.
- 10 oct.** **Fainéants.** Plus de 400 000 fonctionnaires battent le pavé pour dénoncer la baisse de leur pouvoir d'achat.

BILLET D'HUMEUR

Registres de langue

Le candidat Macron, disciple spirituel et conjugal de son ancienne enseignante de français, usait de belles lettres : « *poudre de perlimpinpin* » lui a d'ailleurs valu quelques moqueries bien mal à propos. Qu'importe, le président Macron ne s'encombre plus de telles formules jugées désuètes. Résolument moderne, il s'en prend désormais aux femmes « *illet-trées* », aux gens qui « *ne sont rien* », les traite de « *fainéants* » et leur conseille de chercher du travail plutôt que de « *foutre le bordel* ». Du candidat au Président, la vraie nature d'Emmanuel Macron s'est révélée : au-delà d'un langage familier ou soutenu, c'est bien de mépris de classe dont il fait usage désormais ! ■

Véronique Ponvert

N'oubliez pas

de respecter le droit d'auteur

quand vous diffusez des copies

de presse et de livres

- Limitez vos copies à des **extraits**
- Indiquez les **références bibliographiques** des publications que vous utilisez
- **Déclarez les œuvres** que vous copiez quand votre établissement vous le demande



Centre Français
d'exploitation
du droit de Copie

LE 10 OCTOBRE

UNE MOBILISATION MASSIVE

L'avertissement donné au président de la République le 10 octobre est sérieux et ne saurait être négligé par le gouvernement.



À quelques mois de son élection, réussir à réunir l'ensemble des fédérations de fonctionnaires sur un appel commun à la mobilisation, situation jamais vue depuis dix ans, témoigne de l'ampleur du mécontentement général.

Il faut dire que les orientations choisies par Emmanuel Macron ne souffrent pas d'ambiguïté et l'image de « président des riches » désormais accolée à son nom trouve de réels fondements.

Mécontentement général

Le pseudo-débat destiné à faire diversion sur l'inclusion ou non de signes explicites de richesse comme les yachts dans le périmètre de l'impôt sur la fortune nouvelle mouture masque l'essentiel : une fiscalité avantageant les 10 % des ménages les plus riches (chiffres OFCE), une réduction de 15 milliards d'euros de la dépense publique affectant la sécurité sociale, les collectivités territoriales et l'État. Les fonctionnaires en font particulièrement les frais, frappés de plein fouet sur les ques-

tions de pouvoir d'achat, menacés dans leurs conditions de travail par les 120 000 suppressions de postes prévues sur le quinquennat. Ces questions ont suscité la mobilisation du 10 octobre, journée réussie qui a vu 400 000 manifestants défilé dans de nombreuses villes, des secteurs et établissements entiers en grève.

L'Éducation nationale était très présente le 10, très mobilisée sur la question salariale, les menaces sur les carrières, les 26 000 postes de stagiaires supprimés dans le secondaire, prélude à de futures suppressions d'emplois dans les budgets suivants. Il faudra apprécier ce qui sera annoncé lors

du rendez-vous salarial de la Fonction publique repoussé au 16 octobre mais d'ores et déjà s'impose l'idée de donner des suites à la forte mobilisation du 10.

Nouveaux rendez-vous

Pour cela, le travail d'information et de sensibilisation de tous nos collègues doit se poursuivre afin de permettre la construction d'une nouvelle étape. Les fédérations de fonctionnaires se réuniront le 24 octobre pour en discuter, donner un nouvel élan aux mobilisations dans la Fonction publique tandis que les salariés du privé continuent de protester contre les ordonnances loi travail le 19 à l'appel de la CGT. Tous ces mouvements devant participer de l'élaboration d'une contestation d'ampleur, de nature à faire bouger le gouvernement. ■ **Frédérique Rolet**



10 000 manifestants à Marseille, entre 2 et 4 000 à Avignon, plusieurs centaines à Arles, Digne, Gap.



5 000 à Poitiers, 3 000 à Angoulême, La Rochelle et Niort, 1 200 à Saintes et 500 à Châtellerault.



Plus de 10 000 personnes à Lyon, 5 000 à Saint-Étienne, 1 400 à Roanne, 1 000 à Bourg-en-Bresse.

**LA BANQUE
DU MONDE
DE L'ÉDUCATION**



Credit photos : planpicture/Fotony Images/Musket/OJO



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Créé il y a plus d'un demi-siècle par des enseignants pour leurs collègues, le CME reste fidèle à ses fondements mutualistes. Il place depuis toujours le client-sociétaire au centre de ses préoccupations. Ainsi chaque client a la possibilité de souscrire une part sociale qui le rend sociétaire. Et chaque sociétaire est copropriétaire de son CME. C'est ce qui lui donne le droit d'élire ses représentants bénévoles aux instances de décisions lors de l'Assemblée générale et ainsi d'être acteur des grandes orientations de sa banque.

Crédit  Mutuel
Enseignant

UN BUDGET 2018 SANS ÉQUIVOQUE

Le gouvernement ne ménage pas sa peine pour tenter de démontrer que le projet de budget 2018 est celui « des transformations profondes et du pouvoir d'achat des Français ».

Or, à l'analyse, il est de plus en plus patent que ce budget est avant tout un cadeau fiscal pour les plus riches. Côté recettes, la volonté affichée de baisser le poids de la fiscalité se traduit par des allègements fiscaux sur le capital et sur les plus riches avec l'idée que l'extrême richesse de quelques-uns ruisselle sur le reste de la société, et stimule l'activité économique, ainsi que la création d'emplois. Que toutes les données existantes invalident cette théorie ne semble guère gêner ces messieurs qui nous gouvernent...

« Salauds de pauvres » !

L'ISF devient un impôt sur la seule fortune immobilière tandis qu'est créé un « impôt forfaitaire unique » sur les revenus financiers en lieu et place d'un impôt progressif : cela conduira à une perte de recettes de 1,3 milliard d'euros. La tendance à la baisse de l'impôt sur les sociétés se poursuit.

L'exonération (par étapes) de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages est une supercherie à double titre. Aujourd'hui, de nombreux ménages – essentiellement les plus modestes – en sont exonérés et les 10 milliards de recettes correspondantes, destinées aux



© Adrien Siffre

collectivités locales, ne seront pas intégralement compensées : c'est autant de missions de service public qui vont être mises à mal. L'augmentation de la CSG dès le 1^{er} janvier 2018 ainsi que la baisse des prestations sociales (APL...) ne seront pas compensées pour tous par la baisse des cotisations.

Côté dépenses, c'est la poursuite de la diminution de la dépense publique avec 15 milliards d'économies (7 milliards pour l'État,

3 pour les collectivités territoriales et 5 pour la Sécurité sociale).

Cela se traduit par le gel de la valeur du point d'indice, le retour du jour de carence, l'étalement de certaines mesures de carrière du PPCR, et par des suppressions d'emplois dans la Fonction publique.

Ce budget va renforcer les inégalités, affaiblir encore les services publics et la protection sociale. ■ **Fabienne Bellin**

SECOND DEGRÉ : RETOUR DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Les grandes orientations pour l'Éducation nationale sont maintenant connues.

Dans le second degré, 2 600 emplois de stagiaires sont supprimés alors que, depuis 2009, les effectifs d'élèves ne cessent de croître. L'argumentation du ministre est cynique : il évoque la prise en compte du « niveau réel des recrutements en 2017. [Une] diminution [qui] n'aura pas

d'impact sur les moyens d'enseignement, qui seront stabilisés dans le second degré public et privé ».

Le métier traverse une très grave crise de recrutement, notamment du fait de sa perte d'attractivité en termes de salaires et de conditions de travail. La seule réponse qui est donnée est de rayer d'un trait de plume des emplois que l'on n'a pas réussi à pourvoir ! Une telle décision constitue un renoncement face à la crise du recrutement. Elle signifie une diminution des postes proposés aux concours 2018, ce qui est un très mauvais signal donné aux étudiants et ne peut qu'entretenir la situation de pénurie chronique.

Jeu de bonneteau

En indiquant que « les moyens d'enseignement seront stabilisés », le ministre laisse en outre entendre que les emplois supprimés pourraient être transformés en heures supplémentaires à prendre en charge par les

personnels en poste. Beau tour de passe-passe ! La réalité sur le terrain, ce sera une dégradation dans les établissements alors que les classes à 30 en collège et à 35 en lycée deviennent la norme, que le potentiel de remplacement a été laminé et que les personnels sont sommés d'accepter toujours plus d'heures supplémentaires. En effet, en supprimant ces emplois, le ministère enlève aux rectorats les moyens de recruter les enseignants nécessaires, quel que soit leur statut (contractuels par exemple).

Tout cela est la traduction d'une politique purement comptable, dont l'objectif unique reste la réduction de la dépense publique, sans que l'investissement dans la formation de la jeunesse soit à la hauteur des enjeux de lutte contre les inégalités sociales et d'élévation du niveau de qualification.

Le SNES-FSU continue de demander une programmation des créations d'emplois et des mesures pour enrayer la crise du recrutement. ■ **F. B.**



© Hvosnik16 / Fotolia.com

PLFSS : RÉFORME DE LA SÉCU EN DOUCE

Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2018 a été présenté le 28 septembre et devrait être adopté au plus tard le 5 décembre à l'Assemblée nationale. Les nombreuses modifications affectant les cotisations engagent un changement profond du système.

Le gouvernement affiche d'entrée un double objectif : équilibrer le budget de la Sécurité sociale à l'horizon 2019, mais aussi, dans un contexte d'austérité et de recul de l'État, permettre la réduction du « poids » des dépenses publiques dans le PIB. Il combine pour ce faire un nombre extrêmement important de réductions de cotisations sociales et un plan d'économies de 4,2 Mds € qui passeraient en partie par une plus grande efficacité du système de soins (promotion des médicaments génériques, accroissement de « la pertinence et la qualité des soins », incitations financières à la réduction des dépenses...).

Sur le dos des patients

Le PLFSS 2018 programme une évolution des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) limitée à + 2,3 % alors que les dépenses de santé augmentent spontanément d'au moins 4,5 % par an. Une fois de plus, les économies se feront sur le dos des patients et mettront davantage en difficulté l'hôpital public. Les



recettes supplémentaires passeront essentiellement par la hausse du forfait hospitalier de 18 à 20 euros par jour.

Au-delà du basculement des cotisations salariales chômage et maladie sur la CSG, le gouvernement prévoit pour 2019 la suppression du CICE, compensée par de nouvelles baisses ou suppressions de cotisations patronales au point que les employeurs n'auraient par exemple plus de cotisations à verser pour les salariés payés au SMIC, hormis celles concernant les accidents du travail et maladies professionnelles.

Le gouvernement affiche des mesures de soutien au pouvoir d'achat des actifs ou de soutien aux entrepreneurs mais il organise de fait un remodelage en profondeur du financement de la protection sociale qui en affaiblira les droits. Les quelques revalorisations prévues au profit des plus fragiles (minimum vieillesse, allocation adulte handicapé...) montrent qu'on passe à une logique de ciblage des plus démunis. ■

Hervé Moreau

Publicité

alimentarium academy

Médoc ad hoc

Le ketchup a été vendu
comme médicament en 1830.
Il servait de remède pour
les indigestions, la toux,
la grippe...

C'est bon d'apprendre, de partager... de s'amuser.

academy.alimentarium.org



MANAGER L'ÉCOLE ?

2013... 2017, les rapports de la Cour des comptes ont le mérite de la continuité.

Partant de son examen de l'utilisation des deniers publics et de l'exécution des lois votées par le Parlement, la Cour en arrive vite à des préconisations qui se ressemblent étrangement, quel que soit le domaine, santé ou encore éducation. Trop cher... le service public serait trop coûteux...

Rentabilité

Ainsi, le dernier rapport de la Cour des comptes sur l'Éducation s'offusque du décalage entre les moyens alloués par le budget à cette dernière et les résultats des élèves qui se dégradent.

Négligeant l'analyse de toute une série de paramètres sur les évolutions du système éducatif, la Cour prône ses solutions : il faut changer l'organisation et la gestion du système et de ses personnels en faisant les réformes structurelles que le précédent gouvernement n'a pas imposées. Ainsi, le rapport regrette-t-il qu'on ait actualisé les décrets régissant les services des enseignants du second degré sans en profiter pour imposer l'annualisation, ce qui serait bien pratique pour faire assurer les remplacements de courte durée notamment... Autre regret, autre occasion manquée, la



© Foxytour / Fotolia.fr

réforme de l'évaluation des enseignants qui se met en place ne prend pas en compte la « performance », les rémunérations ne sont pas assez différenciées... Enfin, la Cour des comptes déplore-t-elle le pouvoir trop faible des chefs d'établissement qui devraient recruter leurs équipes, avoir le loisir de moduler le temps de travail, contraindre aux remplacements à l'interne. Tout est résumé dans la « stratégie » d'ensemble : toute mesure d'amélioration des carrières et des rémunérations devrait donner

lieu à une contrepartie en termes d'augmentation du temps de travail. Voilà qui a le mérite de la clarté. On ne va pas s'embarrasser des questions de régularité pédagogique : les élèves seront dépendants, pour le nombre d'heures de telle ou telle discipline, des choix de gestion du chef d'établissement. On ne va pas se soucier non plus des conséquences sur les équipes des processus d'individualisation et de mise en concurrence...

On fait de la gestion comptable ! ■

Frédérique Rolet

DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ POLYVALENTS ?

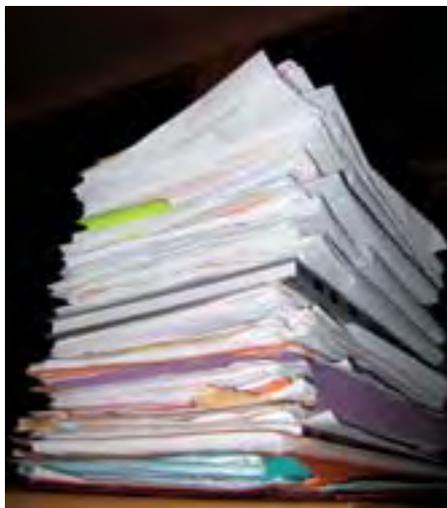
La Cour des comptes incite l'Éducation nationale à imposer une polyvalence disciplinaire aux professeurs enseignant au collège : une obsession qui ne vise qu'à allonger le temps de travail.

Pas de discours libéral sur l'école sans un couplet sur la nécessaire polyvalence des professeurs, ceux de collège en priorité, ceux de lycée dans un second temps. La Cour des comptes ne déroge pas à la règle et se livre d'autant plus volontiers à l'exercice qu'il ne nécessite pas davantage qu'un travail de copie d'argumentaires maintes fois développés par ailleurs.

Le rapport part du postulat qu'un des problèmes majeurs du système éducatif serait la déstabilisation des élèves à l'entrée en Sixième. Qu'importe si le fait d'être confronté à plusieurs enseignants plutôt qu'à un seul fait partie des transitions qui, si elles sont préparées et accompagnées, sont bénéfiques aux élèves car elles permettent de marquer une étape dans la scolarité.

Bivalent en Sixième

La Cour préconise d'une part de « mettre en place le cadre juridique permettant les expérimentations d'échanges ou d'affectations de professeurs des écoles au collège et d'ensei-



© Mps92 / Fotolia.fr

gnants du second degré à l'école primaire », et d'autre part d'« instituer, dès la formation initiale, la possibilité de bivalence ou la polyvalence disciplinaire pour les enseignants du second degré intervenant au collège, ouvrir la possibilité, pour les enseignants déjà en

fonction et présentant les compétences requises, d'opter pour l'enseignement de deux disciplines, développer la polyvalence en classe de Sixième ». L'objectif serait bien, à terme, de mettre en place « l'école du socle », rapprochant école primaire et collège. Or, ce modèle qui était celui de la loi Fillon pour le premier degré n'a pas fait ses preuves : 20 % des élèves arrivent encore en Sixième en grande difficulté scolaire. L'opération permet surtout de substantielles économies en alignant le temps de service de tous les professeurs sur celui du premier degré. Enfin, la polyvalence est un formidable moyen de régler la question du remplacement : tout professeur peut remplacer dans plusieurs disciplines et, à terme dans toutes, dans le cadre de son temps de travail annualisé. Le SNES-FSU rappelle que la qualification disciplinaire des professeurs du second degré n'a rien d'un carcan, elle est même la condition de l'accès de tous les élèves à des savoirs de haut niveau et à une culture commune riche. ■

Benoît Teste

VOTRE VOCATION MÉRITE NOTRE PROTECTION

**MUTUELLE
RÉFÉRENCÉE
PAR
LE MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

SANTÉ • PRÉVOYANCE • PRÉVENTION

**ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ, CPE, DOCUMENTALISTES, COPS,
PROFESSEURS DES BTS, PROFESSEURS DES CPGE**

Profitez de toute l'expertise d'Intérieure et de ses partenaires avec des solutions adaptées à votre profession.



Distribuée par la Mage
MAGE
mutuelle de l'éducation
santé • prévoyance • et plus



réinventons / notre métier

> Retrouvez-nous sur ite.re/educnat

LYCÉE ET POST-BAC : VERS DAVANTAGE DE SÉGRÉGATION ?

Difficile de démêler le vrai du faux dans l'avalanche de petites phrases et de rumeurs concernant le lycée, le baccalauréat et l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Les tenants d'une ligne dure et sélective voudraient confier les formations professionnelles initiales (CAP, bac pro, BTS...) aux collectivités territoriales, pour les développer en apprentissage. Les jeunes concernés, le tiers d'une génération, seraient ainsi formés au plus près des besoins économiques locaux, gage d'employabilité directement à la sortie du baccalauréat. Ce scénario repose sur un

fantasme : l'apprentissage pré-bac est actuellement en perte de vitesse, les patrons préférant investir sur des jeunes plus âgés et dont la formation initiale est plus avancée. Pour ceux-là, l'éducation est perçue comme une charge et non comme un investissement. La formation tout au long de la vie est théorisée comme pouvant pallier les lacunes d'une formation initiale au rabais.

D'autres voudraient doter chaque élève, dès la fin du collège, d'un livret personnel. Y seraient enregistrés ses compétences, potentialités et autres talents, au vu desquels serait construite son orientation. L'accès au supérieur prendrait l'allure d'un recrutement basé sur l'examen du livret et de prérequis définis par chaque formation. L'entrée en formation pourrait être assortie d'un engagement à suivre tel ou tel module de remédiation ou de mise à niveau.

Formation initiale de qualité

Pour le SNES et la FSU, le baccalauréat doit permettre l'accès à l'enseignement supérieur. Améliorer le travail sur l'orientation est nécessaire, mais il est illusoire d'espérer canaliser des adolescents sur des voies de

BAC : LE SNES-FSU CONSULTE LA PROFESSION

Réformer le baccalauréat ? C'est nécessaire ! Mais pas n'importe comment... Le SNES-FSU a des propositions d'évolutions de cet examen qui constitue un élément central du système scolaire français. Il les portera dans les groupes de travail qui doivent s'ouvrir et appelle la profession à s'exprimer. Sur le site, une enquête en ligne, matériel militant et documents d'analyse ouvrent le débat. La campagne du baccalauréat est ouverte ! www.snes.edu/Quel-baccalaureat-voulons-nous.html



© Olivier Teytaud

formation dès la Seconde. Seule une formation initiale de qualité, dans les lycées, permet de réussir dans le supérieur, et d'être en mesure de profiter de la formation tout au long de la vie. La question la plus urgente est celle d'offrir aux bacheliers des formations supérieures diversifiées (université, STS, CPGE...) et d'améliorer les conditions d'accueil dans les licences, qui sont trop pauvrement dotées pour répondre aux besoins des bacheliers. ■ **Valérie Sipahimalani**

APB : UN SIMULACRE DE CONCERTATION

En réponse à la situation de milliers de bacheliers privés d'affectation post-bac, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a décidé de lancer dans la précipitation dès juillet une consultation de tous les acteurs du système éducatif.

Plus de 55 réunions ont été programmées sur cinq semaines, essayant de brasser l'ensemble des questions d'orientation, d'affectation, de pédagogie, de vie étudiante, de « professionnalisation » de la licence et des filières sous tension. La problématique fragmentée en 11 groupes de travail, la diversité des invités dont la repré-

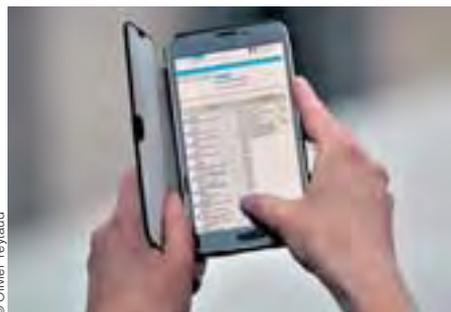
sentativité n'était jamais questionnée, ont conduit à des analyses et à des propositions contradictoires d'un groupe à l'autre d'autant plus marquées que le projet ministériel restait mystérieux. En tout cas, les discussions ont minimisé avec constance la question de la place et des conditions d'études dans l'enseignement supérieur pour se focaliser sur le sort des bacheliers professionnels et technologiques, et sur l'orientation, souvent réduite à de l'information ou au bilan de compétences.

Amuser la galerie

Pendant ce temps et sans lien avec les réunions qu'elle a elle-même organisées, la ministre de l'Enseignement supérieur présentait publiquement les « prérequis » et le « contrat de réussite » comme alternative au tirage au sort pour l'affectation dans certaines

filières supérieures. De son côté, le ministre de l'Éducation nationale annonçait la création d'un BTS des métiers du sport. À quoi sert donc cette séquence de travail si l'essentiel est déjà décidé ? La méthode ministérielle rejoint ainsi une pratique de gouvernement éprouvée qui consiste à noyer le débat dans une large consultation pour finalement s'en affranchir et imposer des décisions tout en se parant de la légitimité du dialogue social. Le SNES avec la FSU dénonce avec force le fond comme la forme de ces pseudo-concertations. Une synthèse des débats aura lieu à partir du 13 octobre pour une réforme des affectations post-bac annoncée en décembre au plus tard. Cela augure bien mal des futures discussions qui s'ouvrent fin octobre sur le bac, la voie professionnelle et l'apprentissage. ■

Claire Guéville



© Olivier Teytaud

RAPPORT : DES INÉGALITÉS DE RÉPARTITION DES PERSONNELS

France Stratégie, institution qui concourt à la détermination des grandes orientations et des objectifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux du pays, a publié une étude sur les inégalités des moyens éducatifs entre les territoires.



© Clément Martin

Si, en moyenne, on observe un meilleur taux d'encadrement pour les élèves de milieux défavorisés comme le prévoit la loi, cette étude fine montre que ce n'est pas le cas dans tous les établissements de l'Éducation prioritaire (EP). Les principaux critères retenus sont le nombre de postes (professeurs, AED, administratifs) par collège public et le nombre d'élèves par classe.

« Inertie administrative »...

Les établissements les mieux dotés se trouvent le plus souvent en zone rurale où les élèves ne sont pas forcément défavorisés, mais l'étude ne pointe pas le problème de désertification de ces territoires. C'est la préservation de la continuité du service

public qui nécessite des moyens supplémentaires dans ces territoires où, ces dernières années, des fermetures de petits collèges enclavés se sont succédé. De grands collèges REP et REP+ en zone fortement urbanisée, aux effectifs de classe chargés, sont particulièrement sous-dotés par rapport à de nombreux collèges hors éducation prioritaire.

France Stratégie explique la « surdotation » de certains collèges par « un effet d'inertie », suite à leur sortie de l'EP et au dialogue de gestion avec les chefs d'établissement. Elle préconise de mettre en place « une référence à des standards nationaux explicites » ou bien « des niveaux planchers et plafonds nationaux » pour « faciliter une convergence

des dotations ». Les autres propositions sont la modification régulière de la sectorisation des élèves et de la carte des REP, voire leur abolition. Cette solution ne laisserait subsister que le label REP+ ou bien, au contraire, le conserverait avec une garantie de dotation avantageuse, mais en réduisant l'amplitude de la carte de l'EP.

Le SNES-FSU demande un renforcement de l'encadrement dans les collèges sous-dotés de l'EP, ce qui ne peut se faire à moyens constants. ■ **Anne-Sophie Legrand**

QUÉBEC : LES EFFETS NÉGATIFS DE LA DIVERSIFICATION DES OFFRES D'ENSEIGNEMENT

Tandis que M. Blanquer dénonce l'« égalitarisme » et favorise la différenciation de l'offre scolaire de chaque établissement, au Québec, une étude⁽¹⁾ montre une corrélation entre baisse de résultats des élèves - même favorisés - et mise en concurrence des réseaux public et privé. Dans le public, la concurrence entre établissements classiques et « à programme particulier » augmente la ségrégation sociale. Mixité sociale et hétérogénéité des classes sont les meilleurs garants de réussite scolaire pour les élèves.

(1) Philippe Hurteau et Anne-Marie Duclos, *Inégalité scolaire : le Québec dernier de classe ?*, note de l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS), septembre 2017.

Les chiffres de France Stratégie

Rentrée 2016 : 5 300 collèges publics pour 2,5 millions d'élèves et 23 milliards d'euros dont 80 % rémunèrent 245 000 agents publics de l'Éducation nationale (70 % d'enseignants, 15 % d'AED...). 20 % des collèges sont en REP dont 6 % en REP+.

En moyenne : 10,6 postes dont 7,7 d'enseignants pour 100 élèves. 22,4 postes pour 100 élèves dans les 50 collèges les mieux dotés contre 7,0 dans les 50 collèges les moins bien dotés. En France un collège sur deux hors EP est mieux doté que la moitié des collèges REP (et un sur dix mieux doté que la moitié des collèges REP+ !) des trois académies Paris, Versailles, Créteil.

CONTRATS AIDÉS, LA MARTINIQUE GAGNE SON COMBAT !

La Martinique a connu, dès la rentrée, une très forte mobilisation contre la suppression des emplois aidés. Une détermination payante puisqu'à l'issue de trois semaines de lutte « l'union syndicale et associative » a fait plier le gouvernement.

Quarante-trois collèges et vingt-trois lycées bloqués ou vides pendant quinze jours ! Et pourtant, rien ou presque dans les médias nationaux ! Quoi qu'il en soit, la Martinique s'est mobilisée contre le cynisme comptable de l'État ! Mieux encore, la bataille a été gagnée !

Situation catastrophique

Le 1^{er} septembre, la situation était effectivement catastrophique ! L'académie perdait 540 contrats aidés (CAE/CUI), employés en vie scolaire ou dans les écoles et 370 parmi les agents de la Collectivité. Les conséquences étaient alors désastreuses pour la sécurité, l'hygiène et le fonctionnement des établissements. Le lycée Acajou 2 par

exemple perdait 14 CUI ; la vie scolaire passe de un surveillant pour 116 élèves à un pour 266 ; chaque agent nettoiera 17 000 m² au lieu de 12 000 ; pour servir le déjeuner à 2 000 élèves et 120 dîners aux internes, la cuisine centrale emploie seulement sept personnes ! Ajoutez à cela la suppression de plus de 1 500 CUI dans les associations et les mairies, dans une île où le chômage atteint 20 % des actifs, tous les ingrédients d'un véritable drame social étaient réunis.

Le 11 septembre, le SNES-Martinique lançait l'opération « *Vies scolaires mortes* ». Un succès incontestable : les deux tiers des vies scolaires restaient closes.

Union syndicale

Les jours suivants, enseignants et agents fermaient les établissements et manifestaient à Fort-de-France. Les autres syndicats et les grandes fédérations de parents se joignaient au SNES-FSU pour former « *L'Union syndicale et associative* ». Dix jours plus tard, la rectrice faisait une proposition insuffisante, que le préfet s'empressait de réfuter, tout en communiquant en sens inverse... La tension montait alors ! Les politiques rejoignaient à leur tour le mouvement : les parlementaires



et le président de la collectivité en appelaient au ministre de l'Éducation nationale, les maires fermaient écoles et mairies. Temps fort de ce mouvement, le 25 septembre, 6 000 personnes défilaient devant la préfecture. Le lendemain, une opération Molokoï (tortue) bloquait la circulation au centre de l'île. C'en était trop ! L'après-midi, le préfet signait sans condition le protocole d'accord soumis par l'Union syndicale. La mobilisation a gagné : près de 3 000 personnes ont retrouvé leur emploi. Reste à régler un autre point de l'accord : réduire la précarité des contrats aidés. ■

Gilles Gaudion, SNES-FSU Martinique



TÉMOIGNAGE



« Que puis-je trouver d'autre qu'un CUI ? »

Geoffroy Hagh Gou est en contrat aidé (CUI-Contrat unique). Il assure la maintenance informatique au collège Stéphane-Mallarmé (Paris 17^e). Il doit quitter l'établissement le 1^{er} décembre. Son contrat n'est pas renouvelé.

L'US Mag : Quel est votre parcours ?

Geoffroy Hagh Gou : J'ai 64 ans et je suis titulaire d'un doctorat en physique. N'ayant pas trouvé de travail dans mon domaine, je me suis reconverti dans l'informatique et j'ai obtenu un diplôme de technicien supérieur. J'ai travaillé à la mission locale d'Aubervilliers et dans diverses associations. J'ai été acousticien chez Renault, thermicien chez ELM Leblanc. Après Renault, j'ai été au chômage pendant dix ans. Récemment, j'ai été recruté en CUI par le rectorat de Paris. Je suis arrivé, il y a deux ans, au collège Stéphane-Mallarmé.

L'US Mag : Quelle est votre durée de travail ? Pour quel salaire ?

G. H. G. : Je travaille 24 heures par semaine : 20 heures, plus quatre pour rattraper les vacances. Mon salaire net est de 682 euros. Je me donne deux ans avant de prendre ma retraite. Je n'aurai pas une retraite complète de toute façon, mais travailler m'est nécessaire financièrement et socialement. Ma santé est très fragile. Je suis handicapé à 80 %. Que puis-je trouver d'autre qu'un CUI ?

L'US Mag : Quel besoin votre poste remplit-il ?

G. H. G. : Le réseau informatique du collège compte 250 ordinateurs utilisés tous les jours par les élèves et par les professeurs (appel, cahier de texte, etc.). S'ils ne sont plus entretenus, c'est toute la communication au collège qui s'en ressentira.

Supprimer mon emploi va à l'encontre des ambitions de former tous les élèves au numérique. La reconnaissance me vient de ce que je travaille en très étroite collaboration avec le professeur de technologie du collège.

L'US Mag : Avez-vous eu le temps de vous former ?

G. H. G. : On m'a proposé des formations qui ne permettent pas de rentrer durablement dans l'emploi comme cela devrait être le cas pour les CUI. Sans une bonne formation initiale, ce qui est proposé n'aboutit à rien.

TRÈS FORTE MOBILISATION DES RETRAITÉS

Le 28 septembre, près de 80 000 retraités ont manifesté dans 129 villes pour exprimer leur volonté de voir leur pouvoir d'achat augmenter et dire non à la ponction de 1,7 point de la CSG – sans compensation – qui va toucher 60 % d'entre eux. Dire non aussi au nouveau gel des pensions en 2018.

À Paris, le cortège était impressionnant avec 10 000 manifestants particulièrement déterminés. Les médias – surtout locaux – ont reconnu le succès de cette initiative et son caractère unitaire. Au-delà des neuf organisations regroupant syndicats et associations (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, FSU, FGR-FP, UNIRS-Solidaires, LSR, UNRPA), d'autres forces ont participé aux mobilisations locales (UCR-UNSA, UCR-CFDT, Pôle des retraités...).

Dans les départements, les mobilisations ont été très fortes avec de nombreuses manifestations et meetings, suivis de délégations à la préfecture et/ou auprès des députés.

Aucune réponse

Premier signal officiel de reconnaissance du mouvement, le « groupe des 9 » a été reçu par Agnès Buzyn, ministre de la Santé et des Solidarités, et Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire chargé de la Réforme des retraités. La délégation a rappelé sa demande d'être reçue par le président de la République, exposé ses revendications et déposé 255 000 pétitions contre l'augmentation de

la CSG. La ministre n'a apporté aucune réponse à la colère des retraités : répondant minimum vieillesse quand nous rappelons que les retraités avaient des droits, liés à leur situation d'ex-salariés ayant cotisé toute leur vie. La réunion a confirmé la nécessité d'avoir un interlocuteur, au minimum un secrétariat d'État, et un lieu institutionnel pour débattre des questions (indexation, pension, loi d'adaptation de la société au vieillissement).

Ne rien lâcher

Les neuf organisations demandent la constitution de trois groupes de travail : pouvoir d'achat des retraités, financement des EHPAD, fonctionnement du Haut Conseil de l'âge et des CDCA (Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie).

Si la journée du 28 a assuré une réelle visibilité des retraités, il reste à Emmanuel Macron de bien vouloir reconnaître la place dans la société des 16 millions de retraités, citoyens à part entière.

Le succès de cette journée constitue un levier puissant pour les mobilisations à venir. Les retraités ne lâcheront pas. ■

Marylène Cahouet



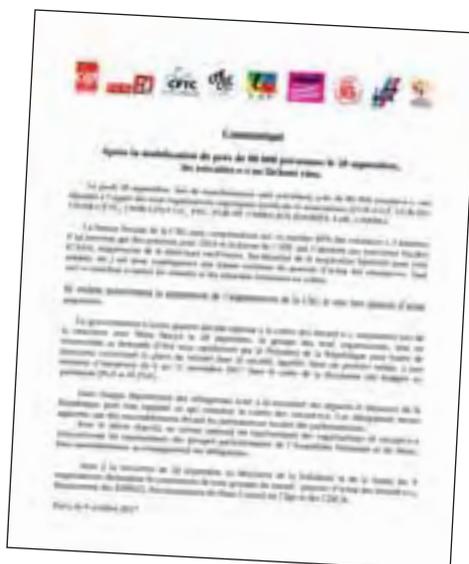
POUVOIR D'ACHAT ATTAQUÉ

L'augmentation de la CSG va très largement impacter le pouvoir d'achat des retraités. Malgré la mobilisation, le gouvernement reste droit dans ses bottes. Pour maintenir la pression, le « groupe des 9 » appelle à une nouvelle semaine d'action du 6 au 11 novembre.

La hausse brutale de la CSG sans compensation qui va toucher 60 % d'entre eux, avec l'annonce d'un nouveau gel des pensions pour 2018 et la baisse de l'APL qui s'ajoutent aux ponctions fiscales (CASA, demi-part veuf/veuve, fiscalisation de la majoration familiale pour trois enfants...), a pour conséquence une baisse continue du pouvoir d'achat des retraités et a contribué à mettre fortement les retraités en colère. Ils veulent, notamment, voir leur pouvoir d'achat augmenter et la suppression de l'augmentation de la CSG.

Supprimer l'augmentation de la CSG

Le gouvernement n'ayant apporté aucune réponse à leurs revendications, le groupe des neuf organisations appelle, dans un premier



temps, à une semaine d'initiatives du 6 au 11 novembre 2017 dans le cadre de la discussion des budgets au Parlement. Effectivement, la loi de finances et la loi de financement de la Sécurité sociale traduisent une volonté politique en faveur des plus riches au détriment de la majorité de la population et du financement des services publics. Dans chaque département des délégations iront à la rencontre des députés et sénateurs de la République pour leur rappeler ce qui motive la colère des retraités.

Avec le même objectif, au niveau national les représentants des organisations de retraités rencontreront les représentants des groupes parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat. Des rassemblements accompagneront les délégations. ■ M. C.

SACRÉ POUR LES GRECS ANCIENS, l'olivier reste dans l'imaginaire collectif l'arbre méditerranéen par définition, tortueux, noueux mais aussi robuste et séculaire... L'olivier, c'est le logo qui désigne la maison d'édition qui porte le même nom, c'est aussi le prénom de son fondateur, Olivier Cohen, dont l'histoire et la vie se confondent avec celles de la maison d'édition...

Éditeur indépendant Olivier Cohen EST l'Olivier

Olivier Cohen a fondé les éditions de l'Olivier en 1991 : il a fait appel à un grand designer britannique, John McConnell, pour concevoir le logo. C'est un logo apparemment très simple, conçu pour traverser les époques, et pour se placer facilement sur toutes les couvertures, quels que soient les visuels choisis : un olivier en ombres chinoises, un dessin stylisé, indémodable, et qui fait écho au prénom de son fondateur. Tout est dit, le décor est planté : les éditions de l'Olivier sont l'aventure de toute une vie, celle d'Olivier Cohen.

Indépendance et taille humaine

Chaque année, la rentrée littéraire est l'occasion de mettre en avant le rôle des maisons d'édition ; les plus connues sont aussi les

« Le vrai danger, c'est la confusion entre la littérature et les produits de substitution avec lesquels on la confond de plus en plus »

plus médiatisées, et cet événement (littéraire, mais aussi commercial) fait avant tout la promotion de « grandes » maisons, les plus connues. Quant à celles qui sont plus



modestes, parce qu'elles débute, par choix éditorial, ou celles qui sont spécialisées et indépendantes,

est présente dès son plus jeune âge, au cœur de ses débats d'adolescent ; une partie de sa famille maternelle, juive originaire d'Europe centrale, s'étant expatriée en Angleterre, il y passe de nombreuses vacances et acquiert rapidement une bonne maîtrise de l'anglais. C'est ainsi qu'il se passionne pour la littérature anglo-saxonne.

Éditions de l'Olivier

elles ne bénéficient pas du même relais médiatique.

Les éditions de l'Olivier se situent entre ces deux catégories : c'est une maison à taille humaine, qui emploie une dizaine de personnes et publie une quarantaine de livres par an. Mais c'est aussi une signature connue, qui a fait sa place et qui fait référence dans le monde de l'édition tant ses choix littéraires, exigeants et éclectiques, font exception.

Olivier Cohen a fondé la maison il y a plus de vingt-cinq ans : son projet éditorial est alors très ambitieux, il entend devenir la maison d'édition de référence de la littérature américaine contemporaine. Ce projet, il l'a nourri grâce à son histoire et à sa culture personnelle : il grandit auprès de parents très cultivés, la littérature

Au-delà de cette passion intellectuelle, c'est aussi une ren-

contre qui pousse Olivier Cohen sur cette trajectoire : celle de Raymond Carver, grand écrivain américain avec lequel il entretiendra une relation de profonde amitié. R. Carver lui ouvre la porte de la littérature américaine, il lui permet de rencontrer Richard Ford notamment : *Une saison ardente* est le premier roman de l'auteur, c'est aussi le premier titre publié chez l'Olivier. R. Ford a publié depuis la totalité de son œuvre à l'Olivier, et d'autres noms de grands auteurs sont associés aussi à la maison : Raymond Carver, James Salter, Cormac McCarthy, Jonathon Franzen ou encore David Foster Wallace. Pour ce qui est de la méthode, Olivier Cohen se montre pugnace et endurant. Deux exemples pour s'en convaincre : quand il découvre la littérature anglo-saxonne, certaines œuvres ne sont pas encore traduites en français, d'autres le sont de façon contestable. « Une traduction se doit d'être exacte, sans faux-sens ni contresens, mais aussi être dans l'esprit de l'auteur », dit-il, ce qui lui impose une exigence en terme de traduction : il saura s'entourer de traducteurs de qualité avec lesquels, fidèle, il travaille toujours aujourd'hui. En outre, quand il découvre un auteur, il n'hésite pas à s'affronter aux puissants du marché américain, là où les agents sont féroces et les droits se négocient à prix d'or pour les auteurs célèbres. Avec Jonathan Franzen, qu'il découvre en 2002 (l'Olivier



LA RENTRÉE LITTÉRAIRE 2017

Chaque année, 2 000 récompenses plus ou moins prestigieuses sont accordées à des œuvres littéraires : la rentrée littéraire contribue, grâce à cette émulation, à la vitalité d'un secteur artistique et créatif, ainsi qu'à la bonne santé de l'industrie éditoriale.

La rentrée littéraire fait suite, cette année, à un premier semestre 2017 plutôt morose en terme de ventes. Les différents prix, au-delà de la consécration et de la reconnaissance qu'ils représentent pour leurs auteurs, ont donc aussi une fonction commerciale assumée. La programmation de cette rentrée est diverse, ambitieuse et elle tend aussi à promouvoir de jeunes talents (81 premiers romans font partie de la sélection). Mais ce sont, sans surprise, les grands noms d'auteurs et de maisons d'édition qui font le succès de ces joutes littéraires.

Cette année, les questions sociétales dominent dans les titres sélectionnés, faut-il y voir la volonté des auteurs d'ancrer la littérature dans le réel ?

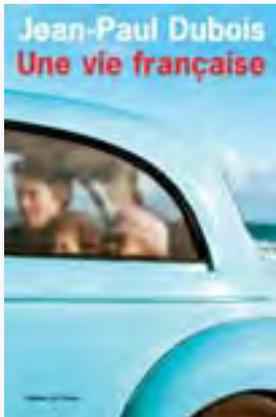
Quelques chiffres

- ▶ 581 titres sélectionnés pour la rentrée 2017 (560 en 2016).
- ▶ 390 romans, en hausse de 6 % (363 l'an passé).
- ▶ 191 titres pour le domaine étranger.
- ▶ 400 000 exemplaires vendus, en moyenne, pour le lauréat du Goncourt.

publie *Les corrections*), il n'hésitera pas à « préempter » son second titre, *Freedom*, avant qu'il soit mis aux enchères. C'est ainsi que l'Olivier s'impose dans le monde de l'édition.

Plus d'un millier de titres

Depuis sa fondation, la maison d'édition a évolué, et elle a notamment ouvert son catalogue aux auteurs français. J.-Paul Dubois, Agnès Desarthe, Marie Desplechin, Véronique Ovaldé, Olivier Adam sont parmi les plus connus du grand public et ils côtoient nombre d'autres grands auteurs (Jean-Yves Cendrey, Shenaz Patel, Valérie Zenatti...); en cette rentrée littéraire, deux auteurs publiés par l'Olivier sont sélectionnés : Jonathan Safran Foer et Jakuta Alikavazovic.



D'autres « mondes » littéraires sont aujourd'hui présents, et le catalogue est ouvert à des auteurs israéliens, russes, mexicains, chiliens, argentins... ce qui en fait un catalogue diversifié.

Olivier Cohen a réalisé un Almanach à l'occasion des 20 ans de l'Olivier (sur le site) dans lequel il retrace au fil des années l'histoire des publications. Dans cet almanach, il laisse aux auteurs une place importante :



© Olivier Dion

4 questions à Olivier Cohen, fondateur et directeur de la maison d'édition

L'US Mag : Comment qualifier l'Olivier dans le paysage éditorial français ? Quelles sont sa spécificité et sa singularité ?

Olivier Cohen : Au départ, c'est-à-dire il y a plus de vingt-cinq ans, j'ai souhaité publier tout ce que j'ai trouvé de mieux dans la littérature américaine contemporaine, alors méconnue en France. J'étais pionnier à l'époque, j'ai fait à la fois un travail de défrichage et révélé de nouveaux talents, j'ai aussi publié des écrivains confirmés. Cette littérature m'intéressait, elle témoignait d'une grande vitalité que je ne retrouvais pas dans la littérature française de l'époque. Mais je n'ai jamais souhaité me spécialiser pour autant : et depuis, la littérature française a beaucoup évolué, nous publions de nombreux auteurs français.

L'US Mag : Quel est votre projet éditorial à présent ?

O. C. : Jusque-là, nous éditions

des ouvrages de fiction, et à partir de l'an prochain, nous lançons une nouvelle collection qui regroupera plutôt des essais sociologiques et politiques. Pour lancer cette collection, nous publions un essai de Rebecca Solnit, traduite pour la première fois en français, et qui va faire du bruit.

L'US Mag : Quelles sont les difficultés que rencontre une maison d'édition indépendante aujourd'hui ? Sont-elles d'ordre financier, politique ?

O. C. : Le vrai problème, quand on publie de la littérature, c'est-à-dire de grands écrivains, c'est qu'il nous faut en face trouver de grands lecteurs. Or, le nombre de lecteurs qui aiment la littérature est en régression, il faut faire face à la concurrence d'internet, des séries télé, ou que sais-je... Bien entendu, il existe de gros succès de librairie, mais ils sont concentrés sur quelques auteurs. Ce qui pâtit, c'est la

diversité. Nous avons beaucoup de mal à faire découvrir de nouveaux auteurs. Imposer des écrivains, c'est mon projet, je devrais dire mon combat.

L'US Mag : Quelle est votre appréciation de la rentrée littéraire ? Vous avez publié de nombreux livres primés à cette occasion...

O. C. : Je ne dirais pas comme d'autres que c'est formidable, je ne le pense pas. Nous sommes le seul pays au monde où il existe une « rentrée » littéraire. Près de 600 ouvrages sont publiés entre août et novembre, 10 % seulement de cette production seront connus. C'est un énorme gâchis. C'est une énorme machine à fabriquer des déceptions chez les auteurs, et des invendus... C'est la même chose avec le Salon du Livre, à Paris : ceux qui en profitent sont ceux qui n'en ont pas besoin. À l'Olivier, nous préférons aller aux salons qui se tiennent en province...

certain chroniquent un ouvrage qui les a marqués, d'autres présentent un auteur qui les a façonnés... On peut y lire aussi l'incipit des *Corrections*, ou encore un extrait de *Le quai de Ouistreham* de Florence Aubenas. Plus qu'une rétrospective, c'est l'histoire d'une vie, d'une passion et un vibrant hommage à tous les auteurs.

On y découvre la volonté d'Olivier Cohen de se diversifier, d'ouvrir ses publications vers toutes les expressions littéraires qu'il estime de qualité. Il publie en 1994 *L'air de la guerre* de Jean Hatzfeld et ouvre ainsi la voie au journalisme et à une forme de récit de guerre. Il surprendra encore quelques années plus tard en publiant *Le quai de Ouistreham*, là encore un ouvrage à mi-chemin entre journalisme et littérature.

L'Olivier a développé au fil des années un certain nombre de collections qui lui ont permis de regrouper ses publications de façon thématique. Ces collections, qui s'enrichissent chaque année de nouveaux titres, offrent au lecteur un angle original pour aborder les œuvres (voir encadré ci-contre).

Les éditions de l'Olivier, à l'envergure modeste mais dont l'ancrage est solide, témoignent d'une vitalité étonnante ; à la fin de l'Almanach, Olivier Cohen évoque les dangers qui menacent l'édition, en particulier la révolution numérique, et il conclut ainsi : « *Le vrai danger, c'est la confusion entre la littérature et les produits de substi-*

DES COLLECTIONS ORIGINALES

- **Petite bibliothèque de l'Olivier** (création : 1996)
Collection qui rassemble des œuvres choisies (livres cultes, classiques contemporains).
- **Soul fiction** (création 1997)
Collection qui regroupe plusieurs générations d'écrivains noirs (américains et anglais) dont les livres sans concession parlent des ghettos, des gangsters, des maquereaux et des dealers.
- **Marge** (1999)
Des auteurs qui ont « mauvais esprit » produisent ici des œuvres qu'on ne retrouvera sans doute pas dans les manuels scolaires...
- **Penser/rêver** (2007)
La collection regroupe des essais qui s'inscrivent dans l'horizon de la psychanalyse.

tution avec lesquels on la confond de plus en plus : numéros d'exhibitionnisme, récits de vie édifiants, mémoires écrits par d'autres, romans larmoyants ou bourrés de clichés se déversent dans les librairies et les médias en quantités chaque jour plus grandes. Les repères se brouillent ». Face à un paysage éditorial parfois effrayant, mouvant, et acquis au profit, l'Olivier persiste et ne cède rien de son exigence en terme de qualité littéraire. ■

Rubrique réalisée par Véronique Ponvert

Auteurs en lice en 2017

Quelques auteurs (déjà) célèbres, en lice cette année

- Amélie Nothomb, *Frappe-toi le cœur* (Albin Michel).
- Sorj Chalandon, *Le jour d'avant*, (Grasset).
- Eric Reinhardt, *La chambre des époux*, (Gallimard).
- Kamel Daoud, *Zabor ou les Psaumes* (Actes Sud).
- Orhan Pamuk, *Cette chose étrange en moi* (Gallimard).

Les auteurs édités par l'Olivier, en lice cette année

- Jonathan Safran Foer, *Me voici*.
- Jakuta Alikavazovic, *L'avancée de la nuit*.

Grands prix (calendrier non exhaustif)

- Goncourt, Renaudot : 6 novembre.
- Femina, Interallié : 8 novembre.
- Médicis : 9 novembre.

Coup d'envoi des prix littéraires : le prix du roman FNAC

Le jury, composé comme chaque année de 400 libraires et 400 adhérents Fnac, a décerné ce prix le 15 septembre dernier à Véronique Olmi, pour *Bakhita* (Albin Michel).



Budget 2018

Les vrais chiffres

Sous ce titre, le site d'Alter Eco refait les calculs des annonces du gouvernement. En tenant compte de l'inflation - 1,1 % prévu - et de la croissance, 1,7 % pour 2018, les dépenses ne progressent pas de 1,5 milliard d'euros comme noté dans le budget, mais diminuent de 9,3 milliards. Une politique d'austérité renforcée. À suivre les dogmes du libéralisme économique, le risque est grand de retomber dans une récession profonde.

Diesel

Respecter les normes

Le « dieselgate », selon l'institut norvégien de météorologie en lien avec d'autres, provoque 10 000 décès en Europe. Le respect des normes aurait permis d'éviter 5 000 morts par an.

Fiscalité des entreprises

Le gouvernement brade les cotisations sociales

Le gouvernement a annoncé une palanquée de cadeaux. Les crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et la taxe sur les salaires vont être remplacés par de nouvelles baisses ou suppressions de cotisations sociales ; l'impôt sur les sociétés va passer de 33 à 28 % pour les 500 000 premiers euros de bénéfices ; le taux majoré de taxe sur les salaires de 20 % est supprimé (remplacé par le taux normal de 13,6 %).

Source : France Stratégie

CICE

Effet incertain pour coût exorbitant

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, devait permettre d'améliorer la compétitivité des entreprises et l'emploi. Il coûte 20 milliards d'euros par an aux finances publiques. Dans son rapport de 2017, le Comité de suivi du CICE note bien une amélioration des marges des entreprises, mais l'effet sur l'emploi est très incertain : il aurait permis de sauvegarder entre 10 000 et 200 000 emplois... Même les chiffres des manifestations ne donnent pas de tels écarts... Le CICE aurait par ailleurs eu un effet positif sur les salaires des cadres, ce qui n'était pas son rôle.

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

L'inefficacité des recettes libérales

L'inversion de la courbe n'a pas eu lieu. Stable depuis février 2017, le chômage est reparti à la hausse à partir du mois de juillet, au grand dam des zéloteurs de la politique dite de l'offre, politique clairement assumée sous la présidence précédente et encore amplifiée aujourd'hui.

On dénombrait en France 5,6 millions demandeurs d'emplois fin août 2017, dont 3,6 millions de catégorie A (n'ayant eu aucune activité rémunérée le mois précédent). Le chômage de masse s'est installé dans notre pays depuis bientôt plus de quarante ans, mais la situation s'est aggravée avec la crise dite des *subprimes* : le nombre de chômeurs de « catégorie A » a doublé entre avril 2008 et aujourd'hui.



L'insuffisance de la demande

Analysant la crise des années 1930, l'économiste J.-M. Keynes, en opposition aux théories économiques classiques qui attribuaient déjà le chômage à un niveau de salaires trop élevé, avait mis en évidence le rôle de la demande : c'est parce que le carnet de commandes des employeurs n'est pas suffisamment rempli que ces derniers n'envisagent pas ou trop peu d'embauches, ou licencient le cas échéant. En période de crise, vouloir réduire le chômage en favorisant la baisse des salaires a donc un effet contre-productif, puisque cette baisse entraîne une nouvelle baisse de la demande provoquant encore plus de chômage. Il faut à l'inverse, selon l'analyse keynésienne, relancer l'activité par la demande (dépenses publiques et baisse des taux d'intérêt) pour que les entrepreneurs reprennent confiance et que le nombre d'emplois augmente. Mais cette doctrine a été balayée par les analyses libérales à partir de la fin des années 1970 et, depuis, c'est ce que l'on nomme la politique de l'offre qui domine... Avec les résultats que l'on sait !

Les salaires contre l'emploi

Pour les thuriféraires du libéralisme économique, le chômage serait dû au mauvais fonctionnement du marché du travail, aux lourdeurs administratives et aux « charges » qui pèsent sur la compétitivité des entreprises. Sont visées toutes les règles (droit du travail et conventions collectives) qui empêchent de faire varier à la baisse les salaires des travailleurs et les effectifs d'une entreprise. L'idéal, pour les libéraux, serait bien évidemment de faire disparaître le SMIC. Mais la baisse du « coût » salarial par suppression des cotisations patronales sur les bas salaires va dans le même

sens, avec notamment l'idée que cette baisse du prix du travail peu qualifié limiterait les délocalisations ou le remplacement des humains par des machines. Pour contraindre les salaires à la baisse, il faut aussi faire sauter les protections collectives et instaurer davantage de concurrence entre les travailleurs : d'où la nécessité d'inverser la hiérarchie des normes, de réduire le poids des syndicats ou de pousser les chômeurs, les précaires, mais aussi certains salariés vers l'auto-entreariat.

Mettre la pression sur les travailleurs

Il faudrait aussi supprimer tout ce qui pourrait inciter un chômeur à refuser un emploi. Des allocations chômage trop « généreuses » pousseraient en effet les exigences des chômeurs à la hausse et les inclineraient à prolonger leurs recherches tant qu'ils ne retrouvent pas leur niveau de salaire antérieur. Il faudrait aussi accroître la flexibilité des emplois (comprenez leur précarité) et, pour cela, assouplir les CDD et « sécuriser » le droit de licencier. Bref, si les employeurs n'embauchent pas, c'est qu'ils ont peur de ne pas pouvoir licencier... Donc, pour favoriser les embauches, il faut favoriser les licenciements ! Le droit en la matière ayant été déjà largement assoupli, la nouvelle « réforme » du code du travail prolonge le processus en diminuant le coût du licenciement abusif, en limitant le pouvoir des juges et en établissant un barème faible et prévisible des pénalités. Jusqu'à présent, ces recettes n'ont engendré qu'une augmentation des inégalités et du nombre de salariés privés d'emploi. D'autres solutions peuvent être pensées pour réduire le chômage, mais elles n'entrent pas dans le cadre idéologique de la majorité des dirigeants des pays d'Europe. ■

Hervé Moreau

Le Défenseur des droits tire l'alarme

La chasse aux « assistés » n'existe pas que dans les discours idéologiques les plus décomplexés. Elle s'instille aussi trop souvent dans des politiques publiques qui traquent les fraudeurs aux prestations sociales avec un zèle dénoncé dans un récent rapport du Défenseur des droits.

Ce rapport pointe les nombreuses « atteintes aux droits des usagers du service public » qui ont lieu dans les procédures de lutte contre cette fraude. À sa lecture, on pense au film de Ken Loach, *Moi, Daniel Blake*, dans lequel un chômeur anglais se bat pour faire reconnaître ses droits face à une administration inquisitrice et implacable. On savait le système social anglais particulièrement dur dans sa chasse aux prétendus « assistés », il semble que nous n'ayons désormais rien à lui envier.

Des soupçons injustifiés et insidieux

On apprend ainsi que le soupçon de fraude et l'ouverture d'une enquête sont souvent synonymes d'une interruption immédiate du versement des prestations, privant alors les bénéficiaires de toute ressource. Un simple doute sur la véracité d'un certificat d'existence (qui atteste qu'une personne résidant à l'étranger est toujours en vie) peut ainsi justifier de ne plus verser une pension de retraite. Les exemples donnés dans le rapport sont édifiants, tel celui de cet homme gravement malade, contraint de rentrer en France pour se présenter en personne et pouvoir de nouveau percevoir sa pension, dont le versement était interrompu depuis deux ans. Alors que les procédures de déclaration de ressources sont parfois très complexes, le droit à l'erreur n'existe pas. Celui qui, de bonne foi, oublie certains revenus est d'emblée considéré comme un fraudeur, avec les conséquences qui en découlent : suspension immédiate du versement et obligation de remboursement des prestations reçues, sans possibilité de demander une remise de dette. Dans certains cas, la sanction a lieu alors même que l'ajout de l'élément oublié n'aurait pas eu d'impact sur le montant des droits.

Il y a fraudeurs et fraudeurs !

Un tel zèle à poursuivre les fraudeurs pourrait se justifier si les montants en jeu étaient importants. Or, il n'en est rien. La fraude aux prestations sociales ne représentait en 2015 que 672,76 millions d'euros, soit seulement 3 % du total de la fraude aux

administrations publiques. Un montant dérisoire face aux 21,2 milliards de la fraude fiscale. Les fraudeurs aux prestations sociales ne représentent qu'une infime part des bénéficiaires : par exemple, en 2016, la caisse nationale d'allocations familiales estimait que seulement 0,36 % de ses allocataires étaient coupables de fausses déclarations. Pourquoi s'intéresser autant à un phénomène d'une si faible ampleur ? Sans doute parce que la figure du « fraudeur » et celle de l'« assisté » servent à justifier une remise en cause de notre système de protection sociale.

Le non-recours : une réalité ignorée

Dans le même temps, le problème massif de non-recours aux prestations sociales est laissé de côté malgré ses graves conséquences en termes de pauvreté et d'exclusion. Près d'un tiers de ceux qui pourraient bénéficier du RSA n'en font pas la demande. En raison de la complexité des procédures, mais aussi du sentiment de honte à réclamer ce qui, à force de discours dévalorisants, est davantage perçu comme de la charité que comme un droit.



© Auremar / Fotolia.com

En choisissant de traquer les fraudeurs plutôt que d'accompagner les ayants droit dans leurs démarches, on fait certes des économies mais on oublie que ce qui devrait être prioritaire, c'est de s'assurer que chacun soit en mesure de vivre dignement. On oublie aussi que les prestations sociales ne sont pas des aides charitablement données à des individus qui ne les méritent pas vraiment, mais que ce sont des droits dont chacun doit pouvoir bénéficier, sans soupçon ni opprobre. ■

Clarisse Guiraud

Égalité salariale

Toujours loin du compte

Les femmes gagnent en moyenne 15 % de moins que les hommes dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), un écart qui peine à se réduire. L'étude de l'OCDE précise que « très peu de progrès ont été accomplis ces cinq dernières années et les inégalités persistent entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie sociale et économique, et dans tous les pays à tous les stades de développement ». L'Inde (56 %), l'Afrique du Sud (41 %) et la Corée du Sud (37 %) sont les trois pays où l'écart pour un emploi salarié à temps plein est le plus grand. Au bas du tableau, avec moins de 4 % d'écart, figurent le Costa Rica, le Luxembourg et la Belgique. La France se situe autour de 10 %.

Industrie

2 millions de robots

Le monde compte en 2017 deux millions de robots industriels en activité, un doublement depuis 2010. Une étude réalisée aux États-Unis montrait que chaque robot supplémentaire réduisait l'emploi total de 3 à 6 unités. Une autre étude réalisée pour l'Allemagne, premier pays « robotisé », montre qu'un robot de plus entraîne deux emplois de moins dans l'industrie manufacturière. Ainsi, sur la période 1994-2014, environ 275 000 emplois manufacturiers ont disparu du fait de l'utilisation accrue de robots. Mais la robotisation de l'industrie allemande n'a aucun effet sur l'emploi global puisqu'on assiste à un basculement des emplois de l'industrie vers les autres secteurs créateurs d'emplois.

GAFA

Enfin des sanctions

Après Google et Apple, la Commission européenne a sanctionné Amazon et resserre la pression sur l'Irlande pour récupérer les sommes dues par Apple. Ces décisions ont provoqué les foudres du Luxembourg et de l'Irlande. L'un affirme ne rien avoir à demander à Amazon, puisque la firme obéissait aux règles fiscales antérieures. L'autre trouve la décision de la Commission « complètement inutile ». Si la législation européenne en matière de fraude fiscale s'est considérablement renforcée ces dernières années, il y a encore beaucoup à faire !

Surpêche

Toujours moins de poissons

La consommation de poisson par personne a doublé depuis les années 1960 à l'échelle mondiale pour atteindre 19 kg en 2010. Cette augmentation de la consommation fait peser une pression insoutenable sur les mers et les océans, où sont pêchés près de neuf poissons sur dix, alors même que la planète devra nourrir deux milliards de personnes supplémentaires d'ici à 2050.

+ 3,6 %

Selon les nouvelles estimations de l'Organisation mondiale du commerce, les échanges mondiaux de marchandises devraient croître de 3,6 % en 2017. La hausse du commerce international n'avait pas dépassé 1,3 %, l'an dernier, un coup de frein inédit depuis la crise financière.

VTC

Uber a trouvé son Uber

Taxify casse les prix. Sur le marché des VTC, le dernier arrivé annonce 10 % de rabais en moyenne sur les tarifs de Uber et 50 % en octobre. Il promet aux chauffeurs une meilleure rémunération pour les inciter à se brancher sur sa plateforme en abaissant sa commission. Taxify est une start-up estonienne mais 20 % de son capital est dans les mains du géant chinois Didi qui contrôle 90 % du marché dans son pays et détient un grand nombre de participations dans des entreprises du secteur (TripAdvisor, Avis...).

Environnement

Un soleil d'espoir

Les énergies renouvelables vont continuer leur développement massif dans le monde ces cinq prochaines années, et c'est le solaire qui tirera cette croissance, estime l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Ces progrès s'expliquent par la montée en puissance plus forte que prévue du solaire photovoltaïque dans deux pays : la Chine et l'Inde. En 2022, les énergies renouvelables fourniront 30 % de la production d'électricité mondiale, contre 24 % aujourd'hui. Mais ne nous réjouissons pas trop vite car si la part des énergies vertes dans la production de chaleur (chauffage domestique, industrie, cuisson) va croître de 25 %, elles ne représenteront toujours que 11 % de la consommation de chaleur mondiale.

UNE REPRISE ÉCONOMIQUE INÉDITE, ET BIEN ÉTRANGE...

Vois-tu venir la reprise ?

Une reprise de l'économie française comme celle des grands pays développés s'annonce relativement faible avec une absence de taille : l'inflation qui reste à des taux très bas, bien loin de l'objectif de 2 % fixé par les banquiers centraux (comme la FED et la BCE). L'épée de Damoclès de l'arrêt des politiques monétaires expansives pouvant provoquer une crise financière reste d'actualité.

La reprise est là ! Tous les médias le serinent jusqu'à plus soif. La croissance de l'économie française en 2016 a atteint 1,1 %, elle serait de 1,7 % en 2017 suivant les prévisions du gouvernement. Objectivement, c'est une bien faible croissance. Mais elle indique la sortie d'une séquence ouverte en 2011 marquée par une longue déflation et la stagnation de l'économie. Les banques centrales, la FED comme la BCE, ont jusqu'à présent répondu par une politique monétaire expansive se traduisant par une création monétaire jamais vue, qui a servi à acheter des obligations d'État et de



© Pascal Poggi / Flickr.com

grandes entreprises, associée à des taux d'intérêt négatifs. Résultat : blocage de la spéculation sur le marché obligataire et orientation vers le marché des actions. Cette politique a permis aux États et aux grandes entreprises de financer leurs besoins de financement à faible coût. Pendant cette période de faible croissance économique et d'expansion monétaire, c'est uniquement parce que les marchés des actions et des matières premières sont devenus le principal terrain de jeu des spéculateurs que les indices boursiers ont pu croître (CAC40 à Paris, DowJones à New York). Dans ce contexte, mis à part les États-Unis d'Obama, les politiques économiques sont restées marquées par l'austérité. Avec la reprise économique, il reste une inconnue, un « mystère » a prétendu Janet Yellen, présidente de la Réserve fédérale américaine : l'inflation. Dans la plupart des grands pays capitalistes développés, elle n'atteint pas la barre des 2 % considérée comme nécessaire pour générer à la fois la croissance et la réduction automatique des dettes. Pour la France, elle tournera autour de 1 % pour 2017 et 1,1 % pour 2018. C'est un indicateur qui est souvent pris à la légère par les économistes officiels qui préfèrent saluer la poursuite de la « politique de l'offre » du gouvernement Macron à travers les annonces budgétaires pour 2018. L'énorme création monétaire aurait dû logiquement se traduire par la montée du niveau général des prix mais elle est restée confinée au secteur financier.

Les créations d'emplois, certes insuffisantes par rapport aux besoins, auraient dû suivant la théorie néoclassique donner naissance à la hausse de la masse salariale. Ces théories ne tiennent pas compte de la poursuite de la tendance à la surpro-

duction et d'une crise financière latente qui n'attend qu'une étincelle. Pour lutter contre l'une et l'autre, il faudrait une politique de relance passant par l'augmentation des revenus des ménages, la lutte contre les inégalités et des investissements publics. Le plan d'investissement de 57 milliards du gouvernement est en trompe-l'œil. Seuls 30 milliards seront investis en plus de ce qui était déjà inscrit dans le budget et seront étalés sur cinq ans. Il aura donc peu d'impact en vérité. Favoriser les riches en diminuant leur imposition ne favorisera pas l'investissement. Pour ce faire, il faudrait l'augmentation du marché final sinon la hausse des profits alimente les marchés financiers. Le bilan des dix années de crise ne sera donc jamais tiré ?

Une politique dogmatique

Les ordonnances sur « le travail » accentuant la flexibilité et les négociations entreprise par entreprise ne peuvent qu'affaiblir le rapport de force des salarié-e-s face au patronat et, ainsi, accentuer la précarité et la baisse des salaires. Il faut ajouter les mesures fiscales de hausse de la CSG qui diminueront automatiquement le pouvoir d'achat des retraités et des fonctionnaires. Au total, le gouvernement joue la poursuite de la récession en déprimant le marché final... l'inflation ne sera pas de retour... Si la FED décide d'augmenter ses taux d'intérêt, l'effet dépressif sur la croissance et les marchés financiers se fera immédiatement sentir... ■

Nicolas Bénéès

DOSSIER

Non-titulaires

Inacceptable précarité



Dossier coordonné par Hamda El Khiari, Benoît Teste

Ont participé à la rédaction V. Albert, O. Cordelier, J. François, N. Krantz, Ch. Laronde, F. Montagnac, H. Moreau, M. Rotolo, B. Teste

**Le débat entre défenseurs
des protections
collectives et partisans
de la flexibilité est de plus
en plus présenté comme
celui des anciens et
des modernes...**

Triste époque qui cherche à nous persuader que la précarité à vie est non seulement un horizon indépassable, mais aussi une source d'innovation et une fin désirable : soumis à la pression, l'individu est censé « libérer ses énergies »...

L'archaïsme véritable, c'est le maintien de salariés et d'agents publics dans l'insécurité au travail comme dans l'insécurité sociale.

L'objet principal de ce dossier est de ramener à la réalité des conditions de travail et de vie de millions de précaires, parmi lesquels des centaines de milliers de non-titulaires de la Fonction publique.

Notre volonté est aussi de convaincre que la lutte contre la précarité est l'affaire de tous. Par solidarité, bien entendu. Et au-delà, parce qu'à travers les mauvaises conditions d'emploi qu'on réserve à nos collègues, ce sont les métiers et la considération qu'on porte aux travailleurs qui sont attaqués. C'est pour cette raison que la FSU a décidé de faire de la journée du 8 novembre une journée nationale de mobilisation pour de meilleures conditions de travail, pour un plan de titularisation massif des contractuels de la Fonction publique et qu'elle appelle toutes et tous, titulaires comme non-titulaires, à participer au rassemblement qui aura lieu à cette occasion à Paris. Lutter contre la précarité, c'est une question d'intérêt général !

Déstabilisation généralisée

Extension du domaine de la précarité

Dans différents domaines, sur le plan énergétique, alimentaire, même dans la santé et dans l'emploi, la précarité est un phénomène pluriel qui affecte anormalement et, plus ou moins directement, l'ensemble des individus de notre société.

C'est au milieu des années 1980, lorsque le chômage de masse s'installait parallèlement aux premiers reculs du droit du travail, que la problématique de la précarité dans l'emploi s'est imposée. Il s'agit de ce que les économistes nomment les emplois « atypiques » en opposition aux contrats à durée indéterminée : CDD, intérim, stages, travail saisonnier, mais aussi emplois à temps incomplet occupés par des individus qui souhaiteraient travailler davantage. La précarité s'est étendue plus récemment à une « nouvelle » catégorie : l'auto-entrepreneuriat, qui dans la plupart des cas n'a d'indépendant que la forme juridique et touche de nombreux artisans et petits commerçants.

Disqualification sociale

Cette insécurité de l'emploi se répercute sur toute la vie quotidienne : des revenus incertains et faibles impliquent une difficulté à accéder au logement, à une nourriture saine

ou aux emprunts bancaires, ainsi qu'une impossibilité à se projeter dans l'avenir ; cela affecte tous les membres du ménage, dont les enfants. C'est donc un phénomène pluriel, systémique, et l'insécurité économique, engendrant du stress, peut aller jusqu'à la dégradation de la santé et des relations sociales, entraînant les individus les plus exposés dans la spirale de l'exclusion. Mais cette précarité dépasse largement tous les chiffres qu'on peut en faire. L'incertitude et la peur du chômage touchent en effet une part croissante des salariés en emploi supposés stables, d'autant que les règles du licenciement ont été et vont à nouveau être considérablement assouplies. Elle est enfin instituée en système de management, lorsque les travailleurs sont déstabilisés par des chan-

gements constants de prescriptions, d'organisation du travail et d'objectifs, au prétexte qu'ils seraient plus efficaces lorsqu'ils sont mis en insécurité dans leur travail. Indubitablement, la lutte contre la précarité est l'affaire de toutes et tous ! ■

Impossibilité de se projeter dans l'avenir

Dans la Fonction publique

Contrat *versus* statut

La Fonction publique est parfois encore présentée comme un îlot de « sécurité de l'emploi ». Or, de nombreuses formes de précarité s'y sont développées.

Le recours au contrat est théoriquement une exception au principe de recrutement des fonctionnaires. Pourtant, plus d'un agent de la Fonction publique sur cinq (21,7 %) est contractuel, contrats aidés inclus, soit plus d'un million de personnes ! Cette part augmente de 0,2 % par an depuis quatre ans et ce, malgré la politique dite de « déprécarisation » qui ouvre l'accès à des concours et examens professionnels « réservés » censés résorber une précarité qu'on ne cesse d'alimenter en amont. C'est dans la Fonction publique territoriale que la part de non-titulaires dans l'emploi total est la plus élevée, 25 % des agents, ils sont 21 % dans l'hospitalière et 19 % dans la Fonction publique de l'État. Au bout de six ans de CDD, un contractuel peut signer un CDI, contrat à

durée indéterminée qui n'est qu'une sortie très partielle de la précarité (changement fréquent de poste, temps partiel imposé, etc.).

De vrais métiers

On peut entendre que sur certaines missions temporaires (besoins saisonniers par exemple) ou très spécifiques, l'administration recourt au contrat. Mais dans la plupart des cas, ce recrutement vise à répondre à des besoins permanents du service public, ce qui est une anomalie que nous dénonçons. Parfois, il n'existe pas de corps destiné à assurer les fonctions correspondantes à un métier, la revendication porte alors sur leur création, c'est le cas avec les AESH (accompagnement des élèves en situation de handicap).

Par ailleurs, 198 000 personnels sont en « contrat aidé ». L'État employeur devrait assurer formation et accompagnement débouchant sur une qualification reconnue, mais il néglige souvent cet aspect. La suppression brutale d'un grand nombre de ces contrats à la rentrée 2017 a conduit à ce que certains personnels, déjà dans une situation précaire, se retrouvent sans solution ni perspective alors qu'au mois de juin leur avait été le plus souvent promis un renouvellement de contrat.

Les volontaires du service civique ne sont pas des contrats précaires. Pour autant, si le dispositif était dévoyé, cela aboutirait à une nouvelle modalité de recrutement pour assurer à moindre coût des missions indispensables au fonctionnement du service public. ■



© Zerbor / Fotolia.com

Quelques chiffres**17,2 %**

de la totalité des agents de la Fonction publique hors contrats aidés sont des contractuels, soit autour de **931 950 personnes**.

40,4 %

des agents contractuels sont à temps partiel ; près de **20 %** ont un contrat d'une durée égale ou inférieure à **50 %**, dans la Fonction publique d'État

38 ans

C'est l'âge moyen des contractuels dans la Fonction publique d'État contre **44,5 ans** pour les agents titulaires.

Employeur de non-titulaires

Chaque agent de la Fonction publique devrait bénéficier d'un emploi pérenne et pourtant l'Éducation nationale emploie un nombre toujours plus important de non-titulaires.

Depuis plusieurs années, les résultats aux concours témoignent d'une désaffection croissante pour le métier de professeur : les effectifs des candidats se tarissent et l'Éducation nationale n'arrive plus à recruter suffisamment d'enseignants. Des postes non pourvus par les concours débouchent inévitablement sur le recrutement de personnels non titulaires et pas seulement chez les professeurs.

Des salariés maltraités

40 000 professeurs, 80 000 assistants d'éducation (AED), de plus en plus d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), des contrats uniques d'insertion (AVS-CUI-CAE), etc. Sous ces sigles et avec des situations contractuelles différentes

se cache souvent une même réalité : des contrats à temps incomplet non choisis, des temps partiels, des contrats souvent de courte durée.

À cela s'ajoutent des problèmes et retards dans les paiements de salaires, des affectations sur plusieurs établissements qui nuisent à un rythme de vie normal (transport, déjeuner, etc.), des chantages au renouvellement de contrat, des emplois du temps difficiles et sans cohérence, une pratique d'annualisation qui perdure alors qu'elle est reconnue illégale (pour les CUI), des attestations employeur délivrées avec plusieurs mois de retard, des allocations chômage qui tardent à être versées aux agents, etc. La liste est longue.

La situation n'est pas plus enviable dans les

GRETA et les GIP, ils sont plus de 4 000 contractuels, soit environ 93 % d'enseignants formateurs auxquels s'ajoutent de « faux vacataires », c'est-à-dire que les intervenants extérieurs sont en réalité des contractuels. S'y ajoutent les CFC contractuels des rectorats (conseillers en formation continue). Tous subissent des pressions diverses, du chantage au contrat et un management de plus en plus brutal et dévalorisant !

L'Éducation nationale ne se soucie pas suffisamment des conditions de vie et de travail de ces agents, et pour beaucoup d'entre eux, ils estiment n'être considérés que comme des variables d'ajustement, ils enchaînent pour la plupart des contrats précaires rémunérés *a minima*, ce qui les laisse parfois dans des situations désespérées. ■

Un passé révolu ?

Brève histoire de la précarité

L'administration a très tôt fait appel aux agents non titulaires.

Ce phénomène trouve vraisemblablement son origine au siècle dernier dans la volonté d'exclure les femmes de l'accès au fonctionnariat, notamment celles qui occupaient des fonctions de gérante d'agence postale. Il y aurait eu dès 1869 des recrutements d'agents pour occuper des fonctions dans cette même administration sans avoir la qualité de fonctionnaire.

Le phénomène a pris de l'ampleur lors de la Première Guerre mondiale, lorsqu'il a fallu remplacer les fonctionnaires mobilisés sur le front. Les administrations pouvaient recruter des agents appelés « auxiliaires » à l'occasion de travaux exceptionnels et urgents rémunérés sur des crédits globaux ouverts par le Parlement. Les chiffres font état d'une évolution conséquente de 10 000 agents en 1914 à 70 000 en 1922. À l'issue de la guerre, un certain nombre d'agents ont été maintenus en place, d'autres licenciés. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'évolution s'est poursuivie. Les effectifs ne représentaient pas moins de 90 000 personnes à la veille de la guerre contre 210 500 en 1946. Les mesures de titularisation ainsi que les licenciements vont faire diminuer ces chiffres.

Généralisation

Mais le phénomène qui était jusque-là principalement cantonné à deux administrations, les PTT et l'Éducation nationale, va se généraliser à partir des années soixante, période qui correspond, du reste, à une crise de recrutement des fonctionnaires. Vont ainsi appa-



© Frédéric Bisson / Flickr.com

Non-titulaires dès 1869

raître dans l'ensemble des ministères, des « statuts » propres aux agents non titulaires dénommés le plus souvent « agents contractuels ». Ce phénomène, bien qu'entrecoupé par deux grands plans de titularisation (en 1965 et en 1974), a continué à progresser. La réduction des effectifs constatée dans les années 80 résulte de l'effet conjugué des mesures de limitation du recours aux agents, du plan de titularisation Le Pors et de la création de corps de fonctionnaires dans la recherche. Les agents non titulaires représentaient, en 1994, 209 979 personnes et 206 000 en 2001. (Source : Carole Moniolle, *Les Agents non titulaires de la fonction publique de l'État – Entre précarité et pérennité*, LGDJ). ■

Quelques étapes clefs

- **1983** - Plan Le Pors : titularisation de près de 35 000 maîtres-auxiliaires.
- **1996** - Loi Perben. Plan de titularisation dans un contexte marqué par un chômage massif des non-titulaires.
- **Juillet 2000** - Plan Sapin : titularisation de 14 532 collègues.
- **2005** - Fin de la loi Sapin. Les vacances se multiplient. De plus en plus de personnels sont confiés à une gestion locale.
- **Loi du 26 juillet 2005** - Instauration du CDI.
- **2007** - Création des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les agents non titulaires.
- **2016** - Refonte des textes réglementaires. Des avancées mais de nombreuses revendications demeurent sans réponse (voir p. 27).

Les contractuelles

▶ dans la Fonction publique d'État, **61 %** sont des femmes (**55 %** dans l'ensemble de la FPE*).

▶ dans la Fonction publique territoriale, **67,2 %** sont des femmes (**61 %** dans l'ensemble de la FPT*).

▶ dans la Fonction publique hospitalière, **78,4 %** sont des femmes (**77 %** dans l'ensemble de la FPH*).

Objectifs non atteints

Bilan du plan Sauvadet (loi du 12 mars 2012) - titularisation des contractuels de la FP par recrutements réservés ou sélections professionnelles : dans la FPE, **13 300** agents contractuels ont été titularisés sur **23 800** postes ouverts, pour **38 000** agents éligibles identifiés par l'administration. Le plan est prolongé jusqu'en 2018 (inscriptions à l'ultime session à faire en ce moment même). *Source : emploipublic.fr*

* Titulaires et non-titulaires confondus

Contractuels du premier et second degré

De nouveaux droits acquis par le SNES et la FSU

Améliorer les conditions d'emploi, obtenir des garanties et des droits : le combat contre la précarité est une priorité syndicale.

Le SNES et la FSU ont impulsé des actions syndicales et juridiques qui ont conduit à la publication du décret n°2016-1171, des arrêtés conjoints et de la circulaire d'application n° 2017-038. Ces textes actent des avancées concrètes quant au recrutement, la rémunération, la formation, et l'évaluation des contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans le premier et le second degré ou les services relevant du ministre de l'Éducation nationale.

Des acquis

Ainsi, ont été obtenus :

- un classement en deux catégories et une évolution de la rémunération au moins tous les trois ans par une grille de rémunération académique pour les agents (après vote en CTA) : c'est la reconnaissance d'un droit à progression de salaire en fonction de son ancienneté ;
- la possibilité de contester son évaluation professionnelle en CCP ;
- un délai de prévenance renforcé lors du renouvellement ou non du contrat, la réduction et la limitation de la période d'essai, le droit

à un certificat de service, une rédaction nationale des contrats, avec procédure stricte dès que des éléments du contrat sont modifiés; Un renforcement des droits à reclassement lors de l'absence de besoin : par exemple possibilité, à partir d'une certaine ancienneté, d'obtenir un autre emploi s'il n'y a plus de besoins d'enseignement dans sa discipline ;

- le maintien du CDI en cas d'échec à la titularisation, et une meilleure prise en compte de l'ancienneté lors de la titularisation ;
- une formation d'adaptation à l'emploi et aux concours, et un accompagnement par un tuteur si besoin ;
- des obligations et droits identiques à ceux des titulaires pour les primes et indemnités sauf exceptions.

Des luttes à venir

Mais la précarité demeure : il reste beaucoup à faire pour l'application de ces nouveaux droits dans certains rectorats où les négociations se poursuivent. Partout, le SNES-FSU lutte contre les interprétations restrictives des textes qui privent certains



© Jeanne Menjoulet / Flickr.com

Lutter contre les interprétations restrictives des textes

contractuels des indemnités de vacances ou de l'heure d'allègement pour affectation sur plusieurs établissements.

Avec la mobilisation de tous, le SNES et la FSU poursuivent la lutte pour améliorer les conditions d'emploi, et obtenir un véritable plan de titularisation pour les contractuels, seul moyen de mettre fin à la précarité. ■

Assistants d'Éducation

Un emploi de moins en moins enviable

La création des AEd (Assistants d'éducation) en 2003 avait pour but de mettre fin au statut dérogatoire des MI/SE (maîtres d'internat / surveillants d'externat). Le but est malheureusement atteint.

Autrefois poste réservé aux étudiants, la fonction de surveillant attire désormais des personnes en recherche d'emploi, qui voient là un moyen de s'assurer un revenu pendant six ans, dans un contexte de chômage de masse. De plus, loin des pôles universitaires, il est difficile de recruter des étudiants pour remplir cette fonction particulière. L'augmentation du nombre de non-étudiants accédant à la fonction fait naître des

attentes difficilement conciliables avec ce que prévoyait le poste à sa création. D'une part, le revenu est bloqué à l'indice 311 (soit donc 1 203,32 euros net par mois) et ne correspond pas aux besoins de jeunes actifs. D'autre part, le temps d'exercice d'un AEd est fixé à six années réglementaires. Certes, une certaine tranquillité naît de cette situation, mais à l'échelle d'une carrière, cela reste court ! À la fin du contrat, les établissements proposent parfois aux AEd de prolonger leur mission mais en bénéficiant d'un contrat aidé, ce qui n'améliore en rien leur situation.

Une situation inconfortable

La position de l'AEd dans l'établissement est tout aussi particulière. Recruté par le chef d'établissement qui reste son chef de ser-

vice, travaillant avec le CPE qui organise néanmoins son temps de service et distribue ses missions, pas vraiment collègue mais admis en salle des professeurs, l'AEd est toujours tiraillé entre les différents acteurs de la communauté éducative. Il est ce personnel fondamental dans la vie de l'établissement, trop rarement considéré comme un acteur légitime. Sa situation est fragile dans la communauté scolaire.

Revendications

Le SNES-FSU milite pour une reconnaissance de la fonction d'étudiant-surveillant avec une gestion rectorale, une réduction du temps de travail et une revalorisation de la rémunération. Dans le cadre actuel, il revendique pour tous l'extension du crédit de 200 heures de formation afin de leur permettre de trouver un emploi à l'issue de leur contrat ainsi qu'un accès facilité aux concours internes de la Fonction publique. ■

Un personnel rarement considéré comme un acteur légitime



© Frédéric Bissen / Flickr.com

Témoignage

« AESH, et pourtant bouche-trou »

Une Accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH) nous livre son quotidien.

Après deux ans de CUI/CAE en tant qu'AVS, j'ai été remerciée car je n'avais pas le bac, un petit passage par la case chômage, puis recrutée à nouveau en septembre.

J'ai obtenu un poste dans une école où il y a un très gros pourcentage d'enfants porteurs de handicaps. Il y a une classe ULIS, une CLIS, plusieurs enfants en inclusion dans les autres classes. Je pensais être formée sauf que la réalité est tout autre...

Au cours de la matinée, en classe de CM1, je dois venir en aide à quatre enfants qui sont « judicieusement » placés aux quatre coins de la classe et dont j'ignore les problèmes. Je ne suis pas invitée aux réunions au sujet des enfants dont je m'occupe, je garde la classe.

Rude journée

Après 2 heures avec les CM1, j'enchaîne sur une petite surveillance de récréé avec les maîtresses puis 2 heures en maternelle où je m'occupe de deux enfants. A midi, je deviens une « dame de service » à la cantine et je surveille seule 50 enfants (dont la moitié sont porteurs de handicaps plus ou moins lourds et demandent une surveillance



© Photographie.eu / Fotolia.com

Des personnels mal reconnus

accrue)... au bout de 45 mn, une autre AVS vient me prêter main forte. Pour compléter mon emploi du temps, je reviens une heure le vendredi, hors heures de classe, et je me transforme en animatrice périscolaire et m'occupe seule de 16 enfants dont certains viennent de CLIS et d'ULIS.

Sur les 24 heures hebdomadaires, 7 sont consacrées à pallier le manque de personnel. Je trouve cela affligeant, sans parler des conditions de sécurité. En permanence, je vis avec la crainte qu'il arrive un accident.

Paroles de contractuelles

Bernadette, professeure de LV

J'ai 64 ans et dix d'ancienneté, je dois travailler encore deux ou trois ans pour espérer obtenir une petite retraite. Le rectorat me propose pour cette rentrée un contrat à temps incomplet de 7 h 50. Ce salaire ne me permet pas de vivre décemment.

Nadège, professeure de lettres modernes et classiques depuis sept ans

J'ai enseigné dans plus de six établissements différents (collèges et lycées). J'ai imaginé de nombreux projets pédagogiques, fait appel à des intervenants de tous horizons culturels et donné beaucoup de mon temps personnel. Je n'ai jamais pu me consacrer à la préparation de mon concours, faute de temps. En sept ans, mes conditions de vie ont empiré.

Laurence, professeure de SVT depuis près de six ans

Cette année, pour m'attribuer un temps plein, le rectorat m'a affecté dans trois établissements ! Je n'ai même pas le temps de manger le midi. Il m'est presque impossible de me rendre d'un établissement à l'autre dans les temps impartis.

NB : Les noms ont été modifiés.

J'ai signalé tout cela par mail à l'inspection académique, je n'ai aucun retour. Nerveusement, je craque un peu face à toute cette hypocrisie et ce manque de respect pour ces enfants qui ont besoin d'aide... ■



« Si on continue à réduire les financements, la précarité ne disparaîtra pas »

Rossella Benedetti est secrétaire nationale de l'UIL-scuola en charge des relations internationales. Pour L'US MAG, elle brosse un panorama de la situation des précaires en Italie.

L'US Mag : Quelle est la situation des enseignants précaires en Italie ?

Rossella Benedetti : Les précaires en Italie sont regroupés en trois catégories : ceux qui viennent d'achever leur parcours universitaire dans une des disciplines enseignées au collège ou au lycée. Ils ont le niveau master, mais n'ont pas de qualification pour enseigner. Pour le primaire, une formation de niveau master est proposée pour habilitier les candidats ; ceux qui sont qualifiés mais qui ne peuvent pas encore prétendre à un contrat à durée indéterminée ; ceux qui ont droit à un contrat à durée indéterminée conformément à une loi qui date de 1990. La loi prévoit de partager les postes vacants entre les candidats qui viennent de passer le concours et ceux qui se trouvent dans cette liste. En Italie en 2016/17, on a eu 125 727 contrats de remplacement à l'année et 125 832 contrats de courte durée. Ceux qui reçoivent un contrat annuel ont les mêmes droits que les titulaires ; ceux qui remplacent

pour des périodes brèves ont droit à moins de jours de congés maladie, ne reçoivent pas de salaire s'ils s'absentent pour passer un examen ou pour des questions de famille. Le salaire des précaires ne progresse pas comme celui des titulaires, il reste toujours au même niveau.

L'US Mag : Y a-t-il eu récemment des plans de titularisation dans l'éducation ?

R. B. : À la suite d'une plainte portée par les syndicats italiens auprès de la Cour européenne de justice, le gouvernement Renzi a titularisé une centaine de milliers d'enseignants précaires. Toutefois, il reste encore beaucoup de contractuels qui peuvent prétendre à ce droit parce qu'ils ont travaillé plus de trois ans successifs avec un contrat annuel. Le plan de titularisation a été mis en œuvre sans écouter les remarques des syndicats et cela a créé beaucoup de mécontentement. Beaucoup de professeurs doivent enseigner aux quatre coins de l'Italie, parfois très loin de chez eux.

L'US Mag : Quels sont les mandats de l'UIL-Scuola pour résorber la précarité ?

R. B. : D'abord, il faudrait avoir des plans de recrutement réguliers et des procédures ou parcours de qualification qui ne changent pas tous les deux ans. Nous aurons toujours besoin de remplaçants. UIL-Scuola a proposé, il y a plusieurs années, la mise en place d'un mécanisme qui attribue plus d'enseignants que de classes dans chaque école, de sorte qu'on puisse organiser les cours même lorsque les enseignants sont en congé maladie. Mais si on continue à réduire les financements du système public, la précarité ne disparaîtra pas. En outre, la dernière réforme des pensions a repoussé à 67 ans l'âge de départ à la retraite. D'ici 2030, il faudra travailler jusqu'à 69-70 ans. Avec notre confédération, nous menons depuis trois ans des négociations et des campagnes pour revenir à un âge raisonnable pour les personnels d'éducation. ■



« Il faut réfléchir sur le coût social indirect que constitue la gestion de la précarité »

Serge Paugam est l'auteur de nombreux ouvrages ayant fait date sur la pauvreté et la précarité dont *Le Salarié de la Précarité* en 2000. Directeur de recherche au CNRS et directeur d'études à l'EHESS, il nous livre l'éclairage du sociologue, pas toujours en phase avec les analyses syndicales, mais toujours stimulant pour comprendre les effets profonds de la précarité. En cette rentrée, il publie, en collaboration avec trois autres sociologues, *Ce que les riches pensent des pauvres* aux Éditions du Seuil.

L'US Mag : *Quelle réalité le mot générique de « précarité » recouvre-t-il ?*

Serge Paugam : *Le Salarié de la précarité*, paru en 2000, m'avait permis de définir le type idéal de l'intégration professionnelle en partant de la stabilité de l'emploi et de la satisfaction dans le travail. Le salarié attend de la protection sociale et veut voir sa carrière évoluer en ayant des garanties face à l'avenir. Mais il veut aussi être reconnu, se sentir utile dans le travail. Ces deux exigences assurent l'intégration professionnelle. À partir de ces deux critères, on peut analyser les autres situations, celles qui s'écartent de cet idéal. Je nomme une de ces formes l'intégration disqualifiante : l'individu n'a ni protection ni reconnaissance. Il vit dans l'angoisse du lendemain. Il s'agit d'individus qui ont des contrats de courte durée sans autre perspective que le chômage. Ils ont le sentiment de compter pour pas grand-chose. Il y a deux autres situations encore : l'intégration incertaine, qui touche des personnes qui n'ont pas la stabilité de l'emploi mais qui aiment leur travail. Enfin, et c'est une forme que l'on peut retrouver dans le secteur public, ce sont les personnes qui ont la stabilité de l'emploi mais qui souffrent au quotidien. C'est l'intégration laborieuse. Les gens sont malheureux au travail. Il leur manque cette reconnaissance élémentaire. La précarité professionnelle n'est donc pas seulement le fait d'avoir un contrat à durée déterminée. C'est l'ensemble des situations qui s'écartent du type idéal de l'intégration professionnelle.

L'US Mag : *L'enseignement nécessite des personnels hautement qualifiés et formés. Est-ce compatible avec la précarité de l'emploi ?*

S. P. : Dans la Fonction publique en général et dans l'EN en particulier, on réalise une mission de service public. Le statut vaut pour reconnaissance. On peut avoir le sentiment que l'on fait un beau métier mais la non-reconnaissance a un sens profond, symbolique, qui rejait sur l'identité de l'individu. Introduire de la précarité dévalorise l'acte d'enseigner lui-même.

Dans le secteur public, on peut admettre qu'il y ait une phase transitoire de contractualisation avant titularisation. Ce serait une sorte de formation, de préparation au métier.

Une économie de marché comporte toujours une part de flexibilité mais il faut refuser que ce soit toujours les mêmes qui en fassent les frais. Si la précarité est considérée comme une phase d'entrée dans un métier pour se former, cela peut être compréhensible ; si cela devient pérenne, c'est insupportable.

L'US Mag : *Comment expliquer le peu d'implication politique et syndicale des agents précaires ? La précarisation conduit-elle forcément à une disqualification sociale ?*

S. P. : Les personnes en situation de précarité ont peu de moyens pour se défendre. Économiquement, elles ne sont pas solvables. De plus, il est beaucoup plus facile de défendre ceux qui ont déjà un statut. Les statutaires et ceux qui sont en contrat indéterminé souhaitent préserver leurs acquis. Il leur est difficile de s'engager pour les personnels précaires, même si des formes et des revendications de solidarité peuvent exister à leur égard. En réalité, initier un mouvement unitaire pour lutter contre la précarité n'est pas chose aisée. Dans le privé, les précaires ont tendance à éviter les syndicats pour ne pas passer pour des contestataires. L'instabilité de leur situation les incite à ne pas exprimer leur opinion.

La précarité ne favorise pas non plus la participation à la vie associative. Elle empêche souvent d'avoir d'autres centres d'intérêt que le travail.

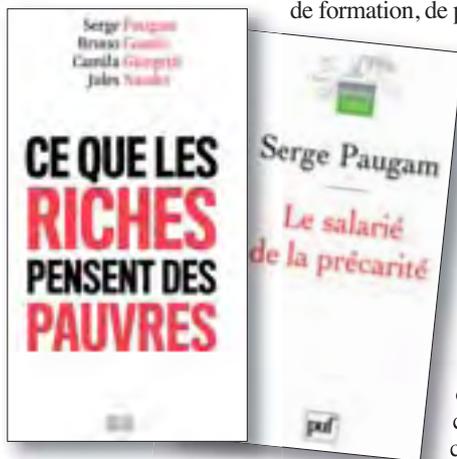
Enfin, les relations sociales sont rendues difficiles. Pour un enseignant nommé sur deux ou trois établissements, par exemple, il est impossible d'échanger avec ses collègues. Les relations sociales se font généralement au moment des pauses auxquelles il est difficile de participer.

L'US Mag : *Quelles sont les incidences de la précarité sur la vie de famille et sur l'image de soi ?*

S. P. : Être dans la précarité se traduit souvent par des horaires décalés, des déplacements loin du domicile. La famille, pour être sereine, a besoin de stabilité. Comme je le montre dans *Le Salarié de la précarité*, les femmes ont un rapport à la précarité différent de celui des hommes. Elles considèrent qu'elles ont du mal à assumer leur rôle de mère. Elles ont le sentiment de ne pas être assez disponibles pour leurs enfants. Les hommes pensent que leur statut précaire peut affecter leur relation conjugale. Ils ont intériorisé le fait que l'homme doit être le salarié stable de la maison. C'est intéressant de voir que l'inquiétude de l'homme porte sur le maintien de la relation conjugale et que, pour les femmes, la question des enfants prime. Dans les deux cas, la précarité a un coût symbolique non négligeable.

L'US Mag : *Comment améliorer le sort des précaires ?*

S. P. : Dans les organisations des entreprises, des collectivités, dans l'Éducation nationale, il faut réfléchir sur le coût social indirect que constitue la gestion de la précarité. Cela permettrait de défendre d'autres lignes budgétaires. Par ailleurs, il faut rendre la durée de précarité la plus courte possible et qu'elle ne repose pas sur les mêmes personnes. Il faut une rotation et que la précarité soit un sas permettant une consolidation. Comment y arriver ? Par la formation. Les agents précaires doivent être formés au même titre que les titulaires pour renforcer leur valeur sur le marché du travail et accéder ainsi à la protection et à la reconnaissance. Il n'y a guère d'autres réponses. ■



Bilan 2014-2017

Des avancées

Par son action collective, ses interventions sur les situations individuelles et son action au contentieux, le SNES-FSU obtient régulièrement du MEN des améliorations significatives pour les contractuels.

De fait, ces acquis font évoluer les propositions de mandats et les textes qui sont adoptés en congrès national.

Lors du congrès de Grenoble (mars 2016), les mandats adoptés réitéraient la demande de fin du recrutement des contractuels, et la mise en place d'un plan de titularisation avec une garantie de réemploi à temps complet (puisqu'un contractuel remplace un TZR absent ou inexistant).

Des mandats

Ce plan de titularisation doit permettre l'entrée directe en année de stage pour les plus anciens, leurs pratiques professionnelles ayant été évaluées puis validées par le corps d'inspection. Le concours réservé doit être prolongé au-delà de 2018 et les critères d'éligibilité élargis afin de permettre une réelle résorption de la précarité. Contrairement aux salariés du secteur privé, les contractuels qui souhaitent entamer une VAE afin de faire reconnaître un niveau de diplôme universitaire doivent, à de très rares exceptions près (et un parcours du combattant administratif), financer eux-mêmes leur VAE. Le SNES-FSU continue de demander que l'employeur, donc l'État, soit le financeur direct de la VAE et mette en place un dispositif de formation continue *ad hoc*.

Des résultats

Après des années d'atermoiements, le ministère de l'Éducation nationale a publié le 30 août 2016, quelques mois avant l'élection présidentielle, les textes qui régissent « le nouveau cadre de gestion des agents contractuels enseignants, CPE et psychologues dans les établissements publics d'enseignement du second degré ».

Le SNES-FSU a pesé sur l'écriture de ces textes dans le sens de ses mandats. Toutefois, les textes n'imposent pas un cadre national suffisant. C'est donc au niveau académique que se discute une partie des conditions de gestion de ces personnels. Le SNES-FSU continue de demander un cadrage national, tant pour le

recrutement que pour fixer les indices de rémunération selon l'ancienneté et les diplômes. Le bilan de ces textes n'est cependant pas négatif :

- le passage en CDI ne peut être empêché par le non-réemploi qui aurait ce but ;
- les vacances ont été supprimées ;
- les petites vacances sont payées quand le même remplacement continue après ;

• les CDD, et non plus seulement les CDI, bénéficient d'une grille d'évolution indiciaire, alors que les académies la refusaient depuis toujours ;

• le non-réemploi doit être signifié au contractuel dans un certain délai (délai de prévenance) ;

• un avis négatif du corps d'inspection peut être contesté en commission paritaire. ■

Obtenir davantage

Même si le contexte politique et la future loi de finances laissent des zones d'ombre, le SNES-FSU continue de porter ses mandats qui visent à améliorer les conditions d'exercice professionnel des personnels contractuels et à faciliter leur titularisation.

I est inacceptable qu'un des facteurs fixant la rémunération d'agents de l'État tienne à la pénurie de ce que les rectorats appellent « le vivier » : une académie en manque de contractuels fixera des rémunérations plus élevées, créant de fait une inégalité avec les contractuels exerçant les mêmes fonctions dans l'académie voisine.

Un autre axe de progrès serait la rémunération pendant les vacances d'été. L'été 2016, qui était le premier depuis la parution du décret 2016-1171, a vu des rectorats s'affranchir de la réglementation et interpréter la notion de « besoin sur l'année scolaire » comme l'absence d'un titulaire jusqu'à fin août. Ainsi, des collègues qui avaient travaillé pendant dix mois, soit toute l'année scolaire, n'ont pas été payés en juillet et en août. Le SNES-FSU défend ces collègues pour la bonne application du nouveau décret.

Entrer dans l'action

La mobilisation des contractuels dans chaque académie permettra de peser pour obtenir l'application favorable des derniers textes encadrant « le nouveau cadre de gestion des agents contractuels enseignants, CPE et psychologues dans les établissements publics d'enseignement du second degré ».



Peser pour obtenir l'application des textes

Le SNES-FSU construit des mobilisations collectives pour défendre et obtenir des améliorations des droits existants. Il invite les contractuels à y participer massivement. Le SNES-FSU sera d'autant plus fort que son nombre d'adhérents sera important. Il est donc essentiel, en particulier pour les collègues non titulaires, d'adhérer et de faire adhérer au SNES-FSU. ■



STAGE SYNDICAL NATIONAL FSU

→ **Les 7 et 8 novembre 2017**

Contractuels de la Fonction publique

Connaître ses droits, lutter pour les défendre

JOURNÉE DE MOBILISATION ET D'ACTION NATIONALE DES CONTRACTUELS

→ **Mercredi 8 novembre 2017**

à Paris à l'appel de la FSU

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Inscription au stage syndical : <https://www.snes.edu/Inscriptions-aux-stages-de-formation-syndicale-proposes-par-le-SNES.html>

© Jean-Claude Saget

LANGUES VIVANTES. D'après l'enquête CEDRE, le niveau monte globalement en langues vivantes. Une analyse plus fine s'impose sur la méthode d'évaluation retenue et sur la part de l'oral et de l'écrit.

Une amélioration des performances ?



© Michel Huillardaux / Flickr.com

L'enquête CEDRE⁽¹⁾ réalisée par la DEPP⁽²⁾ montre que « le niveau des acquis en anglais des élèves de Troisième est en hausse depuis 2010 en compréhension de l'oral et en compréhension de l'écrit » ; en espagnol et en allemand, il y a « des progrès à l'écrit » et « une stabilité à l'oral ».

Les filles sont plus performantes dans les trois langues. La note de la DEPP ne l'explique pas, alors que la question traverse tous les pays de l'OCDE : le poids des stéréotypes sociaux est fort et pour de nombreux garçons, il n'est pas socialement acceptable de montrer leur intérêt pour l'école (cf. enquêtes PISA).

Autre élément intéressant : l'origine sociale pèse fortement ; les écarts de niveau entre les élèves des collèges les plus favorisés socialement et ceux des collèges les plus défavorisés demeurent importants. Une réflexion de l'institution pourrait être engagée sur ce sujet.

Résultats à nuancer

Il faut préciser que cette enquête est basée sur les anciens programmes. Pour l'anglais, ont été utilisés majoritairement des tests de niveau A2, c'est-à-dire en dessous des attendus actuels qui intègrent quelques activités de niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour

les langues (CECRL). Il sera donc intéressant de suivre les autres enquêtes CEDRE.

Enfin, il faut noter les écarts de résultats en expression écrite entre l'anglais d'un côté et l'espagnol et l'allemand de l'autre : si en anglais il existe « une difficulté persistante de produire un texte sans aucune aide ni amorce », dans les deux autres LV, les performances sont en hausse, laissant sous-entendre que la pratique de l'écrit est peut-être différente d'une langue à l'autre.

Pour le SNES-FSU il n'est pas envisageable de faire travailler sérieusement toutes les activités langagières dans des groupes pléthoriques et avec des horaires insuffisants. Le nombre d'élèves ne rédigeant pas, peu ou plus au baccalauréat en est également l'illustration. L'institution devrait donc rappeler l'importance de ne négliger aucune activité langagière et relativiser la politique du « tout oral » préconisée depuis des années. ■

Marc Rollin, Georges Thai

(1) Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon. L'enquête CEDRE suit tous les six ans le niveau des élèves en langues. Elle consiste en exercices de compréhension écrite et orale et d'expression passés par près de 4 000 collégiens de Troisième pris dans 164 collèges.

(2) Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale.

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE. Le SNES-FSU était, cette année, encore présent aux « Rendez-vous de l'Histoire de Blois », qui avaient pour thème « Eurêka - inventer, découvrir, innover ».

Rendez-vous syndical à Blois

Le groupe histoire-géographie organisait du 5 au 7 octobre un stage national qui a regroupé une cinquantaine de professeurs venus de toute la France. Ces trois jours ont permis aux collègues d'échanger sur l'actualité syndicale et d'assister à de nombreuses conférences dans le cadre du programme officiel des « Rendez-vous de l'Histoire de Blois ». Le stage s'est ouvert jeudi après-midi par une intervention de Frédérique Rolet, secrétaire générale du SNES-FSU, sur les enjeux politiques et syndicaux, en particulier la grève du 10 octobre. Les participants ont pu s'informer et débattre sur la réforme du baccalauréat et du lycée, sur le projet porté par le SNES-FSU, et envisager des formes d'action. Vendredi, les collègues ont pu assister à de nombreuses conférences et tables rondes du programme officiel des Rendez-vous de Blois, dont la « carte blanche » du SNES-FSU.

L'amphi 2 de l'IUT de Blois était comble pour assister à un débat entre trois enseignants-chercheurs. François Jarrige, Liliane



Hilaire-Perez et Guillaume Carnino ont échangé sur « l'innovation comme enjeu de société : fonction sociale, acteurs et conflits ». Cette carte blanche a suscité beaucoup de réflexions parmi le public enseignant. La façon dont l'histoire des sciences et des techniques est traitée dans les programmes scolaires du secondaire semble en effet très en décalage avec l'état actuel de la recherche historique.

Un moment de formation

Le samedi a été consacré à la réflexion collective sur les épreuves terminales du Diplôme national du brevet (DNB) et du baccalauréat. Ce type de stage mêlant questions syndicales diverses en lien avec l'actualité, le métier et l'enseignement de sa discipline, et permettant une mise à jour des connaissances scientifiques, est plébiscité par les collègues. Il pallie notamment les lacunes sans cesse grandissantes des plans académiques de formation. ■

Amélie Hart-Hutasse, Antoine Reverchon



CALENDRIER SCOLAIRE. Les dates des congés de printemps ont été modifiées par certains recteurs des académies de la zone B.

Où est le ministre ?

Après l'académie d'Orléans Tours, celles de Rennes, Caen, Rouen, Nantes... ont décidé de modifier les dates de vacances de printemps pour corriger en catastrophe un calendrier absurde contre lequel la FSU, avec la majorité des membres du CSE, avait voté. Las ! La ministre de l'époque, forte de ses certitudes, n'en eut cure. Et le ministre d'aujourd'hui, si bavard d'habitude, reste étonnamment discret, laissant les recteurs les uns après les autres annoncer leur décision. Sauf à Lille où le recteur a déclaré pour sa part attendre les consignes ministérielles.

Sur l'Aventin

Certes, juridiquement les recteurs ont la compétence d'adapter le calendrier scolaire national mais, sauf « événement non prévisible », ces adaptations doivent faire l'objet d'un arrêté et être publiées au moins un an avant la date d'effet. Or, il n'y avait rien d'imprévisible en la circonstance.

Selon le calendrier initial, les vacances de la zone B, débutent samedi 21 avril après la classe pour se terminer au lundi 7 mai au matin, pour une semaine qui inclut deux jours fériés (le 8 et le 10 mai). La modification consiste à décaler de trois jours les dates de ces congés, du 25 avril au 14 mai.

Les personnels, comme les familles, peuvent apprécier une adaptation qui a du sens. Mais beaucoup ont anticipé le calendrier initial et sa modification entraîne des difficultés supplémentaires.

Il est surtout inadmissible que sur une question qui relève de sa responsabilité première, le silence du ministre soit à ce point assourdissant. On voudrait susciter la déconsidération de l'échelle nationale pour faire croire à la pertinence de « l'autonomie académique » qu'on ne s'y prendrait pas autrement. ■ **Fabienne Bellin**

RAPPORT SUR LE BILAN DE L'ACTIVITÉ CONTENTIEUSE DE 2016. Les recours dans l'Éducation nationale sont en augmentation. Raidissement de l'administration, effet d'une déconcentration administrative mal maîtrisée, ou repli des personnels sur des actions individuelles ?

Contester une décision administrative

Comme chaque année, la Lettre d'information juridique (LIJ) du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dresse un bilan du contentieux traité par les services juridiques académiques et par la sous-direction des affaires juridiques de l'enseignement scolaire de la direction des affaires juridiques du ministère. Pour l'année 2016, elle note une augmentation de 5,6 % du nombre des nouveaux recours qui passent de 2 706 en 2015 à 2 859 en 2016.

En procès

Pour mémoire, la progression en 2015 avait été de 2,3 % et de 15 % en 2014 par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation touche essentiellement les recours à l'encontre des décisions prises par les recteurs d'académie ou les personnels placés sous leur autorité. Ils représentent quatre litiges sur cinq mettant en cause le service public de l'enseignement scolaire. Les contestations devant le juge des décisions prises par le ministre ont, elles, diminué. Cette hausse des procédures contentieuses a plusieurs explications.

C'est tout d'abord les politiques libérales, brutales, qui bousculent les services publics

et cassent les solidarités collectives dans le but d'individualiser les situations. De plus en plus de collègues intègrent cette évolution, privilégiant la solution individuelle et donc aussi la voie contentieuse au détriment de l'action collective.

C'est ensuite la volonté de donner des pouvoirs plus diversifiés et plus complexes aux responsables locaux décentralisés, qui ne disposent pas toujours des compétences pour faire face à leurs nouvelles missions. Il en découle plus de liberté prise avec les règles de droit, d'autant que le contrôle des tutelles est lacunaire, pour ne pas dire inexistant. En outre, l'administration n'applique pas toujours le droit, parce qu'elle l'interprète de manière erronée, parce qu'elle l'ignore n'ayant pas les moyens suffisants pour assurer les missions ou parce qu'elle préfère fermer les yeux sur des agissements autoritaires ou capricieux. Elle choisit alors le procès à l'examen d'un dossier qui pourrait déboucher sur une solution amiable.



Si l'action juridique a sa pertinence et si le recours au juge peut être considéré comme la continuation du combat syndical sur un autre terrain, il ne faut pas oublier que toute action contentieuse comporte un risque d'échec entraînant des décisions qui s'appliqueront alors à tous. Seule la personne ayant agi en justice gagne ; mais l'administration peut modifier le texte qui lui a été opposé dans un sens ou dans l'autre.

Nos droits et nos garanties sont des conquêtes issues de nos combats et des luttes de ceux qui nous ont précédés en s'appuyant sur l'action collective et la négociation... et parfois l'action juridique. ■ **Jean-Michel Harvier**

ÉLECTIONS DES PSY-ÉN. Les Psy-ÉN vont voter du 31 octobre au 28 novembre pour élire leurs représentants dans les instances paritaires.

Les discours et les actes

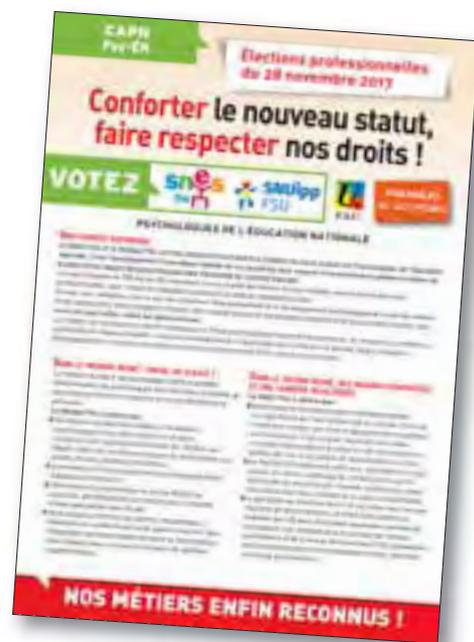
Les enjeux sont d'importance. Il va s'agir d'affirmer dans l'école, et en particulier dans le second degré, la continuité avec les fonctions des anciens CO-Psy, déjà reconnus officiellement comme psychologues depuis 1991, mais aussi le déploiement de missions nouvelles jusque-là peu reconnues. Il s'agit aussi pour la profession de se doter de représentants déterminés à faire respecter les engagements pris par le ministère sur le régime indemnitaire, la hors-classe, et d'obtenir le maintien de tous les CIO ainsi qu'un plan de création de postes.

La décision de créer ce nouveau corps, revendiqué depuis longtemps par le SNES-FSU et le SNUipp-FSU, en irrite plus d'un : certains, comme le SGEN-CFDT se sont en effet opposés par tous les moyens à ces évolutions, y compris par leur vote négatif en Comité technique ministériel (CTM) ; ils s'en attribuent maintenant tous les mérites en particulier l'accès à la hors-classe, la revalorisation de l'indemnité de DCIO et de tuteur ou la reconnaissance des missions.

Ceux qui proposaient lors du groupe de travail 14 de faire entrer les psychologues du premier degré au collège pour en faire les « psychologues du socle », en repoussant les psychologues du second degré vers l'unique préparation de l'insertion, se présentent comme les champions du corps unique et tentent grossièrement de faire porter à la FSU la responsabilité des points sur lesquels nous n'avons pu obtenir satisfaction !

Action syndicale dans la durée

Mais les collègues ne doivent pas s'y tromper ! Ils savent qui assure le travail au quotidien auprès de l'administration, tant au niveau national qu'académique, qui se bat pied à pied contre les fermetures de CIO et pour préserver et renforcer les droits des personnels, titulaires et non titulaires, qui fait respecter les conditions d'exercice et défend une politique salariale ambitieuse et attractive pour un service public de qualité. Voter et faire voter pour les candidats du SNES-FSU et du SNUipp-FSU, c'est concrétiser



le travail mené conjointement depuis des années sur l'apport des psychologues aux valeurs que porte la FSU pour l'épanouissement des élèves et la démocratisation de l'accès aux savoirs. ■

Marie-Agnès Monnier

AED. Des contrats « robustes » pour des décisions « musclées », une rentrée sportive chez les AED.

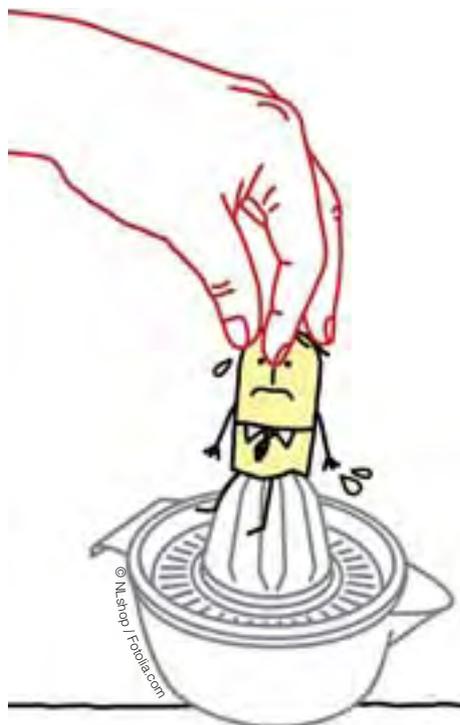
Un air de déjà-vu ?

En 2017, changement de gouvernement, nouveau ministre pour l'Éducation nationale, nouvelles équipes rectorales... mais pour les AED, rien de nouveau. Pas étonnant, lorsque l'on entend le ministre déclarer que les contrats d'Assistant d'Éducation sont « robustes », nul besoin d'y apporter quelque modification que ce soit. En deux mois, de (trop) nombreux problèmes nous ont été communiqués par les professionnels : de nombreux abus de non-renouvellement d'AED sont à déplorer. Si, en effet, un collègue en poste est supposé prioritaire sur son poste lors de son renouvellement, le chef d'établissement, en sa qualité d'employeur, n'a pas à justifier une quelconque décision de fin de contrat et une lettre suffit, sans plus de détails, pour motiver sa décision.

Mal payés et maltraités

Lorsque ce n'est pas une question de renouvellement, il s'agit très souvent d'un problème de salaire. Les traitements des AED sont centralisés par département, un établissement fait office de centre payeur et distribue tous les mois la solde des collègues... Tous les mois ou presque ! Il arrive que des collègues doivent attendre parfois jusqu'au mois d'octobre pour toucher leur traitement de septembre. Si

parfois la vigilance des camarades du SNES-FSU suffit à contrebalancer ces abus de l'administration, trop souvent les collègues ne savent pas vers qui se tourner pour parler de leur situation.



Il est bon de savoir que les AED sont rémunérés très faiblement à l'indice 311, soit donc 1 203 euros nets ! Enfin, une fois leur salaire en poche, les nouveaux collègues découvrent le couperet que représente la période d'essai car elle est systématiquement doublée : rien d'illégal, mais on se demande pourquoi la direction rédige des contrats comprenant des périodes d'essai d'un mois – autant les mettre tout de suite à deux mois et éviter un avenant inutile. De fait, cela revient à prolonger arbitrairement cette période de forte précarité pour le salarié : un licenciement peut survenir à n'importe quel faux pas et se résumer à la formule : « ne satisfait pas aux attentes de la fonction ».

D'autres difficultés s'accroissent au quotidien : toujours pas de prime REP ni REP+ ; jamais d'ordre de mission pour les cas d'exception ; non-remplacement des CUI ; difficulté d'obtenir des absences (de droit !) pour se rendre aux obligations universitaires...

Pour conclure, une nouvelle alarmante : les rectorats font fleurir sur leur site internet des demandes de service civique, ainsi que de bénévoles pour l'opération « Devoirs faits » notamment. Une mission que les AED pourraient remplir s'ils étaient assez nombreux. ■

Valentin Albert

BUDGET 2018. Prenant prétexte de la difficulté à pourvoir tous les postes mis aux concours du CAPES, le budget 2018 prévoit une suppression de 2 600 emplois de stagiaires.

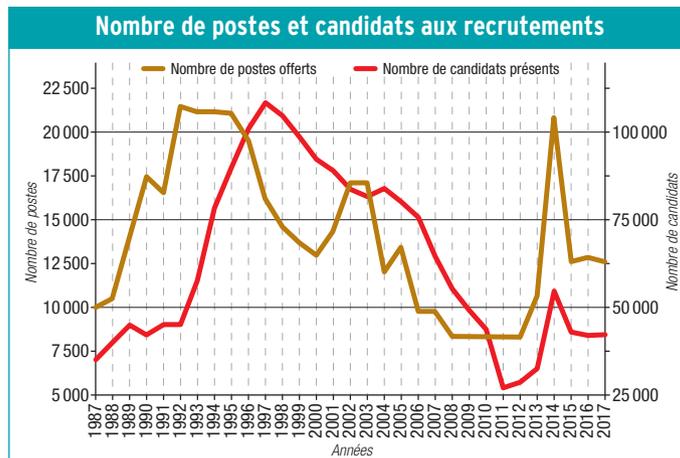
Baisse annoncée du nombre de postes aux concours

L'argumentation du ministre est cynique : correspondant dit-il aux postes non pourvus à la session 2017, la diminution annoncée maintiendrait pour 2018 le « niveau réel des recrutements en 2017 », sans conséquence sur le nombre de lauréats 2018 (voir p. 8).

Effet boule de neige

La diminution du nombre de postes aux concours ne fera que renforcer la désaffection pour des disciplines déjà touchées par la crise de recrutement. Or, sans recrutement de « sang neuf », comment assurer l'avenir des enseignements de maths, musique, lettres classiques et modernes, anglais...

Le métier traverse en effet une très grave crise de recrutement, notamment du fait de sa perte



d'attractivité en termes de salaires et de conditions de travail. Loin du ratio de six présents par poste qui prévalait en 2006, le ratio oscille ces dernières sessions autour de trois présents par poste. Un tel renoncement face à la crise

de recrutement ne peut qu'aggraver la situation : on le sait, l'annonce d'un nombre de postes en diminution est un mauvais signal donné aux étudiants qui envisagent leur insertion professionnelle à deux ou trois ans. Le rapport

du CNESCO de novembre 2016 avait montré (voir graphique) que « le nombre de candidats semble déterminé par le nombre de postes, avec un décalage systématique de trois-quatre ans, comme si les étudiants prenaient d'autant moins souvent le risque de la préparation des concours que le nombre de postes est plus faible. Les tendances et les à-coups des recrutements jouent une part dans l'attractivité du métier ».

Résoudre la crise de recrutement dans l'enseignement nécessite d'établir une programmation pluriannuelle des postes aux concours, de financer les études par une allocation d'autonomie aux étudiants et de mettre en place de véritables prérecrutements pour ceux qui s'engagent à enseigner. ■ **Alain Billate**

LE GUIDE DE L'ÉVALUATION. 2017-2018 est l'année de la refonte du système d'évaluation des personnels à travers la mise en place des « rendez-vous de carrière » : sont profondément modifiés les modalités et critères de l'évaluation, ainsi que son impact sur le déroulement de la carrière.

Les « rendez-vous de carrière »



Le ministère a publié courant septembre le *Guide de l'évaluation*, détaillant les éléments nationaux cadrant les « rendez-vous de carrière » : calendrier du processus d'évaluation, modalités de déroulement, cadrage des entretiens professionnels, critères d'évaluation, procédures de contestation de l'évaluation...

Sont concernés les professeurs certifiés et agrégés, les CPE et les Psy-ÉN appartenant

à la classe normale de leur corps respectif et situés, au 31 août de cette année scolaire, dans la deuxième année du 6^e échelon, ou ayant entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans le 8^e échelon, ou situés dans la deuxième année du 9^e échelon.

Ces collègues doivent être individuellement avisés 30 jours à l'avance avant des dates composant leur « rendez-vous de carrière » : dates de l'inspection et/ou du (ou des) entre-

tien(s). Si ce « rendez-vous » comporte deux entretiens, le délai entre ces deux entretiens ne peut excéder six semaines. Du retard ayant été pris par les administrations rectoriales, les premiers « rendez-vous » ne se dérouleront qu'après le retour des congés d'automne, à compter du mois de novembre.

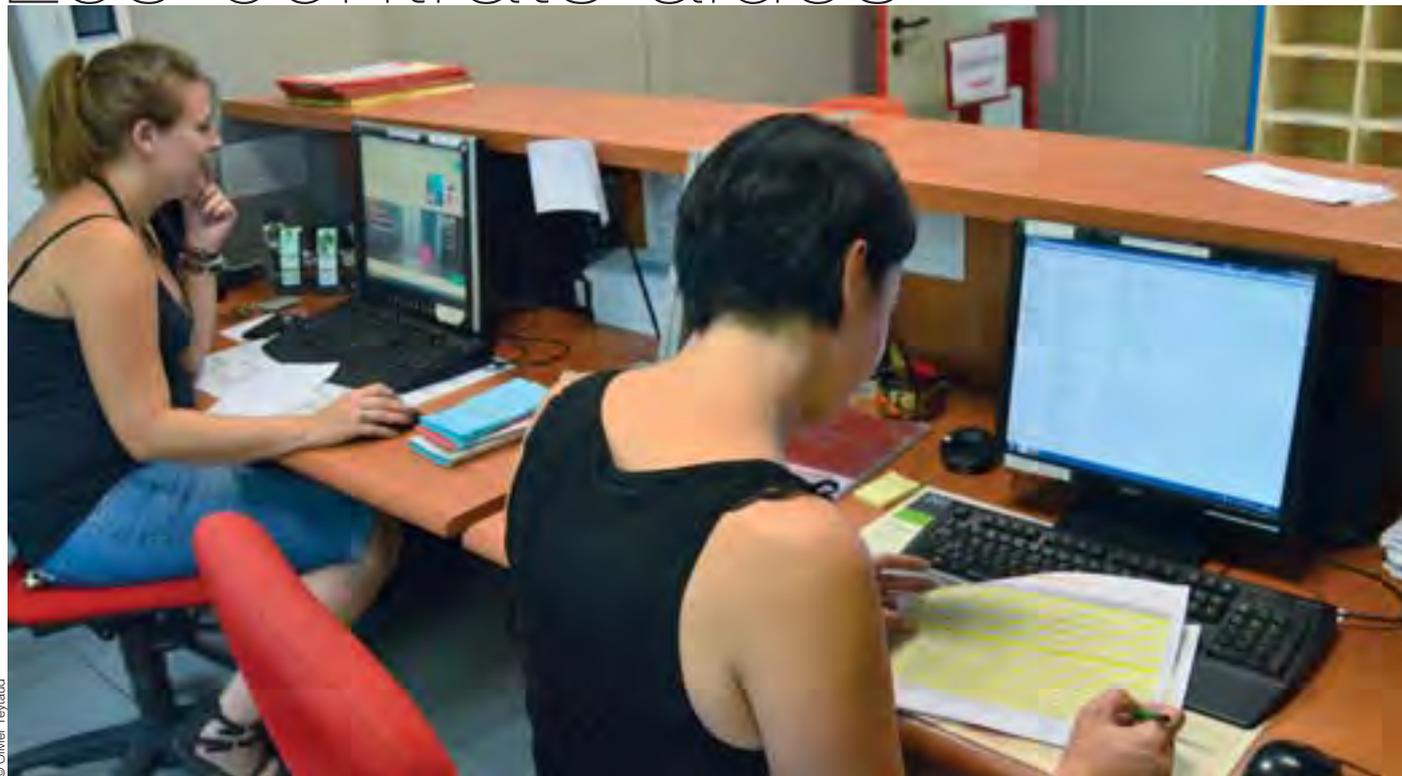
Un simple outil

Le *Guide de l'évaluation* comprend le « document de référence des entretiens », qui cadre nationalement leur contenu et leur déroulement. Le SNES-FSU a agi pour qu'il n'y ait aucune obligation faite aux personnels de remplir ou transmettre ledit document : ce dernier est une simple aide personnelle à la préparation des entretiens de carrière.

Le SNES-FSU aidera chaque collègue à préparer au mieux son « rendez-vous de carrière » : une rubrique spécifique, d'ores et déjà accessible, est construite sur le site Internet national : www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Rendez-vous-de-carriere.html. ■

Christophe Barbillat, Xavier Marand

Les contrats aidés



© Olivier Teytaud

LE GOUVERNEMENT a décidé, pendant l'été, de réduire drastiquement le nombre de contrats aidés. Ces contrats répondent pourtant à des missions essentielles dans les établissements scolaires, les hôpitaux, les collectivités et les associations. Au-delà des gros problèmes de fonctionnement engendrés, c'est un véritable drame humain qui se joue sur le terrain.

Le contrat est rompu

Les contrats aidés ont été institutionnalisés par l'État dans les années 80. Depuis, tous les gouvernements les ont reconduits dans le but de permettre la réinsertion dans la vie active des personnes les plus éloignées de l'emploi, les jeunes de moins de 26 ans et les plus de 50 ans. C'est à la fin des années 1990 – plus précisément 1997, selon les chiffres de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) – que les emplois aidés connaissaient leur plus grand succès.

Les gouvernements ont recours à ces dispositifs dans les périodes de forte montée du chômage. Avec pour seul objectif d'en atténuer les effets, négligeant l'aspect formation de ces contrats. En 2016, 354 000 personnes bénéficiaient d'un contrat aidé dans le secteur non marchand (associations, collectivités, services publics) et 654 000 dans le secteur marchand.

Fin juillet, Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, a annoncé qu'il serait mis fin à cette politique jugée « coûteuse et inefficace ».

Les agences Pôle emploi ont reçu l'ordre de ne plus proposer ce type de contrat, et certains bénéficiaires, pour la plupart employés par les collectivités locales, ont même vu leur contrat rompu du jour au lendemain. Seuls 310 000 contrats ont été validés à la rentrée, contre les 459 000 signés en 2016. Une nouvelle baisse est prévue en 2018.

160 000 contrats ne seraient pas renouvelés

Cette décision, sans concertation, particulièrement brutale, pose de nombreux problèmes. Notamment dans l'Éducation nationale, qui a recours de manière importante aux contrats aidés sur des missions essentielles au bon fonctionnement des établissements et à l'accueil des élèves. Surtout dans le primaire mais aussi dans le secondaire. Il s'agit principalement des auxiliaires de vie scolaire, qui accompagnent les élèves en situation de handicap (50 000), des assistants administratifs des directeurs d'école et des missions d'assistants à la vie scolaire dans le secondaire (environ 10 000, pour des missions de secrétariat, dans les CDI ou dans un service de gestion).

Si les missions d'aide aux élèves en situation

ACADÉMIE DE ROUEN, 833 EMPLOIS SUPPRIMÉS

Les seuls emplois maintenus pour cette année sont les emplois d'aide aux élèves en situation de handicap. Dans de nombreux cas, les personnels étaient partis en juillet avec la promesse – voire même un contrat signé – de renouvellement en septembre, et ils n'ont appris que très récemment qu'ils n'avaient plus d'emploi. Les suppressions impactent déjà fortement les vies scolaires et les fonctionnements des collèges et lycées. Plusieurs collèges de l'Eure ont perdu cinq emplois à la rentrée.

Afin de fédérer les actions locales (pétitions, collège mort, grève), la FSU a organisé avec une intersyndicale large un rassemblement protestant contre ces suppressions. Il a rassemblé une centaine de personnes. Aux inquiétudes des collègues, le rectorat répond à coup de services civiques !



© DR

Nathalie Maillet

Enseignante en maternelle, cosecrétaire départementale du SNUipp-FSU 17

L'US Mag : *Quelle est la situation des contrats aidés dans le premier degré ?*

Nathalie Maillet : Depuis les années quatre-vingt, des personnels précaires interviennent dans les écoles notamment pour apporter une aide administrative à la direction ou aider à la surveillance des élèves. Depuis la loi handicap de 2005, de plus en plus de personnes en contrats aidés ont été recrutées pour accompagner les élèves en situation de handicap dans les classes.



Des activités péri-éducatives ont été abandonnées et les enfants se retrouvent à ne rien faire sur le temps des Temps d'activité périscolaire (TAP). Des familles n'obtiennent pas de place pour accueillir les enfants après l'école... Pour ce qui est de l'aide administrative, obtenue de longue lutte, elle va disparaître au fur et à mesure de la fin des contrats et nos quelques collègues directeurs-trices qui en bénéficiaient encore vont se retrouver encore plus débordés qu'avant ! Dès le début de ces contrats aidés d'aide à la direction, le SNUipp-FSU avait été prudent sur ces mesures censées répondre à un besoin de l'école mais qui ne pouvaient pas donner entière satisfaction : personnels non formés, mal payés, précaires.

L'US Mag : *Quelles sont les revendications du SNUipp-FSU ?*

N. M. : Aujourd'hui, au SNUipp-FSU, nous continuons de revendiquer la création de vrais métiers dans l'école aux côtés des professeurs, avec une formation sérieuse, un salaire digne et du temps de concertation reconnu. Il faut que ces contrats précaires soient transformés !

de handicap ont été préservées – même si des problèmes demeurent avec 5 000 élèves toujours sans assistance –, celles concernant l'assistance à la vie scolaire sont particulièrement touchées. Dans l'Éducation nationale, plus de 23 000 personnels seraient touchés par ces mesures. Un bien mauvais message envoyé alors que dans les établissements le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter.

Des rentrées très perturbées

Cette situation touche tout particulièrement les communes, en charge des écoles primaires. Plusieurs centaines d'entre elles faisant face à un manque de personnel imprévu ont vu leur rentrée perturbée ou même reportée. Comme cette commune normande qui avait prévu d'embaucher cinq personnes en contrat aidé le 31 août et qui n'a pu les recruter.

En charge des collèges, les départements ne sont pas en reste. En Gironde, par exemple, sur les 200 contrats aidés travaillant dans les collèges, 40 n'ont pas été renouvelés fin septembre, une centaine ne le seront pas d'ici la fin de l'année et la totalité en juin prochain. De nombreux établissements sont entrés dans l'action dès la rentrée. Cette mobilisation a été particulièrement forte en Martinique (voir p. 14). Les personnels du collège Claude-Bernard du Grand-Quevilly (Seine-Mari-



time), se sont eux aussi mobilisés pour protester contre la suppression de trois « contrats aidés » : 60 heures de présence vont manquer et compliquer le travail au quotidien des équipes ! Au collège Vercors de Grenoble, les personnels étaient en grève pour protester contre la non-reconduction de trois postes de surveillants.

Et ce sont surtout des établissements insuffisamment dotés, pour lesquels les rectorats et collectivités locales avaient recours de manière plus importante qu'ailleurs à ces contrats, qui trinquent le plus.

Face aux mobilisations, le gouvernement propose LA solution : le recours aux volontaires du service civique. L'Éducation nationale est en première ligne. La belle opération pour des jeunes indemnisés 472,97 euros nets par mois, sur six à douze mois, plus 107,58 euros de frais de bouche et de transport (en nature ou en espèces !), soit en gros l'équivalent du RSA pour 30 heures de travail par semaine ! Le ministère a décidé d'en recruter 150 000 en 2017

et autant l'année prochaine. Au mépris de la loi, puisqu'un VSC ne peut être en responsabilité et ne doit pas être nécessaire au fonctionnement courant de l'établissement, le ministère et les rectorats annoncent déjà qu'ils pourront compenser le non-renouvellement des contrats aidés.

Tous ces exemples mettent cruellement en évidence les besoins en postes de titulaires indispensables au bon fonctionnement des établissements : pour l'accueil, la sécurité, l'entretien, la cantine ou l'informatique.

Drame social

Au-delà des problèmes de fonctionnement que posent ces suppressions, il s'agit d'une double peine pour les personnes concernées. Majoritairement des jeunes, sans diplôme, des chômeurs de longue durée et surtout des femmes.

MONDE ASSOCIATIF AUSSI FRAGILISÉ

Les associations sont également frappées par ces suppressions. Beaucoup vivent avec 50 ou 60 % de subventions, en particulier avec des contrats aidés, donc dès que les aides diminuent, leur existence est remise en cause. Des petites associations risquent de ne pas y survivre alors qu'elles ont un rôle de lien social. Plus globalement, l'économie sociale et solidaire représente 10 % du PIB.

Déjà dans une situation précaire, ces personnes se retrouvent encore plus fragilisées, sans solution ni perspective, alors qu'à la fin de l'année scolaire, il leur avait été le plus souvent promis un renouvellement de contrat. C'est le cas pour cette mère de famille de deux enfants, Isabelle, demandeuse d'emploi qui décroche un contrat auprès de la ville du Havre, par ailleurs fief du Premier ministre. Elle le signe le 7 août dernier et seulement, quatre jours plus tard, Pôle emploi lui signifie que celui-ci est finalement invalidé et interrompu. Bien évidemment, comme pour toutes et tous, aucun dispositif alternatif ne lui est proposé.

Rémunérés au SMIC horaire, mais pour seulement 20 heures de travail hebdomadaire minimum et ce pour 24 mois maximum, ces contrats ne sont, certes pas la panacée. Ils ont néanmoins une utilité sociale en permettant à des personnes éloignées du monde du travail d'y remettre un pied. C'est un tremplin pour certains, afin de se projeter vers un CDD ou CDI. Quand on sait que les non-titulaires représentent près de 18 % des agents recrutés dans la Fonction publique, soit près d'un million de contractuels, cela montre bien qu'il y a des besoins. Le SNES-FSU qui a toujours dénoncé le recours à l'auxiliaire, réclame depuis de nombreuses années la création d'emplois pérennes. ■

Thierry Pétrault

Découvrir l'art contemporain en banlieue



© MAC VAL



© David Merle



© MAC VAL



© MAC VAL



© MAC VAL

EN NOVEMBRE 2005, LE MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DU VAL-DE-MARNE (MAC VAL) ouvre ses portes avec une exposition consacrée à Jacques Monory. En 2015, c'est avec l'exposition *Cherchez le garçon*⁽¹⁾, qui interrogeait la masculinité à travers des œuvres d'artistes très divers, un 7^e parcours dans les œuvres de la collection titré *L'effort Vertigo* et la grande rétrospective consacrée à François Morellet, que le musée a soufflé ses dix bougies.

Le MAC VAL a 12 ans !

L'histoire du MAC VAL est particulière. Son implantation dans une banlieue populaire aurait pu le réduire à un objet de curiosité. C'est un musée départemental, né d'une volonté politique affirmée : celle de « l'excellence artistique pour tous parce que l'accès à l'imaginaire et le partage du sensible sont indispensables à l'émancipation de chacun » et donc « permettre à chacun quelles que soient son origine ou sa situation sociale de pouvoir se confronter aux œuvres et à la création contemporaine » (Christian Favier, président du conseil départemental 94). Le Val-de-Marne est le seul département à avoir choisi l'art contemporain, voire très contemporain,

puisque les collections permanentes (issues à l'origine du FDAC – fonds départemental d'art contemporain) s'enrichissent d'achats d'artistes pour certains mondialement recon-

nus (Soulages, Boltanski, Annette Messager, etc.) et d'autres pas encore.

Un musée inséré dans le local mais qui vise plus large

Le MAC VAL travaille en étroite collaboration avec la ville de Vitry, en particulier la galerie municipale – le musée accueille d'ailleurs sa collection de dessins. Il mène avec la municipalité des projets communs, comme des cours d'histoire de l'art, des échanges d'artistes. L'implication de la mairie dans l'art en général et l'art contemporain en particulier est un fait de longue date, ce qui a rendu évident l'implantation du musée dans



Passagers du silence (expo Tous des sangs mêlés)

© DR

EXPOSITIONS 2017-2018 EN COURS ET PROJETS⁽¹⁾

À travers la collection, un 8^e parcours titré *Sans réserve*, avec des œuvres historiques du musée et des acquisitions récentes, s'articule autour de la construction de récits...

Quatre expositions temporaires à partir du 21 octobre :

- jusqu'au 25 février 2018 : *Tout En Un Plus Trois*, œuvres d'Élisabeth Ballet qui travaille, depuis le milieu des années 80, autour des formes et conditions d'apparition de la sculpture dans sa relation à l'espace ;
- jusqu'au 28 janvier 2018 : *De l'intuition au réel – Hommage à Jacques Ripault* qui fut l'architecte du musée conçu comme « une clairière au milieu des tours », respectueux de l'environnement social ;

- du 17 février au 14 mai 2017 : au sein du parcours *Sans réserve*, présentation d'œuvres de cinq artistes exposées lors de la huitième édition de *Manif d'art - La biennale de Québec*, avec plus de 100 artistes provenant de tous horizons, autour de la thématique de l'art de la joie ;
- de mai à juillet 2017 : *Les humeurs*, exposition de Juliana Góngora (née à Bogota en 1988 où elle vit et travaille) invitée au MAC VAL pour une résidence de production.

Tous les détails et contacts (en particulier pour les projets pédagogiques) sur www.macval.fr.

(1) Présentation plus détaillée sur www.snes.edu/culture

AUTOUR DES ŒUVRES ET DES EXPOSITIONS, DES INITIATIVES ORIGINALES ET EN CONSTANT DÉVELOPPEMENT

Le MAC VAL attache une grande importance à l'accueil et l'accompagnement humain des visiteurs en développant de nombreuses formes de médiation pour faire « parler les œuvres à tous » avec la participation des artistes et de l'équipe du musée : visites gustatives, visites associées à d'autres arts, comme la musique, la danse (partenariat notamment avec La Briqueterie-Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne⁽¹⁾), ou à des sciences (astrophysique...). Il s'agit d'emprunter des chemins permettant aux publics de ne pas être intimidés, de se sentir légitimes pour aborder en confiance la création. Tous les premiers dimanches du mois (jour d'accès totalement gratuit au musée), rencontres, projections, performances sont animées par des artistes de toutes disciplines mais aussi des philosophes, des historiens... une approche pluridisciplinaire visant à démultiplier le sens des œuvres, à faire le lien avec leur ancrage dans la vie pour invi-

ter les visiteurs à se reconnaître et s'exprimer sur des sujets communs, partagés. Pour les adolescents venant individuellement, un conférencier et deux agents d'accueil animent un atelier spécifique, appelé « Mikado ». Pendant les vacances, des ateliers pour les groupes travaillent pendant quatre jours avec des artistes sur des créations à partir des œuvres de la collection du MAC VAL...

Avec les établissements scolaires, un important travail spécifique associe un professeur-relais déchargé plusieurs heures par semaine pour développer les liens entre école et musée. Autour des expositions, des dossiers CQFD (ce qu'il faut découvrir), téléchargeables sur le site du MAC VAL permettent de préparer ou prolonger les visites avec une ouverture thématique et pluridisciplinaire...

(1) Créé en 2013, voir www.snes.edu/La-Briqueterie-rencontrer-la-danse.html

cette ville. L'œuvre de Dubuffet notamment située sur la place devant le musée a été tellement bien appropriée par les Vitriots qu'elle n'a jamais subi de dégradation. Cette implication dans le local est une force, ne serait-ce que parce qu'elle permet une forte fréquentation par le public environnant, pas forcément habitué à arpenter spontanément ce genre de lieux. Mais en même temps, le musée cherche à s'ouvrir davantage au reste du département – le sud du département vient très peu –, à la région et au tourisme, à ancrer l'idée que l'on peut aller voir de vrais musées en passant le périphérique. Et de fait, il est notable que depuis quatre ou cinq ans, le MAC VAL est regardé par le milieu de l'art comme un vrai musée, et non plus simplement comme un gadget pour banlieue défavorisée. La programmation d'expositions ambitieuses a contribué à cette reconnaissance. Convaincu de l'importance de l'humain pour développer les angles d'approche et rendre plus accessibles les œuvres présentées, le musée propose un vaste programme d'actions de médiation (voir encadré).

Une équipe pour réussir le pari du développement

Parmi les réussites et les spécificités, notons aussi le projet initial de recruter des jeunes de Vitry pour l'accueil. Ils ont été formés, ils sont toujours là et se sont fortement professionnalisés, la qualité de l'accueil étant par

ailleurs constamment travaillée par l'ensemble de l'équipe. Une bonne partie des conférenciers a été embauchée sur emplois pérennes pour leur éviter la précarité et leur donner les conditions pour s'impliquer pleinement dans leur métier. Et c'est, depuis l'ouverture, la même équipe qui est aux commandes, gage de continuité dans les choix artistiques et dans la politique de développement poursuivie.

Et pour l'avenir...

Le musée pourrait être confronté à des changements institutionnels liés à la mise en place du Grand Paris, même si le département du Val-de-Marne se bat pour rester un département à part entière. Mais pour le moment, le seul aspect qui le concerne directement, et il compte beaucoup dessus pour développer sa fréquentation et son influence, c'est l'arrivée du tram T9, qui le reliera à la porte de Choisy, et la ligne 15 « Grand Paris Express ». L'arrêt devant le musée est prévu pour 2022, dans le premier tronçon. ■

DIX ANS DE MAC VAL :

- ▶ **800 000 visiteurs.**
- ▶ **300 000 scolaires** reçus en groupe, dont 70 % en visite accompagnée.
- ▶ **27 000 ouvrages** et ressources audiovisuelles au centre de documentation en accès gratuit pour tous.
- ▶ **21 artistes** accueillis en résidence.
- ▶ **Sur 4 000 m² de surface d'exposition** (et 10 000 m² de parc paysager bordé d'une dizaine d'œuvres, accueillant des événements ponctuels), sept accrochages différents des œuvres des collections permanentes et 29 expositions temporaires, 400 artistes exposés.
- ▶ **19 monographies.**
- ▶ **23 catalogues** d'exposition.
- ▶ **Plus de 1 400 programmations** culturelles.



© DR

Deux questions à...

Alexia Fabre

Conservatrice en chef du MAC VAL



© Gueorgui_Pinkhasov

L'US Mag : *Quel bilan tirez-vous de cette première décennie d'existence ?*

Alexia Fabre : Une grande partie de nos objectifs initiaux ont été atteints. Au niveau de la fréquentation, nous accueillons 40 % de groupes, beaucoup de scolaires. Notre public est surtout local (65 à 70 %), mais nous avons le plaisir de voir que, lorsqu'ils sont venus dans le cadre scolaire, les jeunes adultes reviennent. Certains évoquent encore les « spaghettis », en fait l'œuvre de Soto *Pénétrable jaune*. Face à l'art contemporain, tout le monde est désarmé, tout le monde est en situation de découverte : enfants, adultes, initiés ou non-initiés, puisqu'il s'agit d'œuvres par définition inédites et déroutantes. Nos choix artistiques tiennent compte du lieu, la banlieue, et nous choisissons plus spécialement des artistes, français ou travaillant en France, qui parlent du monde. Dès qu'il fait beau, les jardins servent de cour de récréation aux collégiens et lycéens voisins, et comme l'accès au musée est gratuit pour eux, ils n'hésitent pas à franchir le seuil, d'autant qu'on leur offre beaucoup d'actions de médiation. Par la suite, aller au musée sera une démarche familière.

L'US Mag : *Avez-vous souffert des restrictions budgétaires imposées aux collectivités locales ?*

A. F. : Nous restons très soutenus par notre tutelle, le département du Val-de-Marne, qui a fait de la réussite de ce musée un projet politique volontariste. Nous maintenons la gratuité pour toute l'action culturelle et éducative, et notre tarification raisonnable prend en compte les situations particulières : chômeurs, moins de 26 ans, etc. Malgré quelques baisses de crédits il y a trois ans, nous sommes peu touchés au niveau budgétaire et nous gardons un beau budget d'acquisition. Bien sûr, si la conjoncture conduisait à des restrictions budgétaires, nous serions amenés soit à grignoter sur tous les secteurs, soit à renoncer à certains. Même si les choses se tendent un peu au niveau des personnels, on reste préservé.

Rubrique réalisée par Sylvie Chardon et Philippe Laville

À LIRE

Notre sélection

► DES HOMMES SOCIAUX



Deux livres explorent ce phénomène social qui perdure dans les montagnes d'Albanie. Il autorise une femme à devenir un « homme » quand il n'y a pas de fils dans une famille. Ces « hommes sociaux » ont tous les droits et les devoirs reconnus à un homme sauf celui d'avoir des relations sexuelles. Le premier ouvrage, *Les Vierges jurées d'Albanie*, est une étude de l'anthropologue Antonia Young ; le deuxième, *Le Courage qu'il faut aux rivières* est le premier roman d'Emmanuelle Favier, fiction romanesque et poétique. Tous les deux interrogent le masculin et le féminin, « fruit d'une fabrication collective qui évolue selon les temps et les cultures ».

Jacqueline Derens

• *Le Courage qu'il faut aux rivières*, Emmanuelle Favier, Albin Michel, 2017 ; *Les Vierges jurées d'Albanie*, Antonia Young, Éditions Non Lieu, 2016.

► LILLE : SOUS LE VERNIS, LA SÉGRÉGATION



Depuis 30 ans, les pouvoirs publics rivalisent d'inventivité communicative pour proclamer la reconversion de l'agglomération lilloise. Les effets dévastateurs de la crise et de la désindustrialisation des années 1960 se voient ainsi renvoyés à un passé révolu, conjuré par la mobilisation des forces locales, politiques et patronales. Lille est aujourd'hui la grande agglomération régionale la plus ségréguée de France.

Le collectif Degeyter, formé d'universitaires lillois, présente une analyse aussi synthétique que puissante : à partir du cas lillois, ce sont les dynamiques inégalitaires de toutes les villes contemporaines qu'elle permet de comprendre.

Stéphane Rio

• *Sociologie de Lille*, collectif Degeyter, La Découverte, 2017.

► ENTHOUSIASME D'ÉPOQUE



Les 10 jours qui ébranlèrent le monde - Le temps retrouvé, de John Reed est un classique. Militant, l'auteur a voulu expliquer cet événement fondateur du 20^e siècle à ses contemporains américains. Il est porté par l'enthousiasme. En ces temps d'anniversaire de la révolution d'octobre, cette réédition s'imposait.

• *Les 10 jours qui ébranlèrent le monde - Le temps retrouvé*, John Reed, Traduction de Martin Stahl, Édition présentée et annotée par Sandrine Fillipetti, Le temps retrouvé/Mercure de France.

ROMANS EN SÉRIE... Une, deux... rentrées

L'année commence. Sous de curieux auspices. Jupiter tonne en son domaine, la culture reste le parent pauvre – miséreux même – de toute politique. Rien n'empêche la rentrée littéraire, comme la scolaire, de se faire. Plus de 500 romans se partagent le peu de lecteurs recensés, avec des valeurs sûres dont tous les médias ne se privent pas de faire la promotion. La Suisse a formé plus d'un sinologue, à commencer par Simon Leys. Jean-François Billeter en est un autre. En un diptyque intime autour de la figure de son épouse chinoise Wen, il évoque sa rencontre avec elle – et la Chine – lors d'une soirée dansante à Pékin dans les années 1960 alors qu'il était étudiant. *Une rencontre à Pékin*, du troisième type vraisemblablement, est une histoire d'amour et de choc des cultures. Wen mourra brutalement un demi-siècle plus tard. *Une autre Aurélia* nous introduit dans l'expérience du deuil pour apprendre « de quoi nous sommes faits ».



Après la Chine, l'Amérique, celle de Trump. *Mercy Mary Patty* est une histoire à trois personnages féminins qui parle de machisme et de sexisme. Elles ne sont ni écoutées ni entendues. Elles veulent s'émanciper de leur milieu, de leur condition et surtout de cette Amérique blanche et réactionnaire. Un combat actuel. Se souvient-on de la mine ? Des catastrophes qui avaient endeuillé Liévain et Lens en 1974 ? *Le jour d'avant* est un travail de mémoire enserré dans une fiction qui permet la lecture.



Marie van Goethem est un nom qui, a priori, ne parle pas à notre mémoire. Une inconnue célèbre pourtant que ce modèle de Degas pour la célèbre sculpture sise au musée d'Orsay. *La petite danseuse de quatorze ans* de Camille Laurens raconte l'aventure de cette œuvre décriée au moment de sa présentation au public. Une réflexion historique, personnelle et esthétique sur Marie van Goethem.



Les banlieues ne sont pas absentes. À travers une mère qui fait de la folie de notre société sa propre folie et ses trois enfants, Tassadit Imache nous tend un miroir pour avoir les moyens de nous comprendre. Il le fait avec une distance ironique face à ce monde qui bascule, rempli qu'il est de morts-vivants. *Des cœurs lents*, titre qui en dit plus sur la difficulté de dire qui nous sommes et d'où nous venons. La rencontre des cultures, les amours sont une chance.



Une autre manière d'aborder notre monde de plus en plus absurde est celle de l'Allemand Clemens J. Setz. *Les femmes sont des guitares (dont on ne devrait pas jouer)* est un long parcours d'une femme, Natalie, aux lubies étranges et d'une relation, dans une résidence médicalisée, entre un homme en fauteuil roulant et son visiteur. La rationalité qui émerge subtilement de toutes ces rencontres oblige à renoncer à jouer de la guitare.



Pour terminer cette (petite) sélection, deux essais. *Leskov, le conteur* pour découvrir ce littérateur russe de la fin du 19^e trop peu connu en France et qui a fait l'objet d'étude par Walter Benjamin qui privilégiait le conte sur le roman. Catherine Géry et ses *Réflexions sur Nikolai Leskov, Walter Benjamin et Boris Eichenbaum* – sous-titre de ce livre – oblige à s'interroger sur l'esthétique de nos temps. Ryo Morii, lui, s'est penché en économiste sur l'œuvre d'André Gide et pas seulement sur « les faux-monnayeurs » pour cet *André Gide, à l'épreuve de l'économie*. Une lecture en biais pour lire autrement.



Nicolas Bénéès et nos envoyés spéciaux sur le front de la littérature, Cécile Exbrayat et Doriane Spruyt

• *Une rencontre à Pékin, Une autre Aurélia*, François Billeter, Éditions Allia ; *Mercy Mary Patty*, Lola Lafon, Actes Sud ; *Le jour d'avant*, Sorj Chalandon, Grasset ; *La petite danseuse de quatorze ans*, Camille Laurens, Stock ; *Des cœurs lents*, Tassadit Imache, Infidèles/Agone ; *Les femmes sont des guitares (dont on ne devrait pas jouer)*, Clemens J. Setz, traduit par Stéphanie Lux, Éditions Jacqueline Chambon ; *Leskov, le conteur*, Catherine Géry et *André Gide, une œuvre à l'épreuve de l'économie*, Ryo Morii, Classiques Garnier.

Du côté des polars...

La collection « Grands détectives », chez 10/18, s'enrichit d'un nouvel arrivé, Houdini. Le célèbre illusionniste fait ses débuts à San Francisco, avec sa femme Bess. Vivianne Perret, dans *Metamorphosis*, nous fait découvrir le quartier – il faudrait presque parler de ville – chinois et la politique anti-immigration des États-Unis de ces temps reculés, 1899. Thomas Willman, lui, nous refait le coup de la vengeance du « poor lonesome cow-boy » devenu peintre et spécialiste de la Winchester. *Sombre vallée* est construit comme un scénario – le film est sorti –, dont on



connaît la fin. Le lecteur découvre, à travers le parcours de Greider, le héros, une société de type féodal qui a dû exister dans les premiers temps de ces États-Unis d'Amérique. *Entre deux mondes* est une enquête sur le sort des migrants à Calais, zone de non-droit où tout est permis. L'assassinat n'est jamais puni. L'enquête de deux policiers, Adam fuyant les persécutions et voulant retrouver femme et enfants disparus, et Bastien, policier français, permettra de jeter une lumière crue sur les passeurs et l'économie parallèle qui se développe dans cette « jungle » pour employer un terme qui ne signifie rien d'autre que l'absence volontaire des pou-



voirs publics. Un docu-fiction nécessaire par un lieutenant de police, Olivier Norek. ■ N. B. • *Metamorphosis, Houdini, magicien et détective*, Vivianne Perret et *Sombre vallée*, Thomas Willman, traduit par Pierre Deshusses, Grands Détectives/10/18 ; *Entre deux mondes*, Olivier Norek, Michel Lafon.

Coupable ?

Liu Yongbiao est un universitaire chinois, auteur à succès de polars, dont le plus connu s'intitule *Secret Coupable (Guilty Secret)*. Il y a 20 ans, il a participé à un cambriolage qui a mal tourné : quatre morts. Les progrès dans les recherches d'ADN ont permis de remonter jusqu'à lui. « Je vous ai attendu ici pendant tout ce temps », a-t-il déclaré aux policiers venus l'arrêter... Sylvie Chardon



Un sport de combat

En 1994, on pouvait lire dans le *Wall Street Journal* un article intitulé « *The End of history* ». La républicaine Lynne Cheney y prophétisait le risque de disparition de l'histoire américaine menacée de toutes parts : introduction de l'histoire de l'Afrique ancienne ou de l'Amérique précolombienne, multiplication des références aux heures sombres de l'histoire des États-Unis au détriment des aspects positifs et des grandes figures de son récit national... Arguments qui font étrangement écho aux prises de positions des tenants de l'ordre établi, depuis Alain Decaux jusqu'à, plus récemment, Pierre Nora ! Pourquoi, en France comme ailleurs, depuis que l'histoire scolaire existe, les mêmes débats et les mêmes peurs semblent-ils se répéter ?

Sans doute parce que l'histoire enseignée à l'école est une « fabrique », résultat de tensions entre, d'une part, les intérêts politiques et idéologiques traversant la société et, d'autre part, l'histoire

en tant que discipline scientifique soucieuse de son autonomie.

La deuxième édition de *La fabrique scolaire de l'histoire* regroupe les contributions de douze enseignants et chercheurs en histoire, du secondaire et du supérieur, issus du collectif Aggiornamento. Ce groupe de plus de 200 membres a un but militant : décroiser les frontières entre cycles, entre disciplines et émettre des propositions issues du terrain et des pratiques dans la perspective d'un enseignement ouvert et critique.

Entièrement renouvelée, cette nouvelle édition poursuit la réflexion sur les spécificités et les enjeux de l'histoire que l'on enseigne à l'école. On y lira des analyses fortes sur la construction et le contenu des programmes, ainsi que sur le rôle de l'histoire scolaire dans la construction d'un récit national ou dans la reconnaissance des minorités qui bousculent le « roman national ». L'auteur de cette importante expression, Suzanne Citron, livre



une préface passionnante qui éclaire son combat pour ouvrir et démocratiser l'enseignement français. Surtout, le recueil plaide pour une histoire scolaire ouverte à toutes les composantes d'une société plurielle. Une histoire à même de rassembler autour d'un rapport critique et confiant au savoir. Oui, décidément, l'histoire critique (et son enseignement) est un sport de combat ! ■

Stéphane Rio

• *La fabrique scolaire de l'histoire*, 2^e édition, Laurence de Cock (dir.), Agone, 2017.

► UN ROMAN ÉMOUVANT

Emma, jeune professeur des écoles, obtient son premier poste fixe dans un quartier défavorisé. Au fil des jours, elle apprend à connaître ses élèves et essaie de créer un lieu où tous se sentent acceptés. Mais les relations parfois houleuses avec les parents, les difficultés de vie des enfants, sa vie personnelle compliquée, les divergences avec le directeur et la solitude en classe la font douter... Écrit dans un beau style, notre collègue pose la question de l'école que nous voulons aujourd'hui.

Catie Pillé

• *Les attachants*, R. Corenblit, Éditions du Rouergue, 2017.

► LECTURES DE VACANCES ?

Prenez une héroïne nommée Ermantine Godaille, Charentaise, ajoutez-lui un inspecteur bedonnant et ronchon, Pètlot, et vous avez le duo qui mène aux deux premiers romans de Vicky Sébastien, enseignant.

Le premier, *Le Gang des Charentaises*, évoque le passage du peintre Courbet à Saintes en 1862. Le second, *Les Casse-Cagouilles*, fait état d'un trésor datant de la présence de Napoléon, et de la frénésie cupide qui se répandit sur la station balnéaire de Fouras-Bains. Une découverte originale de la Charente ! **Gabrielle Massaux**

• *Le Gang des Charentaises* et *Les Casse-Cagouilles*, Vicky Sébastien, Le Geste Noir, 2016 et 2017.

► MORT ET SAUF

À mi-chemin du polar et du roman fantastique, une histoire passionnante où la photographie joue un rôle essentiel, ressenti à la fois comme destructeur et salvateur par la photographie.

Philippe Laville

• *Déclics mortels*, Marie-Françoise Hiroux, Éditions Persée, 2017, 210 p.

FOR THE KIDS

Sensibilisation à l'art

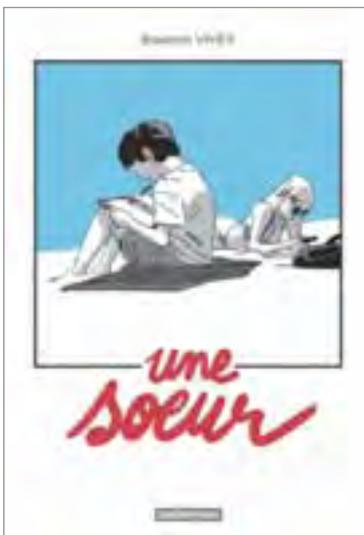
Laurent Corvaisier est peintre et illustrateur. Il se déplace toujours avec son carnet de dessin. *Ceci est mon carnet de dessin* nous livre le meilleur de son inspiration. La variété des techniques, des sujets et des cadrages rend l'album très vivant. Dans *Ce tigre a avalé mon carnet de dessin*, on retrouve certains de ses personnages ou lieux. Et une jolie histoire : M. Laurent découvre un jour qu'il a perdu son précieux carnet... Ces deux albums à feuilleter avec les enfants leur donneront sûrement envie de tenir eux aussi un carnet de dessin !

Catie Pillé

• *Ceci est mon carnet de dessin* et *Ce tigre a avalé mon carnet de dessin*, A. Serres et L. Corvaisier, Éd. Rue du Monde, 2016.

Le coin de la BD Figures d'adolescence

Comme tous les étés, Antoine, treize ans, son petit frère Titi, et leurs parents, passent les grandes vacances dans leur maison de l'île aux Moines, dans le golfe de Morbihan. La routine de la vie de famille est interrompue par le séjour d'Hélène, seize ans, et de sa mère, qui cherche repos et réconfort auprès de ses amis après une fausse couche. Aucun des trois adultes ne s'apercevra de ce qu'auront vécu, durant une sorte de « parenthèse enchantée » d'une semaine, les deux adolescents. Le récit de Bastien Vivès, et son dessin en noir et blanc, sont imprégnés de la liberté de mouvement que les parents accordent aux enfants, pourvu que les deux plus grands



veillent sur le petit frère. Hélène pourrait être la grande sœur que les garçons n'ont pas eue. Son personnage incarne aussi la figure parfaite de l'adolescente à la fois consciente de son corps désirable, cherchant la compagnie de garçons plus âgés, et pas prête encore à quitter les rives de l'enfance. Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, elle ne méprise pas Antoine, de trois ans son cadet. Elle est ravie de ne plus passer ses vacances en compagnie de sa seule mère. « *Y a beau avoir plein de monde, j'ai toujours l'impression d'être toute seule – Même quand tu es avec nous ?*

plage...), et l'attirance amoureuse. On est touché par l'équilibre de cette représentation des adolescents, sur fond de Bretagne et d'été, loin des clichés mièvres ou caricaturalement dramatiques. Cet album peut aussi être l'occasion de découvrir un talent trentenaire de la BD française, pour les lecteurs et lectrices qui seraient passés à côté de sa magnifique biographie d'une jeune danseuse russe, *Polina*, parue en 2011 chez le même éditeur. ■ **Amélie Hart-Hutasse**

• *Une sœur*, scénario et dessin Bastien Vivès, Casterman, mai 2017.

L'ATELIER, UN FILM DE LAURENT CANTET (FRANCE)

Portraits croisés d'une génération

En 2008, *Entre les murs* remportait la Palme d'Or à Cannes. Depuis, les réalisations de Laurent Cantet ont connu des sorties discrètes et un impact timide sur le public. Avec *L'Atelier*, il renoue avec l'observation d'une communauté éphémère, autrefois une classe dans un quartier de banlieue « difficile », aujourd'hui un groupe de jeunes adultes en rupture de ban avec la société. Ils sont sept, embarqués pour certains par hasard dans un projet de réinsertion, un atelier d'écriture sous la houlette d'une écrivaine célèbre, soucieuse de trouver une pédagogie adaptée à un auditoire éclectique et d'écarter tout risque de démagogie. Parmi eux le passif réfractaire, le contestataire systématique, ceux qui petit à petit se prennent au jeu et Antoine, un garçon mutique, farouchement

individualiste, tenté de rejoindre un groupe d'extrême droite ultra-violent.

Dans le cadre lumineux de La Ciotat, l'ancienne ville ouvrière, Laurent Cantet, avec une précision d'orfèvre, une vitalité de chaque instant, dresse le portrait de jeunes d'aujourd'hui en prise avec leurs peurs, leur méfiance, leurs contradictions liées au contexte social. Avec la même délicatesse, la relation ambiguë et sensuelle entre Antoine et sa prof d'un été... ■

Francis Dubois



CINÉMA

Germes de la révolte



Le 31 mars 2016, place de la République, naît le mouvement « Nuit Debout ». Pendant plus de trois mois, venus de tous horizons, les

participant-e-s tentent d'inventer une nouvelle démocratie. Comment parler ensemble ? Dès le 1^{er} avril, Mariana Otero prenait une caméra pour filmer un processus hasardeux avec la conviction de vivre un événement historique.

Au départ, un fourmillement d'idées et d'enthousiasmes utopiques. Incapacité d'inventer un vrai renouveau social, le mouvement s'est progressivement délité. La réalisatrice évoque remarquablement cet épisode auquel elle a greffé les manifs contre la loi travail, la détermination de la rue, les violences et les provocations policières. ■ F. D.

• *L'Assemblée*, un film de Mariana Otero.

SÉRIE

Une superbe dystopie



Dans un futur proche, la pollution rend progressivement les humains stériles. Une secte religieuse instaure une dictature où les hommes ont tous les droits. Les femmes sont limitées à procréer sinon à devenir servantes. June est livrée à un haut dirigeant. Comment survivre ? Fidèle au best-seller de M. Atwood, la série rappelle que les droits des femmes ne sont jamais acquis ! ■ Catie Pillé

• *The Handmaid's Tale*, B. Miller, Hulu, États-Unis, 2017.

RADIO

La voix libre du sud



Radio Zinzine, née en 1981, est

une radio libre, autogérée. Proche des territoires sur lesquels elle diffuse, elle relaie les initiatives provençales. On peut également entendre des émissions de réflexions écologiques, agricoles et politiques, comme en témoigne le partenariat avec *Le Monde diplomatique*. Deux petites sœurs ont vu le jour : Radio Zinzine Aix et La Cabrery, dans le Luberon. Solidaire, alternative, libertaire et joyeuse, Radio Zinzine s'élève comme une voie combattive contre la sclérose du paysage radio-phonique dominant. ■

Doriane Spruyt

• À retrouver en ligne également : www.zinzine.domainepublic.net.

MUSIQUES

• CLASSIQUE

Radiations...

Songs lines est le dernier disque de Philippe Hersant, compositeur contemporain français. Ce disque alterne des pièces interprétées par l'ensemble Zellig et de prestigieux solistes, dont Cédric Tiberghien. La première pièce s'ouvre sur un univers onirique, obsédant dont l'auditeur peine à se départir. Le compositeur souligne : « *Il y a, peut-être enfoui en moi, le rêve d'arrêter le temps [...]. « L'idéal, selon moi, serait de donner envie à l'auditeur que ça ne s'arrête jamais [...]. »* Hersant a parfaitement atteint son idéal. ■

Nicolas Morvan

• *Songs Line*, Philippe Hersant, Megadisc Classics.



• ROCK

La BO de nos luttes

Le collectif de Toronto Broken Social Scene démontre une fois de plus l'énergie déployée par la



contre-culture en Amérique du Nord. Il n'hésite jamais à dénoncer les excès des politiques libérales et leurs conséquences tout en restant positif. Cet album, *Hug of hunder* est foisonnant d'idées, de sons, en hommage à la décennie passée tout en éclairant le futur. Une musique qui donne un sens à chaque nouvelle journée de notre existence, en plus d'être la BO parfaite de la rentrée sociale qui s'annonce. ■

Éric Loizeau

• *Hug of hunder*, Broken social scene, Arts and Crafts.

• JAZZ

Une musique essentielle

Les Liaisons dangereuses, un film de Roger Vadim sorti en 1960, bénéficiait de deux BO. Celle connue de Art Blakey et ses Jazz Messengers, et celle de Thelonious Monk restée quasi inédite. Cet album Sam Records comble un vide. La musique de Monk fait la preuve qu'elle ne peut pas vieillir, cent ans après la naissance du compositeur. Un anniversaire à fêter comme il se doit. Cerise sur le gâteau : la participation de Barney Wilen. ■



Nicolas Bénéès

• *Les Liaisons dangereuses*, Thelonious Monk, Sam Records/Saga.

FESTIVALS

Troyes, la nuit

Pour sa 30^e édition, l'agglomération de Troyes voit les choses en grand : 39 artistes



ou groupes accueillis, des concerts de tout format et de tout genre ; des expositions, rencontres entre livre et chanson, projections, lectures, théâtre, conte, danse, arts du cirque, arts de la rue... Les nuits seront belles en Champagne ! ■

Stéphane Rio

• 30^e festival des Nuits de Champagne, 23 au 28 octobre, Troyes.

Villes des Musiques du monde



La Seine-Saint-Denis fête les 20 ans de ce festival en créant un « Prix des musiques d'Ici » avec des finalistes venant de la Kanaki, du Sénégal, de la Serbie... et même de Lyon. Vingt escales dont la « Cité des Marmots » pour finir par « L'escale de la solidarité »... Pour connaître les sons du monde. ■

N. B.

• Du 13 octobre au 12 novembre, www.villesdesmusiquesdumonde.com.

Feuilles d'automne

Le soleil du jazz brillera sur le Val-d'Oise à partir du 4 novembre, pour cette 22^e édition. Beaucoup d'invités, Émile Parisien, Laurent de Wilde, Paul Lay... Une journée blues à Bamako, Django memories, des expositions, des actions culturelles et musicales attireront l'attention des spectateurs vraisemblablement nombreux. ■

N. B.

• Du 4 novembre au 16 décembre, partout dans le Val-d'Oise. Rens. : www.jazzaufieldeloise.fr.



Comprendre le chaos du monde

Ancienne usine de fabrication d'instruments à vent, puis siège de la fédération métallurgiste de la CGT, la Maison des Métallos (rue Jean-Pierre-Timbaud, Paris 11^e), a conservé de son histoire une proximité avec les thématiques sociales. Sa programmation culturelle et artistique est ouverte sur le quartier, la ville, le monde.

L'US Mag : La programmation est éclectique et très concernée par les problématiques sociales.

Christine Chalas : La programmation se fait au trimestre. Cela donne une ouverture et une grande liberté. Le « focus femme » de cet automne est né de propositions de spectacles, ce n'est pas un thème choisi en amont et *a priori*, par Philippe Mourrat et moi-même. Nous programmons par



le sens des projets. L'ouverture vers la société et le public est au cœur du projet. Nous travaillons à ce que les salles soient le plus mixtes possible. Nous avons une attention toute particulière du travail mené avec le champ social et les établissements scolaires. Les « autour de » permettent d'autres formes des rencontres avec les artistes et sont gratuits. Il y aura par exemple un atelier de

coiffure à l'occasion de l'exposition de Rokhaya Diallo.

L'US Mag : *Vous programmez du théâtre documentaire souvent méprisé par les institutions. Votre programmation est-elle politique ?*

C. C. : Ce qui nous intéresse, c'est bousculer nos institutions par ses marges. Parlons par exemple de *L'Oiseau mouche*, que nous avons accueilli plusieurs fois : c'est une troupe permanente qui compte vingt-trois comédiens professionnels, tous en situation de handicap mental. Ils ont joué V. Novarina, un spectacle magnifique soutenu par le célèbre auteur, mais qui ne tourne que trop peu. Avec l'art et la culture, les parcours peuvent être changés. Art et transformation sociale ne sont pas de vains mots.

La programmation travaille aussi à casser les frontières : celles de nos théâtres, de l'université, des lieux de débats... Ici, des universitaires comme G. Noirielle ou S. Baud viennent faire des conférences et participent à des spectacles car il s'agit de comprendre et d'appréhender le chaos du monde. ■ **Doriane Spruyt**

• Relation avec les scolaires : Adeline Préaud, 01 58 30 11 49, www.maisondesmetallos.paris

Faire vivre les revues pour faire vivre la réflexion

Unir l'hétérogène

Revue de réflexions politiques et poétiques, *Ballast* charme les yeux et l'esprit. Les illustrations magnifiques, souvent des photographies en noir et blanc, font montre d'éclectisme. Les articles qui l'alimentent appliquent la devise « tenir tête, fédérer, amorcer ». Pour preuve, dans le n° 6 (printemps 2017), les articles s'interrogent sur le Rojava autogestionnaire, la poétesse Audre Lorde, ou encore le supermarché coopératif et participatif du 18^e arrondissement de Paris. Féministe et anti-spéciste, jamais sectaire, cette revue rigoureuse et audacieuse est une fenêtre sur le monde, la pensée critique et de gauche. **D. S.**



• www.revue-ballast.fr, pendant de la revue papier.

Nos collègues enregistrent

Un premier album réussi de notre collègue Gwenaële Guillem, auteure de onze textes subtils et humoristiques, empreints de nombreuses références artistiques. Elle les interprète avec beaucoup de sensibilité et une diction parfaite permettant d'apprécier les qualités de cette « travailleuse du texte », ainsi qu'elle se décrit dans sa « langue de joie »... Un accompagnement musical à la fois diversifié et discret est l'œuvre de Philippe Picot. **Philippe Laville**



• *Mots croisés*, Gwenaële Guillem, autoproduction, présentation sur www.snes.edu.

Les 30 ans de l'IMA

L'Institut du Monde Arabe a décidé de faire comme tout le monde : fêter son anniversaire. Trente ans ! Pour ce faire, il a ouvert un atelier Jeunesse famille (gratuit), à partir de 7 ans, et s'est ouvert à une programmation musicale mêlant « Un autre Soudan » avec les stars de la musique libanaise, Oxmo Puccino, des éclats de Chaâbi et même du Flamenco... À ne pas rater en ces temps où l'identité fantasmée sert de bouclier à toutes les ouvertures culturelles. **N. B.**



• Renseignements : www.imarabe.org

EXPOSITIONS

Une démarche pédagogique

Que ferai-je demain si ? Telle est la question inévitable qui se pose à chacun après la dense visite guidée dans les trois parties de ce site-mémorial restauré en 2012. La partie historique, le camp proprement dit et la partie réflexive. Dès 1939, cette ancienne tuilerie a été utilisée comme camp d'internement pour des réfugiés allemands et autrichiens considérés comme des ennemis. Parmi les internés, des artistes, des intellectuels, des soldats qui s'étaient engagés dans la Légion



étrangère pour combattre le nazisme. Puis, le camp a accueilli des « indésirables » de multiples nationalités. À partir de 1942, il a servi d'antichambre à la déportation de 2 000 juifs de la zone sud, dont plus d'une centaine d'enfants. Les conditions de vie y étaient épouvantables : promiscuité, absence d'eau, de vivres, de soins, chaleur l'été, froid glaciaire l'hiver. La démarche de la fondation est clairement pédagogique : faire prendre conscience des mécanismes qui conduisent à la barbarie et comprendre comment s'y opposer. ■ **Sylvie Chardon**

• Site-mémorial du Camp des Milles, 40, chemin de la Badesse, 13547 Aix-en-Provence. Tél. : + 33 (0) 4 42 39 17 11 ; réservation groupes : resagroup@campdesmilles.org

Depardon : intime rétrospective



Au tout début, il y a un lieu, une ferme. La ferme du Gare, à Villefranche-sur-Saône. Terre natale, terre des paysans. Première photo de l'exposition : la chambre vide des parents, présents-absents, un lit bien fait et, au-dessus, les portraits d'eux, enfants. « *Aujourd'hui mes parents ne sont plus ; j'ai bien fait quelques photos d'eux, mais pas assez. Je regrette maintenant de ne pas être plus souvent retourné les voir.* » Aucune nostalgie pourtant dans cette Traversée, ni « instants décisifs » à la Cartier-Bresson. Raymond Depardon nous donne à voir des « temps faibles » de sa vie et de son œuvre, organisés autour des quatre obsessions de l'artiste : la terre natale, le voyage, la douleur et l'enfermement. ■ **Cécile Exbrayat**

• Traverser, Raymond Depardon, Fondation Henri-Cartier-Bresson, Paris, jusqu'au 17 décembre 2017.

« À partir du sida, nous soulevions le monde »

Professeur en classes préparatoires au lycée Lakanal, Philippe Mangeot a rejoint Act Up-Paris en 1990, quelques mois après sa création. Puis en 1997, il en devient président. Il a scénarisé, avec Robin Campillo, le très beau film *120 battements par minute*, sur les luttes d'Act Up, avant l'apparition des trithérapies.

L'US MAG : Comment avez-vous décidé de travailler sur le sujet d'Act Up ?

Philippe Mangeot : C'est Robin qui m'a sollicité. Je l'ai connu quand il était militant d'Act Up, en 1992. Moi j'y étais depuis 1990. La question de savoir s'il fallait revenir à un moment ou à un autre sur ces années-là devenait de plus en plus pressante, pour des raisons générationnelles. Nous avons plus de cinquante ans, nos élèves et étudiant-e-s, neveux, nièces ne connaissent rien de cette histoire. Et par ailleurs, c'est une histoire qui pèse. Nous avons un rapport aux morts et à notre engagement militant dans cette affaire. Que faisons-nous avec nos morts si tout le monde a oublié cette histoire ? Sur le plan militant, nous nous demandions : que se passe-t-il en ce moment ? Quels sont les fronts militants ? À partir du sida, nous soulevions le monde. Nous pouvions alors parler de l'organisation de la santé, du rapport public-privé, des politiques de la sexualité, de l'usage de drogue, de l'administration de la santé en prison, de la prostitution, de l'Éducation nationale. À partir de ce point qui semblait étroit, nous étions confrontés à des piliers de l'organisation sociale. On constatait qu'on pouvait faire de la politique générale à partir d'une question particulière alors que la tradition politique française était de penser le politique de manière générale. Au moment d'Act Up, nous vivions une époque très différente d'aujourd'hui : nous devions physiquement nous réunir pour nous organiser, il n'y avait pas le Net. On ne peut pas penser la question politique aujourd'hui à l'aune de la façon dont on l'a pensée dans les années 90.

L'US MAG : Parlez-nous de ce contexte historique.

P. M. : Le début des années 90 est ce que Félix Guattari appelait les « années d'hiver ». Un moment de grande panne politique. La gauche socialiste est arrivée à



« Un groupe ne peut avancer qu'à la faveur du conflit »

essoufflement alors qu'elle a représenté un espoir dans les années 80. Ce sont les terribles années Bérégovoy, le sentiment collectif de trahison de la gauche socialiste, d'épuisement du mitterrandisme, de très grandes afflictions militantes (on n'est pas encore en 95 !). Il n'y a rien au début des années 90. Peut-être y a-t-il eu le désir de faire le point sur notre propre souvenir, de poser la question de la transmission, mais aussi de réfléchir à ce qu'est une mobilisation à un moment improbable de mobilisation. *120 battements par minute* c'est plutôt 1993-1994, c'est-à-dire vraiment les années les plus meurtrières de l'épidémie.

L'US MAG : La matière est donc du vécu ?

P. M. : Tout est vrai mais aucune personne ne peut se reconnaître complètement. Tous les personnages du film sont composites. Tout ce qui est raconté renvoie à des

choses que nous avons vécues ou faites. Le personnage de Thibaud, le président d'Act Up, est lié à Didier Lestrade, mais, par son incarnation par le comédien et la manière dont on a travaillé le personnage, il renvoie aussi à moi. C'est difficile de construire un personnage qui a déjà existé. Nous aurions eu des comptes à rendre aux mort-e-s et aux vivant-e-s. Et puis, c'est mieux de libérer les acteur-trice-s du mimétisme. Et enfin, c'est une politesse pour ceux qui ont vécu Act Up et qui triment avec cette histoire des fantômes très privés. Nous voulions, par délicatesse, que ces fantômes circulent entre les corps des personnages. Clews Vellay, le militant qui a inspiré Sean, a été président d'Act Up – or Sean ne devient pas président – et n'est pas mort comme notre personnage. Robin voulait aussi qu'à un moment on quitte l'univers collectif très fermé (la salle de réunion) pour passer à la chambre, du lieu de la conflictualité politique à un moment où la politique n'y peut plus rien. Cela se recentre alors sur l'histoire

d'amour, même si c'est difficile de qualifier cela d'histoire d'amour. Ce qui est touchant c'est que l'un déclare « *je suis désolée que cela soit tombé sur toi* ». Tandis que l'autre rejoue avec Sean ce qu'il a raté avec son premier amour, à savoir l'accompagner jusqu'à la mort et ne pas prendre ses jambes à son cou. Il y en a un dont la question est : est-ce que je l'aime parce qu'il va mourir ? Et l'autre se demande s'il n'exige pas trop de son amoureux. C'est une histoire d'amour singulière.

L'US MAG : Le film semble composé de deux parties distinctes.

P. M. : Certains spectateurs préfèrent la première partie, d'autres la deuxième, or tout le travail avec Robin a été de coudre ensemble ces deux parties, en donnant à voir ce que cette couture a de compliqué. À un moment, le groupe n'est plus capable que de faire une seule chose, à

savoir, récupérer les cendres. Face à la mort, la politique ne peut plus grand-chose. La politique est une affaire de vie. Nous avons travaillé avec en mémoire le tableau de Manet, *Le Toreador mort*, qui semble flotter. C'est l'expression la plus terrible de ce qu'est un cadavre. Il ne fait signe vers aucun ciel. Quand j'ai vu comment Robin avait filmé Sean mort, je me suis dit que c'était la première fois que je voyais un cadavre au cinéma. C'était la première fois que je voyais la brutalité de cette présence qui n'est plus. Il faut prendre ce temps-là : la présence intolérable du cadavre. Le film donne à voir des modalités du corps : le corps qui danse, parle, baise, meurt, agit... C'est presque une analytique du corps. Act Up c'est aussi un combat sur la représentation. La nouveauté d'Act Up c'est de montrer des pompom girls, des petits soldats qui dansent. On va montrer des images paradoxalement plus aimables mais donc moins aimables. Nous sommes encore vivants ! La danse est une décharge de vitalité.

L'US MAG : *Le film commence par une scène de réunion. La parole, le débat, la conflictualité sont au centre du film.*

P. M. : Act Up n'est plus possible aujourd'hui car c'était avant les réseaux sociaux. Ce qu'on a gagné d'un côté (économie de l'information), on l'a perdu de l'autre : on ne peut plus s'engueuler franchement avec les listes de diffusion. Là, on s'engueulait, puis on allait tous-tes au restaurant. Le film ne dit pas que leur mode de réunion est un modèle, mais qu'il y a urgence à inventer, à l'heure des réseaux sociaux, un mode de conflictualité politique qui ne fasse pas l'économie de la communauté des corps, des êtres ensemble. C'est ce qui a bouleversé les gens au moment de « Nuit Debout » : brusquement ils-elles étaient rassemblé-e-s. L'autre aspect fondamental, c'est l'idée de commencer par une action dont on ne sait pas si elle est réussie ou ratée. On voulait que les spectateur-trice-s se disent que les militant-e-s exagèrent tout de même avec le sang jeté sur le pauvre conférencier. Et à la fin, les spectateur-trice-s doivent se dire que ce n'est pas assez de jeter des cendres sur

« Que faisons-nous avec nos morts si tout le monde a oublié cette histoire ? »

les petits fours. On voulait produire, dans le corps des spectateur-trice-s, de la colère. Il fallait arriver, à la fin, à une violence partagée.

L'US MAG : *On a l'impression qu'il y a une pédagogie invisible dans le film.*

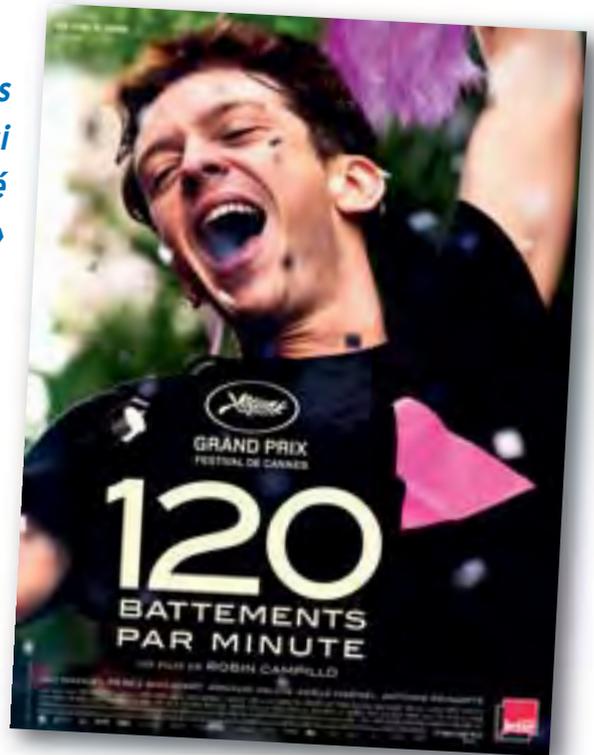
P. M. : Act Up était un lieu pédagogique, avec les commissions. Cela avait l'aspect d'une université populaire. On s'est appris des choses les un-e-s les autres, sur le plan technique ou intellectuel. Plein de gens ont appris à parler à Act Up. On était dans l'apprentissage à autrui de savoirs médicaux, sociaux. Dans *120 battements par minute*, nous faisons un petit cours sur les anti-protéases, puis sur les essais thérapeutiques, etc.

L'US MAG : *Les scènes d'amour sont vraiment assumées, voire crues.*

P. M. : Elles sont belles, non ? Nous avions cependant un interdit, imposé par les financeurs : on ne devait pas montrer de sexe. La première scène d'amour, celle dans laquelle les autres amants s'invitent à la faveur des confidences, est très longue, et c'est ce que j'aime. D'habitude au cinéma, les scènes d'amour montrent des athlètes du sexe. Là, ils hésitent, ils ratent, ils s'arrêtent. C'est une scène érotique, sensuelle et réaliste sur le plan de ce qu'est vraiment le sexe. On a pris le risque d'une interdiction. Je ne sais pas ce que l'Éducation nationale fera avec ce film...

L'US MAG : *Y a-t-il un objectif militant dans le film ?*

P. M. : Non. On ne l'a pas pensé comme cela. Quelle autorité avons-nous ? Que les militant-e-s d'aujourd'hui se saisissent comme ils-elles veulent du film. Robin voulait entendre les comédien-ne-s dire le texte. Il s'est passé quelque chose de magique : ils-elles ont trouvé les mots qu'on aurait pu prononcer. Les acteurs et actrices pouvaient penser leur incarnation au présent. Ce sont eux-elles qui portent l'aspect militant, au moment où ils-elles apportent leur corps de jeunes gens d'aujourd'hui.



L'US MAG : *La démocratie, contrairement aux idées reçues, c'est du conflit. Or, c'est exactement ce que l'on voit dans le film.*

P. M. : À Act Up, on s'engueulait beaucoup et c'était comme ça qu'on avançait. On voulait montrer qu'un groupe ne peut avancer qu'à la faveur du conflit. Avec des effets de manche. Le conflit est aussi un théâtre ; on voit bien que Sean est un tribun. Quand il parle, tout le monde se tait. Il y a toujours des gens qui l'emportent parce qu'ils sont de beaux parleurs, qui viennent biaiser la transparence démocratique, mais qui viennent aussi produire des désirs démocratiques. Le conflit est également efficace sur le plan dramaturgique. J'aime beaucoup la scène de mise en accusation injuste d'Hélène, la mère de Marco. Le film produit, chez celles-ceux qui le regardent, des divisions. Or, nous portons des divisions en nous.

L'US MAG : *On apprend des choses sur Act Up mais on s'interroge politiquement durant tout le film. C'est ce qui en fait un film démocratique.*

P. M. : J'aimerais bien ! En tout cas, c'est un film qui aime la démocratie. Il y a un autre aspect démocratique : il y a des personnages principaux certes, mais aussi un très grand nombre de personnages secondaires qui existent vraiment, parfois seulement à la faveur de trois répliques. Comme le personnage d'Hélène ou encore de Bachir, le militant réel d'Act Up qui est sourd et a milité aux Sourds en colère – qui ont rejoint Act Up. ■

Propos recueillis par Doriane Spruyt

FILMOGRAPHIE DE ROBIN CAMPILLO

Comme réalisateur

- ▶ 2004 : *Les Revenants*
- ▶ 2013 : *Eastern Boys*

Comme scénariste

- ▶ 2008 : *Entre les murs*, Laurent Cantet
- ▶ 2016 : *Planeterium*, Rebecca Zlotowski
- ▶ 2017 : *L'Atelier*, Laurent Cantet

Jour de carence

Le jour de carence, que le gouvernement souhaite rétablir pour la Fonction publique (FP), est une pénalité financière envers les agents en arrêt maladie : ceux-ci perdraient une journée de rémunération à chaque nouvel arrêt maladie. Le gouvernement affiche une logique d'équité avec les salariés du privé, mais l'argument est fallacieux.

Définition

Le délai de carence est la période entre la date de début d'un arrêt de travail et la date à partir de laquelle une indemnité journalière est versée. Il s'agit donc de la période où un salarié

Application

est malade mais pas indemnisé. Aucun délai de carence n'est appliqué en cas d'arrêt pour accident du travail, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, ou en cas de congé longue durée. Il n'est pas non plus appliqué si le temps entre deux arrêts est inférieur à 48 heures. Les salariés du privé ne perçoivent pas l'indemnité journalière de la Sécurité sociale pendant les trois premiers jours d'arrêt maladie. À partir du quatrième jour, la Sécurité sociale verse une indemnité équivalente à 50 % du salaire journalier de base et l'employeur verse des indemnités complémentaires à hauteur de 90 % (puis 66 % à partir de 48 jours d'arrêts, une assurance complémentaire pouvant alors prendre le relais). ■

Taxe sur la maladie

En 2012, lorsqu'il avait été institué pour les fonctionnaires, un double objectif était affiché : réduire les absences et faire « participer les fonctionnaires au rétablissement des comptes publics ». Aujourd'hui encore, il s'agit d'une taxe sur les malades qui vise à remplir les caisses de l'État à hauteur de 270 millions d'euros.

C'est un dispositif injuste : dans le privé, la couverture par l'employeur des jours de carence n'augmente pas significativement la probabilité de prendre un arrêt maladie. En revanche, là où les travailleurs subissent des pertes financières du délai de carence, les arrêts maladie sont en moyenne plus longs, l'effet sur l'absentéisme est finalement contre-productif.

Dans la pratique, la majorité des salariés du privé ne subissent pas ce délai de carence. En 2009, alors que la complémentaire n'était pas encore généralisée dans le privé, une enquête de l'IRDES montrait que plus de 66 % des salariés du privé étaient indemnisés par leur employeur au cours des trois premiers jours d'absence pour maladie. Pour eux, les jours de carence n'existent donc pas. ■

270 millions d'euros

Et les fonctionnaires ?

Il n'y a actuellement pas de jour de carence pour les agents de la Fonction publique, y compris pour les contractuels s'ils ont une ancienneté supérieure à quatre mois.

Le jour de carence avait été institué en janvier 2012, pour la première fois dans la FP sous la mandature de N. Sarkozy. Mais il a été

abrogé le 1^{er} janvier 2014. La ministre de la FP avait déclaré dès février 2013 que ce jour de carence constituait une mesure « injuste, inutile et inefficace ». Le gouvernement annonce son rétablissement pour le 1^{er} janvier 2018. C'est inscrit dans le projet de loi de finances. ■

1^{er} janvier 2018

Chasse aux absences

L'abrogation du jour de carence en 2014 dans la FP a été accompagnée d'un renforcement de l'obligation de transmission de l'avis d'arrêt de travail dans un délai de 48 heures. En 2017, Annick Girardin, ministre de la Fonction publique, a publié une circulaire sur la prévention de l'absentéisme qui incite les employeurs à faire contrôler la justification des arrêts maladie, mais cela ne peut concerner que les arrêts longs. Elle signale aussi que les méthodes de

management peuvent provoquer de l'absentéisme. Selon une enquête du ministère de l'Éducation nationale dont les résultats ont été publiés en 2016, 50 % des enseignants du second degré déclaraient être allés travailler alors qu'ils auraient dû être en arrêt pour raison de santé au moins une fois dans l'année. ■

Injustifiée!

Pour aller plus loin

- ▶ L'effet du délai de carence sur le recours aux arrêts maladie des salariés du secteur privé. DREES, *Dossiers solidarité et santé* n° 58, janvier 2015.
- ▶ Les enseignants : professionnalisation, carrières et conditions de travail. Ministère de l'Éducation nationale, *Éducation et Formations* n° 92, décembre 2016.



© Olivier Teylaud

1/30^e

Le rétablissement de la journée de carence est d'autant plus pénalisant qu'il constitue une nouvelle baisse de pouvoir d'achat en prélevant de facto 1/30^e de salaire pour chaque arrêt maladie.

LA FIN DU REDOUBLEMENT

Une solution aux difficultés scolaires ?

Si l'objectif du redoublement est de consolider les connaissances jugées insuffisamment acquises, le fait de redoubler peut être vécu comme une sanction. Il est corrélatif d'un rythme d'apprentissage théorique imposé à un ensemble d'élèves, regroupés au sein d'une classe, qui doivent assimiler le même ensemble de connaissances dans un laps de temps identique, l'année scolaire.

Dès la fin des années 40, note A. Prost, historien, les retards scolaires interrogent les autorités par leur fréquence, d'autant que la population des redoublants ne se superpose pas parfaitement à celle constituée par les « enfants problèmes ». Le redoublement accompagne le processus de démocratisation que connaît l'école des années 60-70. Cette pratique semble légitimer

alors l'idée que c'est l'école qui fabrique les inégalités sociales de parcours scolaire.

Un problème éducatif ou budgétaire ?

Aujourd'hui les taux de redoublement ont considérablement diminué. Pour autant, les enquêtes internationales (PISA, OCDE) ne cessent de dénoncer son coût et son inefficacité. Pour le SNES-FSU, le redoublement n'est ni une solution magique aux difficultés scolaires, ni une pratique coupable de tous les maux. Les contempteurs du redoublement expliquent que celui-ci ne sert à rien pour régler les problèmes d'apprentissage. Or, si les études sont nombreuses pour le primaire, on manque de recul sur le lycée. Sa quasi-disparition en collège, depuis plusieurs années, n'a pas correspondu à une amélioration des résultats des élèves.



© Domsever / Fotolia.fr

les inégalités sociales sans parvenir à les corriger. Quand les élèves issus des classes dominantes en tirent profit au titre d'instrument de rattrapage, le redoublement est, pour les enfants des classes populaires, presque inéluctablement synonyme de relégation. La notion de cycle, introduite à la fin des années 70, vise à rompre avec l'idée de niveau et de connaissances à acquérir à la fin de chacun des paliers.

Les années 1980-1990 marquent un glissement dans les discours sur le redoublement. S'impose

Parallèlement, la promotion automatique peut faire croire aux élèves que les exigences des enseignants ne sont pas vraiment fondées. L'objectif ne doit pas être d'améliorer à tout prix des taux de passage, mais bien de faire réussir tout le monde. Pour cela, on pourrait commencer par réinjecter les moyens « économisés » par la suppression du redoublement dans les établissements, afin que les enseignants aient davantage de possibilités de prendre en charge les élèves les plus en difficulté. ■

TÉMOIGNAGE

« Un moyen de lutter contre le décrochage »

Philippe Deslignières est le coordonnateur du micro-lycée d'Amiens.

Le micro-lycée est un établissement scolaire indépendant installé dans une cité scolaire. Il a été lancé en 2013 à l'initiative du recteur et de la Région Picardie. Son objectif est double : il s'agit de rescolariser des élèves décrocheurs et de les diplômés en un, deux ou trois ans. Les élèves que nous accueillons sont tous décrocheurs depuis plus d'un an. Ils sont envoyés par des CIO, des cellules de suivi de décrochage, la mission locale ou des structures associatives. Ils sont recrutés au terme d'un double entretien.

Nos élèves sont regroupés dans des modules à petits effectifs (17 élèves). Nous les préparons, de la Seconde à la Terminale, à des baccalauréats

généraux, technologiques et professionnels. Ce sont des jeunes complexes, avec des causes assez fortes de décrochage qui peuvent aller de la maladie psychologique à des contextes familiaux ou sociaux difficiles. Le travail en petits groupes semble payant puisque les taux de réussite au bac atteignent 80 %. Les intervenants, tous volontaires, sont au nombre de 15 et occupent des postes à profil. L'établissement répond à une véritable demande puisque nous sommes passés de 46 élèves en 2013 à 90 aujourd'hui. ■

Rubrique réalisée par Nicolas Sueur

Texte de référence

Décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves, entré en vigueur depuis la rentrée scolaire 2015.

Publications

- « Les apports de la recherche sur l'impact du redoublement comme moyen de traiter les difficultés scolaires », rapport du Haut conseil de l'évaluation, 2004.
- CNESCO, IFE, « Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives ? », 2014.

Chiffres

5^e C'est le rang occupé par la France dans le classement des pays où la pratique du redoublement est importante (enquête PISA 2012).

2,2 %

C'est le taux de redoublement en Troisième à la rentrée 2016. Il s'établit à 0,6 % en Sixième et à 0,5 % en Quatrième. Il se situe à 4,3 % en Seconde (DEPP).

22 %

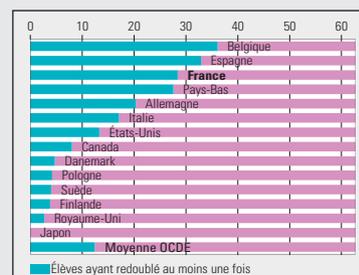
C'est la part des élèves français âgés de 15 ans ayant déclaré avoir déjà redoublé en 2015 (soit 6 points de moins qu'en 2012). À l'opposé, dans plus d'un tiers des pays de l'OCDE moins de 5 % des élèves ont redoublé à 15 ans.

2 milliards

Ce serait le coût du redoublement en France d'après l'Institut d'études publiques dont le principal objectif est de réduire les dépenses de l'État.

Comparaison internationale

Scolarisation des élèves de 15 ans dans plusieurs pays de l'OCDE (en pourcentage)



Source : OCDE, base de données PISA 2012

LE MARCHÉ JUGÉ TRÈS LUCRATIF DE L'ÉDUCATION intéresse de nombreux investisseurs, notamment dans les pays à faibles revenus. Face à cela, les syndicats s'organisent pour défendre une éducation publique de qualité.

Lutter contre la marchandisation

La dernière décennie a été marquée par une implication croissante des acteurs privés dans l'éducation, ce qui fragilise d'autant plus des systèmes éducatifs déjà malmenés dans nombre de pays. Services à bas coût, mauvaise qualité, les populations pauvres en font les frais, particulièrement au niveau du cycle fondamental, là où les injustices sociales se creusent.

Face à l'éducation *low-cost*

Une multinationale emblématique de cette éducation *low-cost* est la Bridge international academy (BIA), qui sévit dans plusieurs pays africains. Le syndicat kenyan KNUT a démontré, preuves à l'appui, que la BIA ne respectait pas les normes de qualité éducatives et, en février 2017, un tribunal kenyan a ordonné la fermeture d'écoles de la Bridge. Ces dernières ont alors attaqué le KNUT et son secrétaire général en justice. L'Internationale de l'Éducation, ainsi que de nombreuses organisations syndicales, dont le SNES-FSU, ont dénoncé les agissements de la BIA.

Dans l'espace francophone, un réseau informel s'est constitué autour d'un appel contre la marchandisation de l'éducation (juin 2016). Une première avancée a été obtenue lorsque les gouvernements ont repris des éléments dans la déclaration du sommet de la francophonie (Antananarivo, novembre 2016). Ils y



soulignent notamment le besoin d'enseignants qualifiés afin de lutter contre les inégalités scolaires et rappellent leur attachement à l'éducation publique. Ils s'engagent à renforcer le contrôle et la régulation des établissements privés.

Riposte nécessaire

Dans le prolongement de ces actions, se tiendra à Dakar, du 23 au 26 octobre, une « Rencontre francophone sur la marchandisation de l'éducation ». Cet événement, soutenu notamment par l'Organisation internationale de la francophonie et le SNES-FSU, ras-

semblera une diversité d'acteurs impliqués dans la défense du droit à l'éducation, syndicats et ONG, avec la présence de chercheurs et de représentants gouvernementaux. Le Comité syndical francophone pour l'éducation et la formation (CSFEF), très impliqué dans la préparation de l'événement de Dakar, souhaite ouvrir là un véritable espace démocratique de réflexion sur les problèmes de privatisation de l'école et faire émerger des propositions pour que l'éducation publique de qualité soit offerte à tous les jeunes de l'espace francophone. ■ **Jean-Hervé Cohen**
cohen@snes.edu

5 OCTOBRE. Comme chaque année, c'est à cette date qu'est célébrée la journée mondiale des enseignants (JME) visant à promouvoir la recommandation OIT/UNESCO de 1966 concernant la condition du personnel enseignant.

Un métier à faire respecter

Après avoir choisi le thème de la valorisation des personnels et de l'amélioration de leur statut professionnel en 2016, la JME a retenu comme slogan pour cette année : « Enseigner en liberté, autonomie professionnelle ». Au cours de ces dernières années, la précarité des conditions de travail n'a cessé d'augmenter à travers le monde. Par ailleurs, des principes fondamentaux comme la liberté pédagogique et le respect du statut professionnel continuent à être mis à mal dans de nombreux pays. Pour l'Internationale de l'Éducation, « si les conflits, l'extrémisme violent ou l'ingérence politique, mettent la vie des enseignants en danger, ils entravent également leur autonomie professionnelle et leur liberté d'enseigner ». Cette question de la liberté pédagogique est essentielle pour le SNES-FSU.

En France, la JME a peu de retentissement, mais dans certains pays où les gouvernements répriment durement l'expression syn-



dicale, cette journée est l'occasion pour les syndicats de manifester et de se rassembler pour exprimer les revendications fondamentales, pour rappeler le rôle essentiel des enseignants dans la qualité de l'éducation et l'importance de leur contribution au développement de la personnalité humaine et de la société moderne. Les questions d'éducation et de formation jouent un rôle primordial dans l'emploi et l'égalité.

Un temps de revendication

Il est urgent de revaloriser le statut professionnel des enseignants : salaire, recrutement, conditions de travail et droit à la retraite. Il est par ailleurs vital de continuer à défendre la reconnaissance des qualifications et des compétences disciplinaires. Il faut que les enseignants soient valorisés, et respectés, et ce pour les personnels déjà en poste et celles et ceux qui rejoindront la profession dans les années à venir. ■ **Odile Cordelier**



ITALIE. La FLC (Federazione lavoratori della conoscenza) compte plus de 200 000 membres, dont près de 175 000 enseignant-e-s italiens du second degré. La fédération est affiliée à la Confederazione generale italiana del lavoro (CGIL). Deux membres de son secrétariat national nous éclairent sur l'état de l'enseignement secondaire transalpin : Claudio Franchi, responsable relations internationales, et Maristella Mortellaro, en charge de l'enseignement secondaire. L'école italienne, après la casse des années Berlusconi, l'austérité implacable de Monti et les belles paroles de Renzi, a indéniablement beaucoup à dire à son homologue française...

En Italie aussi, l'austérité nuit !

L'US Mag : *Austérité budgétaire, crise politique : comment va l'enseignement secondaire en Italie ?*

FLC CGIL : L'enseignement secondaire est de plus en plus subordonné aux exigences du marché, en Italie comme ailleurs. Le service public d'éducation a une mission constitutionnelle : former des esprits critiques et libres. Mais les dernières réformes ont fait de l'école le poste de dépense à comprimer en priorité. Il en va d'ailleurs de même pour l'ensemble de la Fonction publique. La politique irresponsable mise en œuvre se désintéresse de l'avenir du pays, alors que le monde entier investit dans la connaissance.

L'US Mag : *Quelles étaient les principales caractéristiques de la loi Gelmini votée en 2010 ? Plus de sept ans après son adoption, peut-on dire qu'elle a eu des répercussions profondes sur le fonctionnement des lycées ?*

FLC CGIL : La loi Gelmini était avant tout une vaste opération de coupes budgétaires que ne sous-tendait pas la moindre visée pédagogique, didactique ou encore culturelle. Les options économiques qui ont été prises ont initié un processus qui a considérablement déconstruit l'existant et, aujourd'hui, les limites de cette réforme sautent aux yeux de tous. Elles avaient d'ailleurs été pointées à l'époque par la FLC CGIL. La loi Gelmini a démantelé les projets expérimentaux et les laboratoires, elle a appauvri l'école et elle a fragilisé les professions de l'éducation. Après des années de coupes budgétaires, il est aujourd'hui urgent de retrouver des conditions favorables à la recherche pédagogique, en mobilisant l'ensemble des outils que les nouvelles technologies mettent à notre disposition, et ce dans le cadre d'un véritable projet, d'une certaine idée de l'école publique pour l'Italie.

L'US Mag : *Depuis l'élévation à 16 ans de l'obligation scolaire, les objectifs du collège (scuola media) font débat. Quel sens la FLC CGIL entend-elle donner à ce premier cycle de l'enseignement secondaire ?*

FLC CGIL : Il est inutile de parler du sens de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, voire jusqu'à 18 ans – comme le propose la

FLC CGIL –, si cette élévation n'est pas adossée à un projet commun pour l'école publique. À sa naissance, la scuola media inferiore unifiée (qui correspond au niveau collège en France) avait été conçue par ses acteurs comme une véritable expérimentation démocratique et égalitaire. L'expérience des dernières années a montré qu'il n'était pas possible d'intervenir sur le système d'édu-

Quand on attribue aux institutions scolaires des fonctions qui n'ont rien à voir avec leurs objectifs initiaux, les seuls résultats tangibles sont les économies budgétaires réalisées. Certainement pas l'efficacité et l'efficience du système éducatif...

La confusion et le chevauchement entre les services centraux et ceux des régions d'une part, et les secrétariats d'établissement d'autre part, empêchent le bon fonctionnement des établissements scolaires autonomes, interdisent toute gestion efficace et humaine des personnels titulaires et entravent la protection des travailleurs précaires.

L'US Mag : *Quelles perspectives d'action trace la FLC CGIL à l'intention des collègues italiens pour les mois et les années à venir ?*

FLC CGIL : Il n'y aura pas de perspectives favorables sans que s'ouvre un dialogue entre le monde scolaire et l'Administration. Il en ira malheureusement de même si les politiques du MIUR (le ministère de l'Éducation)

continuent à être subordonnées toujours davantage aux ministères économiques, voire directement au marché. Selon les dernières données du rapport de l'OCDE, seulement 18 % des adultes mènent à bien leur cursus universitaire. Par ailleurs, on consacre en Italie seulement 4 % du PIB au système éducatif, contre 5,2 % en moyenne dans les autres pays de l'OCDE.

« Il n'y aura pas de perspectives favorables tant que les politiques menées continuent à être subordonnées aux ministères économiques et au marché »

Mais aujourd'hui, pour la première fois, après une dizaine d'années de lutte, le débat sur la nouvelle convention collective est rouvert. C'est là notre principal terrain d'action, car sa réécriture peut permettre de renforcer les droits et les protections des personnels. ■

Propos recueillis et traduits par Jean-François Claudon



cation et de formation par segments et surtout que l'objectif réel de ce dernier devait être de former des femmes et des hommes, ainsi que des citoyens – non d'atteindre des objectifs tiers qui n'avaient rien à voir avec sa mission.

L'US Mag : *L'organisation administrative du système éducatif italien est très décentralisée. Quelles en sont les conséquences pour les collègues et pour les élèves ?*

FLC CGIL : En Italie aujourd'hui, il ne faut pas tant parler d'un modèle de décentralisation pour l'école publique que d'une déstructuration progressive de son organisation administrative. Les services centraux de l'administration et ceux des régions ont en effet été dessaisis de leurs prérogatives du fait du transfert du pouvoir décisionnaire vers les secrétariats d'établissement. Ces derniers ne disposent pas dans les faits d'une autonomie organisationnelle capable de soutenir les missions pédagogique et scientifique qui sont les leurs.

Fin de vie

Mourir dans la dignité

L'écrivaine Anne Bert, atteinte d'une maladie incurable, a été obligée de se rendre en Belgique pour avoir recours à l'euthanasie. Cruelle manifestation de l'hypocrisie de la loi sur la fin de vie. En France aujourd'hui, des personnes choisissent de mettre fin à leurs souffrances, aidées dans la clandestinité par des soignants qui prennent des risques énormes. Pour le SNES-FSU, il faut permettre aux personnes qui le souhaitent de mettre fin à leurs jours dans des conditions dignes, et également former et accompagner les soignants, sur lesquels repose cette responsabilité.

Liberté pour Salah Hamouri

Que fait la France ?

L'avocat franco-palestinien Salah Hamouri, spécialisé dans la défense des droits humains, vient d'être arrêté et placé en détention administrative pour six mois, sans procès et sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui. Le SNES-FSU exige que le gouvernement israélien mette fin sans délai à la détention de Salah Hamouri, qui constitue une violation manifeste des droits humains, et à la détention des prisonniers politiques, dont Marwan Barghouti. Il appelle le gouvernement et le Président à agir pour leur libération.

Violence policière

Du déjà-vu... hélas !

Sur le site meusien de Bure, choisi pour qu'y soient enfouis des milliers de m³ de déchets hautement radioactifs, des manifestants ont été blessés à l'occasion d'une manifestation, le 15 août dernier. Une grenade dite « assourdissante » a notamment perforé et gravement brûlé le pied de Robin, 27 ans, qui risque l'amputation.

La violence exercée à Bure n'est pas sans rappeler d'autres bavures policières, à commencer évidemment par celles qui ont mené à la mort de Rémi Fraïsse. L'utilisation par les forces de « l'ordre » d'armes prétendument non létales se banalise de manière très inquiétante. L'état d'urgence a limité le droit de manifester, et ces violences sur manifestants sont en outre de nature à dissuader les citoyens de manifester. Nous ne pouvons le tolérer.

PMA POUR TOUTES

Un pas en avant...

En juin, le Comité consultatif national d'éthique, après quatre ans d'une douloureuse gestation, accouchait d'un avis favorable pour l'égal accès de toutes les femmes à la PMA et plus particulièrement au don de sperme. Le 12 septembre dernier, la secrétaire d'État à l'Égalité femmes-hommes, qui a aussi en charge les questions de LGBTphobies, a annoncé que l'engagement de la PMA pour toutes serait tenu en 2018. « *En termes de calendrier, nous serons sur l'année qui arrive, 2018, probablement avec les révisions de la loi bioéthique* », avait-elle précisé.

... deux pas en arrière

Las, le rétropédalage est vite arrivé. Marlène Schiappa a précisé, quelques jours après son annonce triomphale, que le calendrier législatif sera débattu dans le cadre des lois de bioéthique en 2018, afin que l'engagement soit tenu... avant la fin du quinquennat. Plusieurs membres du gouvernement sont loin d'être favorables à cette ouverture, que ce soit des ministres issus de la droite, tel Gérard Darmanin (ancien bras droit de Christian Vanneste, homophobe déclaré et condamné), ou de la gauche, tel le ministre de l'Intérieur (l'auteur du « *droit de conscience* » des maires concernant le mariage pour tous). La « *manif pour tous* » est d'ailleurs vite montée au créneau, rejointe curieusement par *Charlie Hebdo* avec une couverture et un dossier à charge, mélangeant, comme les réactionnaires, PMA et GPA.

Se mobiliser

C'est un combat pour l'égalité et pour la justice sociale, car de nombreuses femmes ou couples de femmes qui en ont les moyens se rendent déjà à l'étranger (Belgique, Espagne, Danemark). De nombreuses collègues homosexuelles vivent un



véritable parcours de la combattante, contraintes de gérer l'administratif, le financement, le calendrier impératif, et sont soumises, comme toutes les femmes ayant recours à la PMA, aux aléas des autorisations d'absences, avec un vrai dilemme. Celles-ci n'étant pas de droit, faut-il cacher le motif au risque de se voir refuser cette demande ou bien le dire et éventuellement affronter un encadrement lesbophobe ? La PMA pour toutes, qui est aussi un mandat du SNES-FSU, devra, pour aboutir, voir la société civile se mobiliser. Les familles sont multiples. De nombreux travaux sociologiques attestent de la diversité constitutive des modèles familiaux. Les enfants élevés par des couples de femmes ou par des femmes seules vont très bien, et certainement pas plus mal que les autres. Il est grand temps que la voix des réactionnaires de tout poil arrête d'envoyer des messages de haine. Ils n'ont pas le monopole de la famille. ■

Aurélia Sarrasin

LOI DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Sortir de l'État de droit ?

C'est suffisamment rare pour être souligné : deux experts de l'ONU ont adressé au gouvernement français une lettre d'alerte. En jeu : le respect par la France de ses engagements et notamment du pacte international relatif aux droits civils et politiques. C'est que la loi « antiterroriste » en passe d'être adoptée par le Parlement remet en cause des droits fondamentaux : elle transfère à l'autorité administrative des pouvoirs de privation de liberté (assignations à résidence, accès aux identifiants électroniques, surveillance des communications, contrôles d'identité et fouilles...) sans même un contrôle réel de l'autorité judiciaire. Elle ouvre la voie, par une définition très vague du « terrorisme » qui confine dans certaines formulations aux « idées et théo-

ries », à l'arbitraire généralisé, voire aux pratiques discriminatoires variées.

Malgré un travail d'amendement du Sénat limitant



le caractère liberticide de ce projet, le gouvernement s'est appuyé sur sa majorité à l'Assemblée nationale pour rétablir, et même aggraver, les dispositions initiales.

La dérive autoritaire entamée sous le quinquennat précédent se poursuit donc avec cette pérennisation de l'état d'urgence, sur fond d'instrumentalisation démagogique de la nécessaire lutte contre le terrorisme, encouragée par les suren-

chères venues notamment de l'extrême droite. Plus que jamais, il est nécessaire de réaffirmer que, dans une vraie démocratie, on ne combat pas la violence et l'extrémisme par la remise en cause des libertés. ■

Hervé Le Fiblec



mgen^{*}

MUTUELLE
SANTÉ
PRÉVOYANCE

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI CHOISI MGEN

"Quand on est sportif de haut niveau, la santé c'est essentiel. Et se sentir bien protégé est un réel avantage sur le chemin de la victoire. C'est pourquoi je ne m'entoure que des meilleurs. Pour son engagement, pour sa solidarité, pour la performance de sa protection santé et la qualité de son accompagnement, j'ai choisi MGEN."

MARTIN FOURCADE, Champion du Monde
et Champion Olympique de biathlon.

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n° 773 685 319, MGEN Vie, n° 661 922 002, MGEN Fila, n° 440 363 368, mutuelles adhérentes aux dispositions du livre III du Code de la Mutualité - MGEN Action Santé et Santé, n° 443 921 913, MGEN Centres de santé, n° 477 801 714, mutuelles adhérentes aux dispositions du livre III du Code de la Mutualité.



- Alors, cette rentrée ?
- J'ai appris mon affectation vendredi, je suis encore dans les cartons, 12 000 cours à préparer... pas évident quand on débute.
- Ne vous en faites pas, « Le bonheur est parfois caché dans l'inconnu ». Victor Hugo.
- Cela dit, s'il m'arrive quoi que ce soit, je suis parée... Je me suis assurée à la MAIF ! En plus, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants.
- « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années »...
- ... Corneille.
- Bravo !



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT.

Profitez **d'une réduction de 10%** sur votre cotisation auto 2017, ainsi que **d'un remboursement de 50€ ou 100€** en regroupant votre assurance professionnelle avec votre assurance auto et/ou habitation. Pour plus d'informations : maif-oje.fr. **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant